



CAMEROUN

Mars 2023

TROISIÈMES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR L'APPLICABILITÉ DE CRITÈRES DE RÉALISATION, LE NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET LA MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION— COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE CAMEROUN

Dans le cadre des TROISIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR L'APPLICABILITÉ DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET LE NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, les documents suivants ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 8 mars 2023. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités camerounaises qui ont pris fin le 25 janvier 2023 et qui ont porté sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 27 février 2023.
- une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- une **déclaration de l'administrateur** pour le Cameroun.

Lettre d'intention adressée par les autorités camerounaises au FMI*
Mémoire de politique économique et financière des autorités camerounaises*

Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le conseil d'administration du FMI achève les troisièmes revues des accords avec le Cameroun au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit et approuve un décaissement de 73 millions de dollars

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a conclu les troisièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC), ce qui permet au Cameroun d'avoir accès à l'équivalent de 73 millions de dollars de décaissements de la part du FMI.
- Dans un contexte mondial incertain et plus difficile, l'économie camerounaise se redresse, avec une croissance estimée à 3,4 % en 2022, soutenue par l'augmentation des prix du pétrole et de la production hors pétrole.
- Le pays devra poursuivre ses réformes afin de créer un espace budgétaire additionnel pour les investissements productifs et les dépenses sociales, et de progresser sur la voie d'une croissance inclusive et résiliente.

Washington, le 8 mars 2023. Le conseil d'administration du FMI a conclu aujourd'hui les troisièmes revues des accords avec le Cameroun au titre de la [facilité élargie de crédit](#) (FEC) et du [mécanisme élargi de crédit](#) (MEDC), qui avaient été approuvés le 29 juillet 2021 pour un montant de 483 millions de DTS (environ 689,5 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part du pays auprès du FMI). Cette décision ouvre la voie à un décaissement de 55,2 millions de DTS (environ 73 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre des accords à 317,4 millions de DTS (environ 420 millions de dollars).

L'économie camerounaise se redresse, dans un contexte mondial incertain et plus difficile. La croissance est estimée à 3,4 % en 2022, soutenue par la hausse des prix du pétrole et de la production hors pétrole. L'inflation globale est estimée à 6 % à fin 2022. Le déficit budgétaire global se résorbe, passant de 3 % du PIB en 2021 à environ 1,8 % en 2022, en raison de la hausse des recettes pétrolières. En revanche, le déficit primaire hors pétrole se creuse, passant de 3,9 % du PIB en 2021 à 4,5 % en 2022, sous l'effet principalement de l'augmentation des subventions sur les prix des carburants. La croissance du PIB réel est projetée à 4,3 % en 2023 et devrait s'établir en moyenne à 4,5 % à moyen terme.

Au terme de ces revues, le conseil d'administration du FMI a approuvé des dérogations pour non-respect de deux critères de réalisation : i) le plancher du solde primaire hors pétrole à fin décembre 2022 n'a pas été satisfait, en raison de la hausse des prix du pétrole et de la dépréciation de la monnaie, qui ont entraîné une augmentation des dépenses liées aux subventions sur les prix des carburants ; et ii) le plafond continue de zéro concernant l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs n'a pas été respecté. Ce manquement s'explique par des retards de remboursement de la dette dus à des problèmes de gestion de la trésorerie en fin d'année, qui ont entre-temps été résolus. Les dérogations pour non-respect de ces critères ont été approuvées compte tenu, pour le premier critère, des mesures correctives prises par les autorités et, pour le second, du caractère temporaire du non-respect. En outre, le conseil d'administration a approuvé une dérogation d'applicabilité pour trois critères de réalisation à fin décembre

2022, car les informations relatives ne sont pas encore disponibles et rien n'indique que ces critères n'ont pas été respectés.

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M^{me} Antoinette Sayeh, directrice générale adjointe et présidente par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« L'économie camerounaise s'est montrée résiliente face à la pandémie de COVID-19, et la reprise s'est poursuivie. Cependant, le pays est maintenant confronté à des défis accrus dans un environnement mondial incertain, ce qui souligne l'importance d'une mise en œuvre résolue des réformes. Les accords appuyés par le FMI ont permis aux autorités de maintenir la stabilité macroéconomique et la croissance dans un contexte difficile. Les réformes structurelles doivent être accélérées pour renforcer la viabilité extérieure et budgétaire à moyen terme et faire progresser le Cameroun vers une croissance inclusive et résiliente grâce à une économie diversifiée. Les perspectives à moyen terme du pays restent favorables.

« La performance du Cameroun dans le cadre du programme est mitigée. Deux des six critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2022 et trois des cinq objectifs indicatifs à fin juin et fin septembre 2022 n'ont pas été respectés. Bien que des mesures importantes aient été prises pour faire avancer les réformes structurelles longtemps retardées, les progrès sont lents dans certains domaines clés. Les autorités ont décidé de mettre en œuvre des mesures correctives pour remédier aux objectifs manqués et, de manière plus générale, accélérer les réformes.

« Les autorités sont déterminées à poursuivre leur assainissement budgétaire afin de contribuer à la stabilité macroéconomique, tout en mettant en place les bases d'une croissance inclusive et résiliente. Ils ont pris la décision de réduire les subventions aux carburants accompagnée de mesures visant à atténuer l'impact social. La mobilisation de recettes intérieures non pétrolières supplémentaires, l'amélioration de la gestion des finances publiques et la poursuite des efforts visant à réduire les subventions aux carburants permettront d'accroître l'espace budgétaire pour l'investissement productif et les dépenses sociales. Les mesures d'atténuation pour protéger les personnes vulnérables seront essentielles. Il est également important de régler et de prévenir les arriérés extérieurs et intérieurs et de rechercher des financements concessionnels.

« Pour libérer l'abondant potentiel de croissance du Cameroun, la mise en œuvre effective et résolue des réformes structurelles contenues dans la Stratégie nationale de développement est essentielle. À cet égard, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'efficacité des investissements, renforcer l'inclusion financière et améliorer le climat des affaires. Cela devrait s'accompagner d'un renforcement de la transparence, de la gouvernance et du cadre de lutte contre la corruption, ainsi que d'assurer la stabilité du secteur financier. »

Tableau 1. Cameroun : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021-27

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027
	Est.	2 ^{ème} rev.	Est.	2 ^{ème} rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	3.6	3.8	3.4	4.6	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	
PIB pétrolier à prix constants	-3.2	4.2	-5.1	-3.0	0.7	1.1	0.3	0.3	0.3	
PIB non pétrolier à prix constants	3.8	3.8	3.6	4.8	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	
Déflateur du PIB	3.3	4.8	4.6	2.4	4.8	4.3	3.0	2.0	2.0	
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	25,158	27,389	27,210	29,325	29,749	32,393	34,866	37,226	39,777	
Pétrolier	801	1,187	1,073	1,090	907	862	814	777	747	
Non-pétrolier	24,357	26,201	26,137	28,235	28,841	31,531	34,052	36,449	39,030	
Prix à la consommation (moyenne)	2.3	4.6	5.3	2.8	5.9	4.7	3.0	2.3	2.0	
Prix à la consommation (fin de période)	3.5	4.1	6.0	2.9	5.7	3.7	2.3	2.1	2.0	
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large (M2)	17.2	15.6	11.4	10.1	8.1	9.9	8.0	7.1	8.2	
Avoirs nets extérieurs 1/	4.3	5.1	7.7	4.0	1.0	1.8	2.3	2.9	2.8	
Avoirs intérieurs nets 1/	12.9	10.5	3.6	6.1	7.0	8.1	5.7	4.2	5.4	
Crédit intérieur au secteur privé	9.7	9.1	13.6	12.4	8.8	7.4	7.1	6.9	6.7	
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Épargne et investissement										
Épargne nationale brute	14.0	16.3	15.9	17.3	15.9	16.6	17.9	19.0	20.4	
Investissement intérieur brut	17.9	18.4	17.4	20.0	18.8	19.6	20.6	21.6	22.8	
Investissement public	4.5	5.2	5.2	5.4	5.0	5.4	5.7	6.3	6.9	
Investissement privé	13.4	13.2	12.2	14.6	13.8	14.1	14.8	15.2	16.0	
Opérations de l'administration centrale										
Recettes totales (dons compris)	14.0	15.4	16.1	15.9	15.5	15.3	15.2	15.2	15.4	
Recettes pétrolières	1.9	2.9	3.6	2.7	2.8	2.2	1.8	1.7	1.6	
Recettes non pétrolières	11.8	12.0	12.0	12.8	12.4	12.8	13.1	13.4	13.7	
Dépenses totales	16.9	17.4	18.0	16.1	16.2	16.0	15.5	15.9	16.4	
Solde budgétaire global (base ordonnancements)										
Dons non compris	-3.2	-2.5	-2.4	-0.5	-1.1	-0.9	-0.5	-0.8	-1.2	
Dons compris	-3.0	-1.9	-1.8	-0.2	-0.8	-0.6	-0.3	-0.7	-1.1	
Solde budgétaire global (base caisse)										
Dons non compris	-2.7	-3.0	-2.8	-1.0	-1.6	-1.4	-0.9	-1.1	-1.2	
Dons compris	-2.4	-2.5	-2.3	-0.7	-1.3	-1.1	-0.7	-1.0	-1.1	
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements)	-3.9	-4.0	-4.5	-2.2	-2.4	-1.7	-1.1	-1.4	-1.6	
Secteur extérieur										
Balance commerciale	-1.1	-0.7	0.4	-1.3	-1.3	-1.4	-1.3	-1.2	-1.2	
Exportations de pétrole	4.9	7.5	7.1	6.0	5.4	4.9	4.5	4.2	4.0	
Exportations hors pétrole	8.3	9.4	8.9	8.7	8.0	7.6	7.7	7.8	8.0	
Importations	14.4	17.6	15.7	16.0	14.7	13.9	13.5	13.2	13.1	
Solde du compte courant										
Dons officiels non compris	-4.2	-2.6	-2.2	-3.0	-3.2	-3.0	-2.8	-2.6	-2.5	
Dons officiels compris	-4.0	-2.1	-1.6	-2.6	-2.8	-3.0	-2.6	-2.5	-2.5	
Termes de l'échange	9.4	7.1	3.6	-7.1	-8.4	-1.9	-2.6	-2.1	-0.9	
Dettes publiques										
Encours de la dette publique	46.8	44.0	46.4	40.8	42.8	40.4	38.5	37.5	37.2	
Dont : dette extérieure	31.7	31.2	32.7	30.3	30.5	29.7	29.1	29.2	29.4	

Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Pourcentage de monnaie au sens large au début de la période.



CAMEROUN

TROISIÈMES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR L'APPLICABILITÉ DE CRITÈRES DE RÉALISATION, LE NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET LA MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

Contexte. Le Cameroun, État fragile et en proie à des conflits, s'est montré résilient face au choc de la COVID-19, mais se trouve à présent confronté à des défis accrus dans un environnement mondial incertain. La reprise, qui était soutenue par une hausse des prix du pétrole et de la production hors pétrole en 2021, s'est poursuivie en 2022 sur fond de la guerre menée par la Russie en Ukraine, de tensions inflationnistes, de perturbations de la chaîne de l'offre et de durcissement des conditions financières mondiales. Deux revues ont été achevées en faveur du Cameroun depuis l'approbation, en juillet 2021, des accords triennaux au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC), d'un montant de 483 millions de DTS (environ 689,5 millions de dollars américains, soit 175 % de la quote-part). L'achèvement de la troisième revue permettra le décaissement d'un montant total de 55,2 millions de DTS (environ 73,3 millions de dollars américains).

Entretiens. La troisième revue des accords au titre de la FEC/du MEDC était centrée sur des mesures visant à : i) maintenir une trajectoire de rééquilibrage budgétaire conforme au programme, notamment à assurer a) une réduction sensible de la subvention aux carburants par le biais d'un ajustement de leurs prix de détail au début de 2023, accompagnée de mesures d'atténuation de son impact social, et l'élimination de la subvention dans le moyen terme, et b) une plus grande mobilisation des recettes non pétrolières de manière à créer un espace budgétaire pour les dépenses productives et la protection sociale; ii) accélérer les réformes budgétaires structurelles; iii) renforcer la viabilité de la dette; iv) améliorer la gouvernance et intensifier les efforts de transparence et de lutte contre la corruption et v) accélérer les réformes structurelles pour favoriser une croissance inclusive sous l'impulsion du secteur privé et renforcer la résilience du secteur financier.

Résultats du programme. Les résultats du programme sont mitigés, car les mesures budgétaires visant à atténuer les tensions du coût de la vie ont exercé des pressions sur les finances publiques. Tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à fin juin 2022 ont été satisfaits, mais le plancher fixé au solde primaire hors pétrole (SPHP) à fin

décembre 2022 et le CRQ continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'ont pas été respectés (MPEF, tableau 1). En outre, trois des cinq objectifs indicatifs (OI) à fin juin aussi bien qu'à fin septembre, à savoir les plafonds fixés aux interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH), à la part des dépenses exécutées sur procédures exceptionnelles et à l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs, n'ont pas été atteints. Les autorités attribuent en grande partie les dépassements des plafonds relatifs aux interventions directes de la SNH et à la part des dépenses exécutées sur procédures exceptionnelles aux dépenses de sécurité. Elles ont adopté des mesures correctives au sujet des objectifs quantitatifs qui n'ont pas été atteints et des objectifs indicatifs manqués à plusieurs reprises. La mise en œuvre des réformes structurelles continue à progresser, mais avec retards (MPEF, tableau 2). Sur les 14 repères structurels de la troisième revue, sept ont été respectés, dont cinq avec retard, et deux n'ont pas été observés pour des raisons échappant au contrôle des autorités. L'action préalable relative au relèvement des prix intérieurs des carburants a été réalisée. Les autorités demandent une dérogation pour non-respect du critère de réalisation quantitatif à fin décembre 2022 (c'est-à-dire le plancher du solde primaire hors pétrole) et du CRQ continu portant sur la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs. Elles demandent en outre une dérogation d'applicabilité de trois autres critères de réalisation quantitatifs, étant donné le décalage avec lequel les données de fin d'année sont disponibles.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (Département Afrique)
 et **Geremia Palomba**
 (département de la stratégie,
 des politiques et de
 l'évaluation)

Une équipe du FMI, composée de M^{me} Sancak (chef de mission), M^{me} Nkhata et M^{me} Isakova (toutes du département Afrique), ainsi que de MM. Tressel (département des marchés monétaires et de capitaux), Sarr (département des finances publiques), Huang (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Staines (représentant résident), et MM. Tchakote et Ambassa (économistes locaux), a tenu des entretiens avec les autorités sur place, à Yaoundé, ainsi qu'en réunions virtuelles, du 5 au 27 janvier 2023. M. Cai a fourni une assistance de recherche et M^{me} Biloa (département Afrique), une assistance administrative.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES, RISQUES ET RÉSULTATS DU PROGRAMME	5
A. Évolution récente de l'économie	5
B. Perspectives et risques	7
C. Résultats du programme	7
ENTRETIENS	9
A. Création d'un espace budgétaire pour les investissements productifs et la protection sociale	10
B. Réformes budgétaires structurelles	12
C. Préservation de la viabilité de la dette dans le cadre d'une gestion active	14
D. Renforcement de la bonne gouvernance, de la transparence et de la lutte contre la corruption	16
E. Libération du potentiel de croissance du Cameroun et renforcement de sa résilience	17
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	20
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	24
GRAPHIQUES	
1. Évolution du secteur réel, 2017–23	26
2. Évolution budgétaire, 2018–23	27
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–27	28
2a. Opérations de l'administration centrale, 2021–27 (en milliards de francs CFA)	29

2b. Opérations de l'administration centrale, 2021–27 (en pourcentage du PIB)	30
3. Balance des paiements, 2021–27	31
4. Situation monétaire, 2021–27	32
5. Capacité à rembourser le FMI, 2023–36	33
6. Indicateurs de solidité financière, 2015–22	34
7. Calendrier pour les décaissements et les achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021–24	34
8. Besoins et sources de financement extérieur	35

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques	36
II. Riposte du Cameroun à la COVID-19	38
III. Note de stratégie sur le développement des capacités pour le Cameroun	42
IV. Réforme des subventions aux carburants	44

APPENDICE

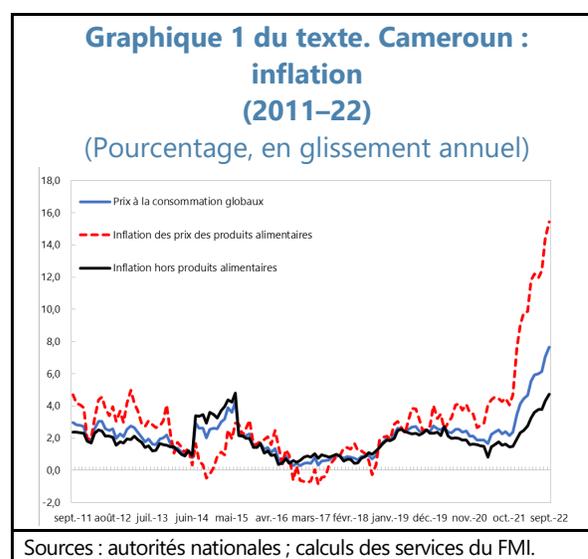
I. Lettre d'intention	46
Pièce-jointe I. Supplément au mémorandum de politiques économiques et financières, 2023	49
Pièce-jointe II. Protocole d'accord technique	70

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES, RISQUES ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

A. Évolution récente de l'économie

1. La reprise économique s'est poursuivie en 2022, mais à un rythme légèrement plus lent que prévu. Les projections de croissance ont été révisées à la baisse (3,4 %, contre 3,8 % pendant la deuxième revue). Cette révision tient aux répercussions de la guerre menée par la Russie en Ukraine, aux tensions inflationnistes, aux perturbations de la chaîne de l'offre, au durcissement des conditions financières mondiales et à la crise sécuritaire dans certaines régions. Elle est attribuable également à l'évolution des secteurs du pétrole et du gaz.

2. L'inflation globale devrait atteindre 6 % à fin 2022, contre 3,5 % à fin 2021. Son principal moteur, qui représente environ 40 % du panier de l'IPC, a été les prix des denrées alimentaires intérieures, qui ont augmenté sous les effets conjugués de conditions météorologiques défavorables et de problèmes de sécurité, mais les prix des produits non alimentaires et non énergétiques ont eux aussi été en hausse. De plus, les prix des importations ont augmenté par suite du niveau élevé des coûts d'expédition et des développements internationaux. Face à cette situation, les autorités ont pris des mesures coûteuses pour en empêcher la répercussion sur les prix intérieurs; ces mesures ont notamment consisté à geler les prix de détail des carburants, à accorder des exemptions temporaires de droits de douane et à réduire le coût du fret inclus dans la valeur en douane. Les services du FMI ont recommandé d'éliminer progressivement les mesures fiscales temporaires coûteuses et le contrôle des prix.



3. Des pénuries prolongées et la montée en flèche des prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles (par exemple, semences et engrais) ont soulevé des préoccupations quant à la sécurité alimentaire. Les autorités tiennent à éviter un retour des violentes protestations contre le niveau élevé du coût de la vie de 2008. Elles comptent recourir au ciblage des subventions aux engrais pour améliorer le rendement des cultures et encourager la production de cultures vivrières alternatives avec l'aide de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement (BAfD). Elles ont instauré l'interdiction d'exporter certains produits, tels que le riz et le pétrole raffiné. Les services du FMI ont souligné la nécessité d'éviter les restrictions à l'exportation qui risquent de nuire à la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays tributaires des importations.

4. La croissance du crédit au secteur privé s'accélère, tirée par les secteurs du commerce et de l'hôtellerie-restauration. Le crédit à la clientèle s'est accru (6,0 %), et les dépôts n'ont que

légèrement augmenté (0,8 %) de la fin de décembre 2021 à la fin d'octobre 2022. Le principal moteur de la croissance du crédit au secteur privé est le besoin accru de crédits commerciaux à la suite de l'appréciation du dollar. Les risques semblent contenus du fait de la hausse du nombre des banques en conformité avec les principales normes prudentielles.

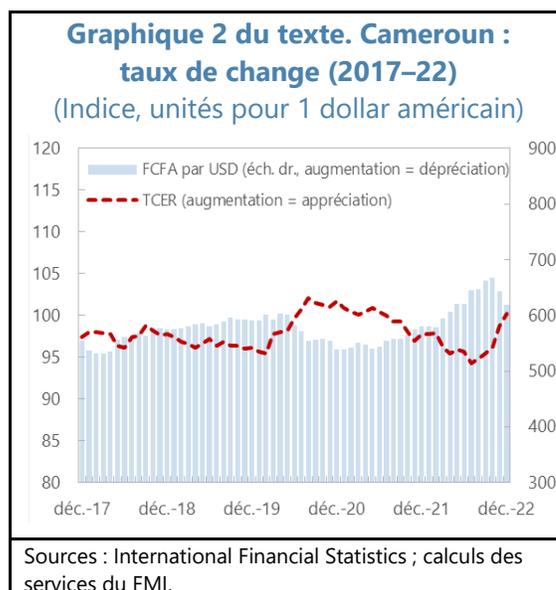
5. La BEAC a durci sa politique. Face à une inflation en hausse dans la région CEMAC, la BEAC a relevé son taux directeur en mars et septembre 2022 de 1 point de pourcentage, le portant à 4½ %. Elle a également relevé le taux d'intérêt de son guichet d'absorption de liquidité en février 2022 pour réduire la liquidité excédentaire du système bancaire et elle a diminué les injections hebdomadaires de liquidité en juillet 2022.

6. La position extérieure s'est améliorée sous l'effet de termes de l'échange favorables et d'une dépréciation du TCER (graphique 2 du texte). Le déficit des transactions courantes devrait tomber, selon les estimations, de 4,0 % du PIB en 2021 à 1,6 % en 2022, sous l'effet d'une augmentation des prix mondiaux des hydrocarbures et d'une dépréciation du TCER, en dépit de la hausse de l'inflation et des prix à l'importation.

7. Les résultats budgétaires tiennent à la fois aux développements extérieurs et aux mesures prises par les autorités. Les recettes budgétaires provenant de la hausse des prix du pétrole ont financé l'octroi de subventions accrues aux carburants en l'absence d'un ajustement des prix de ces produits. Le déficit global est tombé de 3 % du PIB en 2021 à 1,8 % du PIB en 2022, mais le solde primaire hors pétrole (SPHP) s'est détérioré, passant de 3,9 à 4,5 % du PIB.

8. Le Cameroun reste exposé à un risque de surendettement élevé. Les indicateurs de l'analyse de viabilité de sa dette (AVD) ont fait apparaître une détérioration par rapport à l'AVD précédente, due principalement aux chocs extérieurs, notamment à un taux de change plus défavorable et à des facteurs internes tels que des projections de croissance plus basses. Deux indicateurs sur quatre dépassent les seuils du scénario de référence (128 et AVD).

9. L'évaluation actualisée des sauvegardes de la BEAC a été achevée en avril 2022. Il en ressort que la BEAC a maintenu des dispositifs de gouvernance solides et réussi sa transition aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Il lui a été notamment recommandé de renforcer ses fonctions d'audit interne et de gestion des risques ainsi que sa cyber-résilience et son cadre de continuité des activités. Depuis lors, la BEAC a progressé dans l'application de la plupart des recommandations de mesures de sauvegarde. Elle s'emploie à améliorer la pratique d'audit interne par un renforcement des capacités et par une évaluation de qualité externe en perspective, et elle prend en outre des mesures pour évaluer sa cyber-résilience. Les services du FMI poursuivent le dialogue avec les autorités sur les autres recommandations.



B. Perspectives et risques

10. Les perspectives à moyen terme demeurent favorables sous réserve que les réformes se poursuivent. La croissance du PIB réel devrait être de 4,3 % en 2023 et atteindre en moyenne 4,5 % dans le moyen terme, tirée par le secteur du gaz naturel liquéfié (GNL), le secteur primaire (sylviculture et exploitation forestière) et le secteur des services (surtout les services financiers, commerce et réparation, ainsi que les services de transport, d'information et de communication). L'inflation devrait se situer à environ 6 % à fin 2023 à la suite d'un ajustement des prix de détail des carburants et devrait tomber au-dessous de 3 % dans le moyen terme¹. Le déficit des transactions courantes devrait passer à environ 3 % du PIB en 2023 et rester au-dessous de ce niveau dans le moyen terme. Quant au ratio dette publique/PIB, il devrait être ramené à un niveau inférieur à 40 % en 2025.

11. Les risques de révision à la baisse des perspectives sont considérables (matrice d'évaluation des risques, annexe I) dans le court terme; ils sont notamment posés par :

- les développements mondiaux, en particulier la récession et une guerre prolongée en Ukraine, qui ralentiraient davantage la croissance et aggraveraient les perturbations de l'offre.
- le niveau élevé des prix des denrées alimentaires, des engrais et des produits énergétiques, ainsi que les perturbations de l'offre, qui maintiendraient les tensions inflationnistes.
- la baisse des prix mondiaux des hydrocarbures et de l'énergie, qui pourrait réduire les recettes d'exportation et budgétaires et limiter davantage la marge de manœuvre disponible.
- le durcissement des conditions financières mondiales, couplé à une disponibilité incertaine des financements concessionnels et l'existence de risques de refinancement, ce qui menacerait la viabilité de la dette.
- les chocs climatiques, qui pourraient aggraver l'insécurité alimentaire, l'instabilité politique et les conflits.

12. Les risques sont atténués par les bons antécédents du Cameroun en matière de mise en œuvre des programmes macroéconomiques, ses liens étroits avec les bailleurs de fonds et un vaste programme de développement des capacités, bien aligné sur les objectifs du programme (annexe III). En outre, les autorités sont déterminées à adopter des mesures de contingence pour réaliser les objectifs du programme, notamment une loi de finances rectificative.

C. Résultats du programme

13. Les résultats quantitatifs sont mitigés.

¹ La projection d'inflation de 2023 est fondée sur les hypothèses des services du FMI quant à l'impact de la hausse des prix des carburants, estimée à environ 2 points de pourcentage en fin d'année.

- **Les résultats quantitatifs à fin juin 2022 ont été dans l'ensemble conformes aux objectifs du programme (MPEF, tableau 1).** Tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) ont été satisfaits, mais trois objectifs indicatifs (OI) n'ont pas été atteints, à savoir les plafonds sur les interventions directes de la SNH, la part des dépenses exécutées sur procédures exceptionnelles et à l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs.
- **Trois des cinq OI n'étaient pas atteints à fin septembre 2022 (MPEF, tableau 1).** Bien qu'en baisse, les interventions directes de la SNH et la part des dépenses exécutées sur procédures exceptionnelles ont continué à dépasser les objectifs. Ce fait tient aux dépenses de sécurité, à l'augmentation de la compensation des marketeurs pour les hausses importantes des prix des importations de pétrole, dont les prix de détail sont fixes, et à l'introduction d'une nouvelle classification budgétaire au début de 2022.
- **Deux CRQ n'ont pas été observés.** Le plancher du SPHP à fin décembre 2022 n'a pas été respecté, principalement du fait d'une hausse plus forte que prévu des prix des importations de carburants et de la dépréciation de la monnaie nationale, qui ont entraîné une augmentation de la subvention aux carburants. Les autorités n'ont pas relevé les prix de détail des carburants de manière à ramener les subventions aux niveaux retenus dans le programme. Le CRQ continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté non plus, en raison de retards dans les paiements de service de la dette à la France et à la Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC), dus à des problèmes de gestion de trésorerie en fin d'année. Le dépassement a été négligeable (0,08 % du PIB) et temporaire, et tous les paiements ont été acquittés.
- **Les autorités ont pris des mesures correctives face à ces résultats quantitatifs mitigés.** En ce qui concerne le plancher du SPHP à fin décembre 2022, les autorités y ont remédié en relevant les prix de détail des carburants le 1^{er} février 2023, ce qui a ramené la subvention à un niveau conforme aux projections du programme. La hausse de prix devrait aider à limiter le recours aux procédures exceptionnelles pour le paiement des subventions et à réduire l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs. Les autorités se sont déclarées résolues à mieux surveiller et réduire les dépenses sur procédures exceptionnelles (¶127). S'agissant des interventions directes de la SNH, les autorités ont mis en place un comité chargé du suivi des transactions et se sont engagées à soumettre un rapport trimestriel sur les interventions de la SNH par type de dépenses à compter du premier trimestre de 2023 (MPEF137).

14. Pour ce qui est des repères structurels (RS), les progrès se poursuivent, mais avec des retards (MPEF, tableau 2). Sur les 14 RS de la troisième revue, sept ont été respectés, dont cinq avec retard et deux RS n'ont pas été observés pour des raisons échappant au contrôle des autorités (à savoir RS3 et RS11).

- **Deux RS dus à fin décembre 2022 ont été observés :** i) achèvement des études diagnostiques de trois entreprises publiques (RS4, ¶127, MPEF144) et ii) établissement d'un mécanisme de régularisation des interventions directes de la SNH, avec soumission du premier rapport trimestriel fixée à la mi-mai (RS13, ¶113, MPEF137).

- **Cinq RS ont été observés avec retard** : i) soumission d'un diagnostic de la politique fiscale (RS1, ¶127 MPEF¶128) avec plan d'action de suivi (nouveau RS18, ¶127, MPEF¶129); ii) nomination des dirigeants de la *Caisse des Dépôts et Consignations* (CDC) pour son entrée en service (RS8, ¶138, MPEF¶143); iii) doublement des transferts monétaires sociaux (RS15, ¶120, MPEF¶126); iv) soumission des modalités d'une étude sur la soutenabilité du système de pension de la fonction publique (RS16, ¶127, MPEF¶137); et v) soumission d'une étude sur les options de réforme du mécanisme des prix des carburants (RS17, ¶121, MPEF¶125).

15. Sept RS n'ont pas été observés. Les autorités proposent des options pour remédier au non-respect répété des RS en question, y compris leur reformulation pour que l'attention soit centrée sur les mesures essentielles au succès du programme dans chaque RS (¶148).

ENTRETIENS

16. Les entretiens ont été centrés sur les mesures de politique macroéconomique essentielles pour gérer les chocs actuels et stimuler la croissance du Cameroun et accroître sa résilience. Ils ont porté sur : i) les politiques à suivre dans le court terme pour gérer les chocs alimentaires et énergétiques; ii) les mesures visant à éliminer progressivement la subvention aux carburants et en atténuer l'impact sur les groupes les plus vulnérables; iii) les options d'amélioration de la mobilisation des recettes non pétrolières; et iv) les politiques à moyen terme visant à libérer le potentiel de croissance du Cameroun et à renforcer sa résilience.

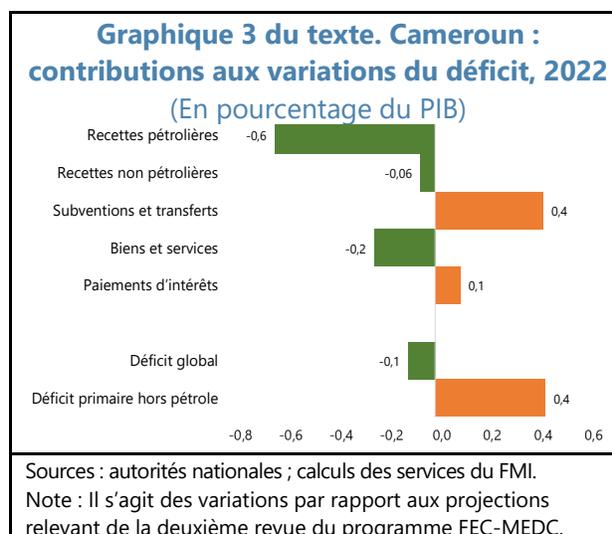
17. Les résultats budgétaires ont été solides au premier semestre de 2022, sous l'effet de facteurs tant intérieurs qu'extérieurs. Par suite de la hausse des prix internationaux du pétrole et de la poursuite de la reprise économique, les recettes pétrolières avaient augmenté de 70 %, et les recettes non pétrolières, d'environ 11 % à fin juin 2022 (en glissement annuel). Les dépenses primaires n'ont pas suivi, en particulier celles au titre des subventions et transferts et des investissements publics, ce qui a entraîné une surperformance du SPHP au premier semestre de 2022 (tableau 1 du texte, MPEF, tableau 1).

Tableau 1 du texte. Cameroun : résultats budgétaires et projections
(En pourcentage du PIB)

	2021		2022		2023		
	Est.	2 ^e rev.	Juin/1	Est.	2 ^e rev.	Loi de Finance Proj.	
Total des recettes et dons	16.1	15.4	7.6	16.1	15.9	15.4	15.5
Recettes pétrolières	1.9	2.9	1.5	3.6	2.7	2.7	2.8
Recettes non pétrolières	11.8	12.0	5.8	12.0	12.8	12.4	12.4
Dépenses totales	16.9	17.4	7.1	18.0	16.1	16.3	16.2
Dépenses courantes	11.9	11.8	4.2	12.1	10.4	11.1	11.0
Transferts et subventions	2.9	3.7	1.1	4.1	2.6	3.0	3.1
Paiements d'intérêts	1.0	0.9	0.5	1.0	0.8	1.1	1.1
Dépenses d'investissement	4.5	5.2	2.3	5.2	5.4	5.0	5.0
Solde global	-3.0	-1.9	0.5	-1.8	-0.2	-0.9	-0.8
Solde primaire hors pétrole	-3.9	-4.0	-0.5	-4.5	-2.2	-2.5	-2.4
<i>Coût de la subvention sous-estimé /2</i>						1.0	
<i>Solde primaire hors pétrole (ajusté pour tenir compte d'une subv. aux combust. plus élevée)</i>							-3.5

Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.
1/ Les données de juin sont en pourcentage du PIB annuel estimé.
2/ Sur la base des hypothèses formulées durant les entretiens avec la mission.

18. Cependant, l'accroissement des dépenses au titre de la subvention aux carburants a nui aux résultats annuels. Il ressort des estimations que cette subvention a dépassé de 200 milliards de francs CFA (0,7 % du PIB) la projection budgétaire de 600 milliards de francs CFA (2,3 % du PIB) sous l'effet de la hausse des prix des importations de pétrole et de la dépréciation de la monnaie nationale. Alors que le déficit budgétaire global est tombé de 3 % du PIB en 2021 à 1,8 % du PIB en 2022, le SPHP est passé de 3,9 % du PIB en 2021 à 4,5 % du PIB en 2022, dépassant ainsi l'objectif du programme (4 % du PIB). La subvention aux carburants a contribué, à hauteur d'environ 0,4 points de pourcentage du PIB, à l'élargissement du déficit primaire hors pétrole en 2022 par rapport aux projections budgétaires révisées (graphique 3 du texte). Les pressions accrues exercées sur les dépenses par la subvention aux carburants se sont traduites par un plus grand recours aux procédures budgétaires exceptionnelles et une accumulation d'arriérés intérieurs (MPEF, tableau 1).



A. Création d'un espace budgétaire pour les investissements productifs et la protection sociale

Réduction de la subvention aux carburants

19. Les autorités ont relevé les prix de détail des carburants le 1^{er} février. Le prix de l'essence a augmenté de 15,9 %, celui du gasoil, de 25 %, et le prix du kérosène pour les entreprises, de 60 %. La hausse moyenne est estimée à environ 21 %, ce qui réduirait la subvention aux carburants d'environ 238 milliards de francs CFA (0,8 % du PIB) en 2023.

20. Les autorités ont adopté des mesures d'atténuation, qui ont consisté à relever le salaire minimum et les traitements dans la fonction publique. Elles ont accru le salaire minimum de 15,5 % et les traitements dans la fonction publique de 5,2 % en février 2023. Ces mesures d'atténuation viennent en complément de l'engagement des autorités d'accroître de 100 % le mécanisme existant de transferts monétaires conditionnels (*filets sociaux*) en 2023 (RS15).

21. Les autorités entendent éliminer progressivement la subvention aux carburants. Elles peuvent le faire en ajustant davantage les prix intérieurs des carburants en 2024-25 sur la base de l'évolution des prix du pétrole (annexe IV). Dans le cadre de la réforme plus vaste de la subvention aux carburants, les autorités ont examiné les mesures à moyen-long terme qui permettraient d'en atténuer l'impact social et économique (MPEF¹²⁵) et consisteraient notamment à élargir le registre social, à améliorer l'accès aux services d'éducation et de santé, à accélérer la restructuration de la SONARA, à réaliser la transition énergétique et à renforcer les branches d'activité productives intérieures.

Mesures additionnelles visant à préserver la viabilité budgétaire

22. Les autorités ont adopté des mesures additionnelles relatives aux recettes et aux dépenses pour préserver la viabilité budgétaire (tableau 2 du texte). Sur le plan des recettes, elles envisagent de renforcer les recouvrements des arriérés fiscaux des entreprises publiques, le contrôle fiscal et douanier et la perception des nouveaux droits de douane, ainsi que le recouvrement de dividendes additionnels auprès des banques appartenant à l'État à la suite de la levée des provisionnements exigés par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) en rapport avec la COVID-19. Il devrait en résulter un surcroît de recettes d'un montant de 86 milliards de francs CFA, dont 56 milliards proviendraient du secteur non pétrolier. Sur le plan des dépenses, les autorités envisagent de réduire les dépenses courantes de 108 milliards de francs CFA. Ces nouvelles mesures seront prises en compte dans le budget révisé qui sera adopté en avril 2023.

23. L'orientation budgétaire a été reserrée par rapport au budget 2023. Le budget initial prévoyait un déficit primaire hors pétrole de 2,5 % du PIB, mais il a sous-estimé la subvention aux carburants d'environ 300 milliards de francs CFA (1 % du PIB), ce qui implique un déficit primaire hors pétrole de 3,5 % du PIB. Le relèvement des prix de détail des carburants et les mesures additionnelles portant sur les recettes et les dépenses devraient réduire le déficit primaire hors pétrole de 1,1 point de pourcentage du PIB et l'établir à 2,4 % du PIB en 2023 (tableau 1 du texte).

Tableau 2 du texte. Cameroun : gains budgétaires tirés des nouvelles mesures relatives aux recettes et aux dépenses

Mesures portant sur les recettes	Milliards de FCFA	% du PIB	Mesures de dépenses	Milliards de FCFA	% du PIB
<i>Recettes pétrolières</i>			<i>Mesures d'atténuation</i>		
Impôts versés par les compagnies pétrolières	30	0,10	Augmentation des salaires du secteur public	43	0,14
			Subventions au gaz	32	0,11
			Transferts sociaux	4,5	0,02
<i>Recettes non pétrolières</i>			<i>Rationalisation des dépenses</i>		
Recouvrement des arriérés fiscaux des entreprises publiques	15	0,05	Réduction des subventions aux combustibles, dont	312	1,05
Contrôles fiscaux et douaniers	10	0,03	Effet de la hausse des prix à la pompe	238	0,80
Autres recettes douanières	15	0,05	Ajustement du prix de référence du pétrole	74	0,25
Recettes non fiscales	16	0,05	Biens et services	108	0,36
Total recettes	86	0,29			
<i>Manque à gagner sur les recettes fiscales</i>	(74)	(0,25)			
RECETTES TOTALES (NETTES)	12	0,04	DÉPENSES TOTALES (NETTES)	340,8	1,15
			TOTAL DES GAINS SOLDE GLOBAL (NET)	352,8	1,19
			TOTAL DES GAINS SOLDE HORS PÉTROLE (NET)	322,8	1,09

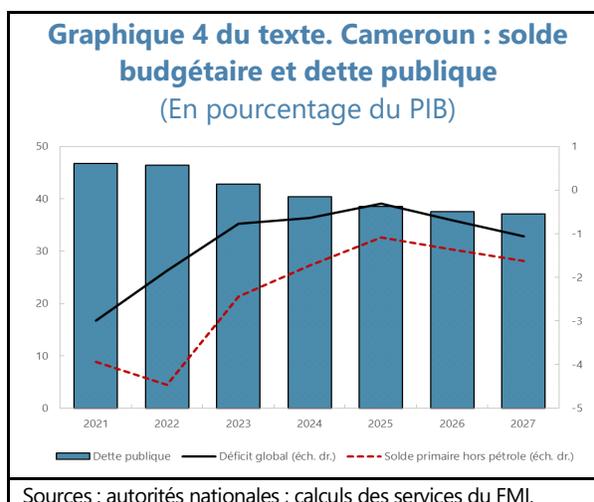
Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

24. Le budget 2023 sera en partie financé par l'allocation de DTS de 2021, contrairement aux plans précédents. Les autorités ont utilisé 60 milliards de francs CFA (0,2 % du PIB) sur le montant de l'allocation de DTS de 2021 et entendent utiliser 20 autres milliards de francs CFA d'ici à la fin de 2023. Elles ont eu recours à l'allocation de DTS au vu du resserrement des conditions de financement intérieures et internationales qui n'était pas prévu au moment de l'élaboration du programme.

25. La trajectoire budgétaire prévue pour le moyen terme est conforme aux objectifs du programme. Le ratio dette publique/PIB devrait baisser à partir de 2023, sous l'effet du recul prévu du déficit budgétaire global. Des risques importants pèsent sur les projections (AVD), et il est donc important de déployer des efforts résolus pour préserver la viabilité budgétaire, en particulier les gains tirés de la réforme de la subvention aux carburants.

Poursuite de la vaccination contre la COVID-19

26. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère que le Cameroun est en situation de risque maîtrisé d'une résurgence de la COVID-19 depuis février 2022 (annexe II). Les autorités ont mis en œuvre un plan de riposte à la COVID-19 (CAS COVID) financé par des ressources qui lui sont spécialement affectées, lequel n'est pas inclus dans le budget 2023. Les autorités ont regroupé les dispositions concernant la COVID avec les mesures visant à renforcer le projet Filets sociaux, la couverture sanitaire et le suivi relevant de la lutte contre toutes les épidémies et pandémies.



B. Réformes budgétaires structurelles

27. Les réformes budgétaires structurelles sont essentielles à la mobilisation des recettes non pétrolières, à l'amélioration de l'efficacité des dépenses et à la réduction des risques budgétaires, mais les progrès dans ce domaine restent lents. Les autorités ont l'intention d'accélérer l'application de la stratégie budgétaire à moyen terme appuyée par le programme. Parmi les autres priorités essentielles figurent :

- **Mobilisation des recettes non pétrolières.** Les autorités ont pour but de renforcer davantage la mobilisation des recettes intérieures non pétrolières dans le moyen terme, face à des besoins budgétaires croissants, en particulier de dépenses sociales et en capital. Une étude diagnostique de la politique fiscale, faite avec l'assistance technique (AT) du FMI (RS1), a permis de déterminer les réformes à opérer, qui consistent notamment à revoir le traitement des avantages en nature pour accroître les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et à remplacer les exonérations temporaires de l'impôt sur les sociétés par une prime à l'investissement (nouveau RS). Les recommandations aideront à créer progressivement un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires. En conséquence, les autorités ont élaboré un plan triennal (2023-25) visant à moderniser le régime fiscal et à l'aligner sur les normes internationales. Par ailleurs, des efforts sont actuellement déployés pour accroître le nombre des contribuables assujettis à la TVA en 2023 (nouveau RS18). Pour ce faire, les autorités continueront d'améliorer la discipline fiscale et élaboreront un plan d'action pour améliorer la collecte, les vérifications croisées et le partage des données entre les parties prenantes compétentes (MPEF133). Les services du FMI ont recommandé de réduire les dépenses fiscales, notamment celles liées à la subvention de la consommation de carburants.

- **Dépenses courantes et gestion de trésorerie.** Les autorités prennent actuellement des mesures pour remédier aux faiblesses de la gestion des finances publiques, telles que la sous-estimation persistante des besoins et engagements de dépenses et un recours excessif aux procédures exceptionnelles. Pour améliorer la gestion de trésorerie, les autorités prépareront des plans de trésorerie mensuels crédibles qui sont cohérents avec les plans d’engagements et de marchés publics. Elles envisagent en outre de prendre des mesures en vue d’améliorer le traitement des données en utilisant des processus simplifiés pour les dépenses urgentes, avec régularisation trimestrielle de ces dépenses. Les procédures exceptionnelles devront être limitées à quelques postes de dépenses d’urgence qui sont définis par la loi et dont l’exécution et la communication s’effectuent suivant des procédures claires et transparentes.
- **Compte unique du Trésor (CUT).** Les autorités ont recensé tous les comptes à transférer au CUT et ont l’intention de transférer progressivement les fonds à ce compte dès que la plateforme de la BEAC sera disponible — étape qui échappe au contrôle des autorités camerounaises (RS3).
- **Arriérés.** Après avoir apuré l’encours des arriérés à fin 2019, les autorités ont finalisé les audits des arriérés de paiements dus en 2000-2019 et adopteront un plan d’apurement (RS2, septembre 2023). Elles ont en outre achevé l’inventaire des dettes à fin 2021 entre l’État et 14 entreprises publiques. Les travaux d’établissement d’un inventaire des dettes entre entreprises publiques et d’un plan d’apurement de ces dettes sont en cours d’exécution.
- **Dépenses en capital.** Il y a lieu de poursuivre les efforts engagés pour améliorer la sélection, la planification et l’exécution des projets d’investissement. Une priorité essentielle sera l’application du décret d’octobre 2021 qui porte établissement des procédures de suivi des résultats des unités de gestion des projets (RS20, avril 2023).
- **Risques budgétaires posés par les entreprises publiques.** L’amélioration de la situation financière des entreprises publiques, la limitation de l’accumulation de dettes croisées entre ces entreprises et l’État et l’amélioration de leurs résultats sont essentiels pour contenir les risques budgétaires et renforcer la prestation des services publics.
 - Les autorités ont achevé les études diagnostiques de trois grandes entreprises publiques — PAD, CAMTEL et CAMWATER — et ont l’intention d’appliquer les recommandations essentielles issues de ces études (RS4, MPEF144). Des progrès sont actuellement réalisés dans l’amélioration des résultats des entreprises publiques à la suite de l’assistance technique du Département des finances publiques qui a trait aux entreprises publiques.
 - Les autorités continueront à avancer sur la voie menant à l’assainissement de la SONARA (MPEF147, repère reporté à septembre 2023). En septembre 2022, elles ont approuvé le cadre de restructuration de la SONARA, ainsi que le cahier des charges d’études techniques et un plan d’action de l’entreprise, qui seront finalisés et soumis aux services du FMI (RS14, juin 2023).
 - Bien qu’un cadre juridique régissant les partenariats public-privé (PPP) soit en place depuis plus de dix ans, la gestion de ces partenariats varie d’un secteur à l’autre. Les autorités ont

établi un cadre juridique et réglementaire dans lequel tous les PPP seraient régis par des règles unifiées, mais son adoption a été retardée dans l'attente de la finalisation du cadre régional à l'échelle de la CEMAC (RS5, MPEF145, reporté à septembre 2023).

- **Réformes du régime de pension de la fonction publique.** Après l'élaboration des termes de référence (RS16, octobre 2022), les autorités procèdent à l'examen de la viabilité et des risques quasi budgétaires du régime de pension.

C. Préservation de la viabilité de la dette dans le cadre d'une gestion active

28. Le Cameroun reste exposé à un risque de surendettement élevé, mais sa dette est viable grâce à des réformes budgétaires actives et à une gestion active de la dette (voir AVD). Le risque de surendettement extérieur demeure élevé car deux indicateurs sur quatre dépassent les seuils dans le scénario de référence. En outre, le ratio valeur actualisée (VA) de la dette publique/PIB est supérieur au seuil, signe d'un risque élevé de surendettement global (AVD, graphiques 1 et 2). Le choc extrême prédominant est celui lié aux prix des produits de base, ce qui est révélateur de grandes vulnérabilités sur ce plan. Cependant, les indicateurs de l'encours de la dette extérieure du Cameroun restent au-dessous du seuil, et les indicateurs du service de sa dette extérieure laissent apparaître une amélioration. Les deux indicateurs du service de la dette extérieure suivent une tendance à la baisse, et le ratio service de la dette/recettes devrait cesser de dépasser le seuil dans le moyen terme.

29. Les risques posés à la viabilité de la dette sont orientés à la baisse. Parmi ces risques figurent la guerre en cours en Ukraine, qui pourrait compromettre la reprise mondiale et prolonger les perturbations de l'offre, ainsi que le durcissement des conditions financières mondiales, qui pourrait accroître les coûts des emprunts. Un retard dans la restructuration de la dette de la SONARA pourrait intensifier les risques posés à la viabilité de la dette². En outre, une baisse des prix mondiaux de l'énergie pourrait entraîner une détérioration des recettes d'exportation et budgétaires. Le maintien de la trajectoire d'ajustement budgétaire, l'accélération des réformes structurelles et la limitation des emprunts non concessionnels aideront à assurer la viabilité de la dette.

30. Le programme fixe un plafond à la VA de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État, avec application d'un ajusteur pour les projets de la Banque mondiale en 2023³. Dans les limites du plafond de 512,9 milliards de francs CFA pour fin 2022, les autorités ont optimisé leur plan d'emprunt en vue d'obtenir davantage de prêts concessionnels. Pour tenir compte des projets de l'infrastructure et sociaux concessionnels financés par la Banque mondiale, un ajusteur sera appliqué au plafond de 2023, qui est maintenu au niveau de 2022 (tableau 4 du texte). Les projets de la Banque mondiale qui pourraient éventuellement être signés en 2023 s'élèvent à

² La SONARA est parvenue à un accord avec son principal fournisseur en septembre 2022; sa dette envers lui représente 24 % de la dette totale et 48 % de la dette extérieure. Des négociations ont été amorcées avec d'autres fournisseurs et devraient aboutir à un accord en 2023.

³ Le Cameroun est considéré comme ayant un volume important d'emprunts sur les marchés financiers internationaux, ayant eu recours au marché des euro-obligations en juillet 2021. Sa capacité de gérer des niveaux élevés d'emprunts sur les marchés est démontrée par l'existence de sa stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et son plan d'emprunt annuel.

1,25 milliards de dollars américains, soit 361,9 milliards de francs CFA en VA, contre 179,4 milliards de francs CFA en VA en 2022. Les autorités s'efforcent de remédier au problème posé par les soldes engagés non décaissés (SEND) et les faibles taux de décaissement. Elles envisagent d'appliquer le décret d'octobre 2021 portant établissement des procédures de suivi des résultats des unités de gestion des projets (RS20). Entretemps, dans les limites du plafond, elles doivent donner la priorité aux projets qui pourraient accroître le PIB, les recettes budgétaires et les exportations pour rehausser la viabilité de la dette.

Tableau 3 du texte. Cameroun : décomposition de l'encours et du service de la dette publique par créancier, 2022-24

	Encours de la dette			Service de la dette								
	Sep-22			2022			2023			2024		
	Millions de dollars	Pourcentage de la dette totale	Pourcentage du PIB	Millions de dollars			Pourcentage du PIB					
Total 1/	20597	100,0	44,8	1935	2925	2211	4,4	6,0	4,2			
Extérieure	14255	69,2	31,0	1208	1509	1451	2,8	3,1	2,8			
Créanciers multilatéraux	6363	30,9	13,8	132	339	361	0,3	0,7	0,7			
FMI	1428	6,9	3,1									
Banque mondiale	2346	11,4	5,1									
BAD	1647	8,0	3,6									
Autres créanciers multilatéraux	943	4,6	2,1									
dont : BisD	665	3,2	1,4									
dont : FIDA	104	0,5	0,2									
Créanciers bilatéraux	6088	29,6	13,2	784	832	830	1,8	1,7	1,6			
Club de Paris	1822	8,8	4,0	257	259	270	0,6	0,5	0,5			
dont : France	1560	7,6	3,4									
dont : Japon	87	0,4	0,2									
Non membres du Club de Paris	4101	19,9	8,9	512	573	560	1,2	1,2	1,1			
dont : Chine	3959	19,2	8,6									
dont : Türkiye	143	0,7	0,3									
Euro-obligations	934	4,5	2,0	13	108	102	0,0	0,2	0,2			
Prêteurs commerciaux	870	4,2	1,9	280	231	157	0,6	0,5	0,3			
dont : Banque de Chine	208	1,0	0,5									
dont : Intesa San Paolo SPA	114	0,6	0,2									
Intérieure	6341	30,8	13,8	727	1416	760	1,7	2,9	1,4			
Bons du Trésor (BTA)	357	1,7	0,8	11	381	0	0,0	0,8	0,0			
Obligations	2354	11,4	5,1	303	550	289	0,7	1,1	0,5			
Dette structurée	1361	6,6	3,0	403	441	429	0,9	0,9	0,8			
Dette non structurée	101	0,5	0,2	10	25	24	0,0	0,1	0,0			
Avances de la BEAC	1201	5,8	2,6	0	19	19	0,0	0,0	0,0			
Instances de paiement et arriérés	967	4,7	2,1									
Postes pour mémoire :	0											
Passifs conditionnels	1318		2,9									
dont : Garanties publiques (extérieures)	30		0,1									
dont : Autres passifs conditionnels	1288		2,8									
dont : extérieurs	820		1,8									
dont : intérieurs	467		1,0									
PIB nominal (en milliards de FCFA)				27210	29749	32393						
Taux de change en fin de période (FCFA/dollar)				619	612	623						
Taux de change moyen pour la période (FCFA/dollar)				622	612	616						

Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

1/ Non compris les garanties et autres passifs conditionnels, qui sont portés en postes pour mémoire. La dette extérieure contractée ou garantie par l'État atteignait 0,1 % du PIB et la dette des entreprises publiques, 2,8 % du PIB à septembre 2022.

Tableau 4 du texte : tableau récapitulatif du programme d'emprunts extérieurs			
Dettes extérieures contractées ou garanties 1/	Volume de la nouvelle dette (en millions de dollars)	Volume de la nouvelle dette (en milliards de FCFA) 2/	VA de la nouvelle dette (en milliards de FCFA) 2/ 3/
Sources de financement par l'emprunt	1373,5	746	512,9
Dettes concessionnelles, dont	911,3	495	280,9
Dettes multilatérales	911,3	495	280,9
Dettes bilatérales	0,0	0	0,0
Dettes non concessionnelles, dont	462,3	251	232,0
Dettes semi-concessionnelles	439,2	239	219,5
Conditions commerciales	23,0	13	12,5
Utilisation du financement par l'emprunt	1373,5	746	512,9
Infrastructure	1196,8	650	416,9
Financement du budget	176,7	96	96,0
Autres	0,0	0	0,0

Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

1/ Non compris les crédits ordinaires à l'importation, les allègements de dette sous forme de rééchelonnements ou refinancements et les prêts de la Banque mondiale au titre de l'aide budgétaire.

2/ Calculé au taux de change de 543,201 francs CFA pour 1 dollar EU.

3/ La VA est calculée sur la base des conditions de chaque prêt et par application du taux d'actualisation de 5 % du programme. La VA des prêts comportant un élément-don négatif est supposée être égale à leur valeur nominale. Un ajusteur pour les projets de la Banque mondiale, qui est égal à la différence entre la VA totale des projets de la Banque mondiale nouvellement signés identifiés en 2023 et la VA des projets de la Banque mondiale de 2022, sera appliqué au plafond en VA de la nouvelle dette une fois que les nouveaux projets de la Banque mondiale auront atteint le niveau de la VA de l'année précédente.

D. Renforcement de la bonne gouvernance, de la transparence et de la lutte contre la corruption

31. Les autorités ont pris d'importantes mesures pour renforcer la transparence et la gouvernance, mais il reste des défis à relever. Le cadre juridique comporte des lacunes dans certains domaines clés, notamment la criminalisation des délits de corruption, les exemptions de poursuites, la protection des dénonciateurs et la confiscation des biens ayant servi d'instrument pour commettre le délit ou qui en sont le produit. En outre, si le Cameroun a honoré ses engagements en matière de gouvernance au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) (par exemple, publication de rapports sur les dépenses connexes et d'informations sur les contrats et le nom des bénéficiaires effectifs, et soumission des rapports établis par la Chambre des comptes de la Cour suprême), il a perdu de son dynamisme, notamment pour ce qui est de la publication des rapports d'audit sur les dépenses COVID.

32. Néanmoins, les autorités ont bien progressé dans la préparation de l'AT auprès des institutions supérieures de contrôle. La Chambre des comptes de la Cour suprême a établi un plan d'action, ainsi que des recommandations sur les besoins tant de ressources humaines qu'en capital. Les coûts doivent être discutés avec le Ministère des Finances. Le plan d'action sera finalisé avec l'AT du Département juridique et publié en avril 2023 au plus tard. Les autorités ont en outre amorcé les travaux de coordination préparatoires à l'étude diagnostique de la gouvernance, en attendant l'arrivée d'une mission du Département juridique en mars 2023. Les représentants des

principaux organismes compétents se sont entretenus avec les services du FMI et se sont déclarés prêts à apporter leur contribution à cette tâche.

33. Les autorités ont envisagé d'étendre l'obligation de publier des informations sur les bénéficiaires effectifs des adjudications à tous les contrats de marchés publics. Cependant, elles ont évoqué les gros obstacles administratifs et législatifs que cela comporterait, en particulier la révision du Code des marchés publics, qui prendrait du temps. En outre, il faudra peser soigneusement, d'une part, la charge administrative incombant à l'organisme réglementaire public dont la tâche serait d'assurer que les documents sont soumis et publiés correctement et dans les délais impartis et, d'autre part, les autres priorités d'un État fragile aux capacités limitées.

34. Les autorités poursuivent les réformes visant à renforcer la gouvernance des entreprises publiques (MPEF145). Ces réformes consistent notamment à renforcer les contrôles internes et à exiger la publication des états financiers annuels audités et la soumission des plans d'entreprise conformément à la Loi n°2017/11 du 12 juillet 2017.

E. Libération du potentiel de croissance du Cameroun et renforcement de sa résilience

La stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (SRPC) du Cameroun

35. La Stratégie nationale de développement du Cameroun (SND30) a été élaborée en consultation avec de multiples parties prenantes et partenaires au développement, dont la Banque mondiale, et répond aux exigences de la SRPC. Elle prévoit une augmentation du taux de croissance annuel, qui atteindrait en moyenne 8,1 % en 2030, objectif ambitieux sans une accélération sensible des réformes structurelles. La stratégie identifie d'importantes priorités qui sont conformes aux objectifs du programme (rapport-pays du FMI n° 21/18) et sont notamment : i) transformation structurelle; ii) amélioration du capital humain et accès aux services; iii) emploi et intégration économique; iv) gouvernance, décentralisation et gestion stratégique; et v) renforcement de la résilience au changement climatique. En conséquence, outre qu'elle crée des conditions propices à une croissance forte et durable, la stratégie fournit un vaste plan de réduction de la pauvreté. Elle inclut quinze projets phares d'un coût estimé à 37 500 milliards de francs CFA, financés principalement par des ressources propres, des fonds extérieurs dont ceux de la Banque mondiale, et des PPP.

Accélération de la croissance tirée par le secteur privé et de la diversification

36. Il existe au Cameroun divers obstacles structurels au développement du secteur privé et à la diversification économique. Les participants des secteurs privé et financier soulignent la nécessité d'accélérer les efforts déployés pour éliminer les obstacles à leurs activités et d'améliorer le dialogue entre les secteurs public et privé. Les initiatives régionales de facilitation des échanges commerciaux doivent aller de pair avec des efforts visant à éviter la présence de distorsions dans le système fiscal, juridique et judiciaire qui entravent les activités commerciales et nuisent à la compétitivité.

37. Les autorités ont intensifié leurs efforts pour renforcer le format des consultations entre les secteurs public et privé. Néanmoins, les discussions avec le secteur privé font ressortir la nécessité de consultations plus fréquentes, en particulier sur le budget. Les discussions ont indiqué que, si les autorités ont communiqué les documents sur l'orientation budgétaire, elles l'ont fait trop tard pour que le secteur privé puisse y apporter une contribution significative.

38. Les autorités ont nommé les dirigeants de la Caisse des dépôts et consignations (RS8, décembre 2022). Elles comptent revoir le cadre juridique de la Caisse et le mettre en conformité avec les pratiques internationales optimales. Les services du FMI ont souligné que la Caisse doit adhérer aux principes de bonne gouvernance et transparence applicables aux banques publiques et, être régie par la COBAC et placée sous sa supervision⁴.

Renforcement de la stabilité et de l'inclusion financières

39. Les fragilités du système bancaire semblent s'être stabilisées mais restent notables. Les prêts improductifs (PI) avaient augmenté à mi-2022, en dépit de la tolérance réglementaire de la BEAC, atteignant environ 15 % de l'encours des prêts bruts, ce qui a accru les craintes de pertes de crédit plus élevées dans le court terme, mais ils se sont récemment stabilisés⁵. La rentabilité des banques s'est améliorée en 2022 par rapport à 2021, tandis que les ratios globaux de fonds propres et de liquidité sont restés adéquats. Les risques de concentration demeurent élevés, et les expositions des banques au risque souverain sont elles aussi élevées mais se sont récemment stabilisées⁶. Le Cameroun reste l'émetteur de dette de référence pour le marché régional de la CEMAC. Le financement budgétaire net provenant des banques commerciales dépasse 1 % du PIB par an, ce qui pose des risques pour le développement et la stabilité du secteur financier.

40. Les autorités poursuivent les réformes visant à renforcer la stabilité du secteur financier et à réduire les PI. À cette fin, elles prévoient de signer un accord d'autorisation avec la COBAC d'ici fin mars 2023, en vue de la restructuration effective des deux banques en difficulté⁷. Ces deux banques auront un délai de cinq ans pour ouvrir leur capital au secteur privé comme prévu par leurs contrats-programmes. Les autorités achèveront en outre la privatisation de la Commercial Bank of Cameroon

⁴ Voir les documents du Département des marchés monétaires et de capitaux sur les banques publiques : <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/DP/2022/English/RSHDPBEA.ashx>

⁵ Durant la pandémie, les PI, qui étaient déjà élevés, ont fortement augmenté dans les secteurs de l'hôtellerie et du commerce, des transports et des télécommunications.

⁶ Ces cinq dernières années, l'encours des titres intérieurs des États membres de la CEMAC figurant au bilan des banques a sensiblement augmenté, atteignant 24,1 % à fin mars 2022, mais il a reculé par la suite et représentait 22,2 % des actifs à fin octobre 2022.

⁷ Des retards sont intervenus dans la nomination des administrateurs et du nouveau conseil d'administration des deux banques et dans la conclusion d'un accord avec les actionnaires historiques sur les paiements d'impôt à l'État. Les portefeuilles d'expositions en défaut ont été transférés à la SRC et les premières tranches de la recapitalisation ont été versées par l'État.

(CBC)⁸. Parmi les autres priorités figurent : i) assurer la formation du personnel judiciaire au règlement des différends bancaires et la transformation des chambres de commerce existantes en tribunaux commerciaux spécialisés, avec des magistrats formés au contentieux commercial; ii) encourager les banques et institutions financières à soumettre systématiquement des données au Répertoire national des sûretés mobilières (RNSM)⁹; iii) améliorer le fonctionnement de la Société de recouvrement des créances (SRC) et veiller à ce qu'elle ait un cadre de gouvernance solide, une indépendance opérationnelle et budgétaire et des règles rigoureuses en matière de transparence et de responsabilité, avec une clause d'extinction pour ses activités de recouvrement des actifs bancaires. En ce qui concerne les expositions souveraines à la suite de la décision de la COBAC d'abaisser la limite fixée aux grosses expositions, les expositions de la plupart des banques demeurent dans la nouvelle limite de 25 % des fonds propres. Les services du FMI ont réitéré la nécessité d'éviter d'utiliser des ressources budgétaires pour renflouer les actionnaires.

41. Les autorités entendent diversifier la base des investisseurs dans les titres publics tout en développant une culture de l'épargne et de la protection sociale. En 2023, elles envisagent d'établir une stratégie visant à encourager la participation des investisseurs non bancaires à l'instar des assurances, des fonds de pension et des particuliers, notamment aux émissions de titres à longue échéance, en conformité avec la stratégie de gestion de la dette à court terme, pour assurer la viabilité de la dette publique. Un compte séquestre est ouvert à la BEAC avec les ressources nécessaires pour le paiement des échéances des obligations assimilables du Trésor (OTA) et autres obligations, y compris les euro-obligations.

42. Il est nécessaire de progresser plus rapidement dans les réformes visant l'inclusion financière. Le Cameroun a élaboré une Stratégie nationale de la finance inclusive 2021-2025, qui vise à éliminer les obstacles au financement des entreprises par les banques traditionnelles. La stratégie a pour but de couvrir tous les acteurs du secteur financier (banques, institutions de microfinance et compagnies d'assurance) ainsi que les opérateurs de télécommunications (services de monnaie mobile).

43. L'application effective de la réglementation des changes aux industries extractives est essentielle au succès du cadre réglementaire. Les autorités sont résolues à appliquer les changements apportés à la réglementation des changes (MPEF148). Bien que les exigences de rapatriement et de cession de la réglementation des changes soient entrées en vigueur en janvier 2022, la BEAC n'a pas encore appliqué de sanctions pour non-conformité, attendant pour cela la résolution des difficultés techniques, notamment à ouvrir et gérer des comptes en devises dans la région de la CEMAC.

⁸ Il y a eu des retards dans le choix d'un conseiller pour la privatisation de la CBC. Aucun actionnaire stratégique n'a été identifié jusqu'à présent.

⁹ Les soumissions de données se sont sensiblement accrues en 2022 par rapport à 2021 mais restent faibles.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

44. Assurances régionales. La BEAC a atteint son objectif de fin juin 2022 concernant les AEN et a fourni de nouvelles assurances de soutien aux programmes des pays de la CEMAC qui sont appuyés par le FMI. Elle demeure résolue à assurer le maintien d'une orientation de politique monétaire appropriée, associé à la réalisation par les États membres de l'ajustement budgétaire convenu dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, pour favoriser la constitution de réserves extérieures. Dans le cadre des mesures de soutien à la position des réserves, la BEAC a durci sa politique monétaire en 2022 et continuera à œuvrer aux fins de l'application effective de la réglementation des changes, notamment en appliquant les adaptations récemment adoptées aux industries extractives à compter de 2022. Les assurances régionales au sujet des AEN régionaux sont essentiels au succès du programme appuyé par le FMI en faveur du Cameroun et aideront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

45. Les résultats du programme continueront de faire l'objet d'une revue tous les six mois, fondée sur six CRQ mensuels et continus, des OI trimestriels et des RS. Les autorités demandent de redéfinir les CRQ et OI de fin mars et fin juin 2023 pour tenir compte du cadre macroéconomique courant, des projections budgétaires et des engagements au titre du programme et de fixer les nouveaux CRQ et OI à fin septembre et fin décembre 2023.

46. Les autorités sollicitent une dérogation pour non-observation de deux critères de réalisation. Le plancher du SPHP à fin décembre 2022 n'a pas été observé en raison de la hausse des prix du pétrole et de la dépréciation de la monnaie nationale, lesquelles ont entraîné une augmentation des dépenses au titre de la subvention aux carburants (MPEF, Table 1) (¶13). Une dérogation pour non-observation de ce plancher est demandée sur la base des mesures correctives prises par les autorités (¶13). Le plafond zéro continu à l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs n'a pas non plus été observé par suite de retards dans les paiements du service de la dette à l'ITFC et à la France, lesquels étaient dus à des problèmes de gestion de trésorerie en fin d'année. Une dérogation pour non-observation est demandée pour le dépassement mineur (0,08 % du PIB) et temporaire de ce plafond, et les arriérés ont été apurés (¶13).

47. Les autorités demandent en outre une dérogation d'applicabilité de trois autres CRQ à fin décembre 2022. Les données permettant de déterminer s'ils ont été observés ne seront pas disponibles au moment de la réunion du Conseil d'administration, le programme sera mis en œuvre avec succès et rien n'indique clairement que ces CRQ ne seront pas respectés. Le Protocole d'accord technique (PAT) a été révisé pour tenir compte de la période budgétaire complémentaire de 30 jours à la fin de l'année budgétaire. Le PAT comporte en outre des révisions dont le but est de clarifier l'inclusion de l'utilisation de l'allocation de DTS dans les créances nettes de la Banque centrale sur l'État, ainsi que le nouvel ajusteur appliqué au plafond fixé au recours à de nouvelles dettes extérieures pour tenir compte du financement de la Banque mondiale.

48. Les autorités ont accepté des RS additionnels pour les deux prochaines revues du programme sur des points critiques et ont proposé des mesures correctives pour les RS non observés, à savoir :

- **Reporter six RS non observés.** L'audit des arriérés intérieurs et le plan d'action visant à apurer les arriérés certifiés par l'audit n'ont pas été finalisés en raison de la complexité du processus de validation définitive des montants (RS2, ¶127, MPEF¶142, reporté à septembre 2023); ii) En ce qui concerne les PPP, les autorités ont élaboré les cadres juridique et réglementaire, mais leur adoption a été retardée pour assurer leur cohérence avec le cadre régional de la CEMAC (RS5, ¶127, MPEF¶145, reporté à septembre 2023). Néanmoins, les autorités essaieront entretemps de mettre en place leur cadre national et s'assureront de sa cohérence avec le cadre régional lorsque celui-ci sera disponible; iii) l'inventaire et le plan d'apurement des dettes entre les entreprises publiques et l'État ont été finalisés en janvier 2023, mais l'inventaire des dettes entre entreprises publiques est retardé, principalement à cause de contraintes de données (RS6, ¶127, MPEF¶142, reporté à septembre 2023); iv) la loi visant à rationaliser les incitations pour promouvoir une saine concurrence entre les opérateurs économiques n'a pas été révisée (RS9, ¶128, MPEF¶129, reporté à décembre 2023); v) l'exécution du plan d'action visant à renforcer le cadre des audits des dépenses publiques a été retardée par les plans de prestation de l'AT (RS11, ¶127, MPEF¶155, reporté à avril 2023); vi) la publication du rapport d'audit sur les dépenses liées à la COVID a été retardée pour donner le temps aux administrations bénéficiaires de réagir à l'audit (RS12, ¶131, MPEF¶155, reporté à mars 2023).
- **Ne pas reporter et éliminer un RS non observé.** Le transfert des comptes des entités publiques au CUT, fixé à décembre 2022, a été retardé dans l'attente de l'achèvement de la plateforme informatique à la BEAC (RS3, ¶127, MPEF¶136) et aucune autre mesure ne peut être prise par les autorités jusqu'à ce que la plateforme régionale de la BEAC soit disponible; l'achèvement de cette plateforme échappe au contrôle des autorités.
- **Reporter deux RS fixés pour la prochaine revue.** Le diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption a été reporté de juin à septembre 2023 (RS10, ¶132, MPEF¶154) pour tenir compte des retards dans les plans de prestation de l'AT. Cela donnera suffisamment de temps au FMI et aux autorités pour passer par toutes les étapes de l'évaluation diagnostique. L'élaboration d'un plan de restructuration de la SONORA a été reportée de mars à juin 2023 (RS14, ¶127, MPEF¶147).
- **Trois nouveaux RS en appui des réformes en cours.** Le premier vise à élargir l'assiette fiscale en accroissant le nombre des contribuables assujettis à la TVA (RS18, ¶127 MPEF¶133). Le deuxième a pour but d'éliminer les abattements fiscaux et de les remplacer par des primes à l'investissement dans la Loi de 2013, étape intermédiaire vers la révision de la loi elle-même, qui pourrait être un processus long et controversé (RS19, ¶129, MPEF¶151). Le nouveau RS19 offre une approche plus ciblée centrée sur les primes à l'investissement. En outre, les autorités entendent réaliser une étude ou un audit de l'application de la Loi pendant les dix dernières années, assortis de recommandations visant à instaurer un meilleur système d'incitations à l'investissement. Le troisième a pour but d'améliorer la gestion des projets et de la dette et la priorisation des investissements financés sur ressources extérieures (RS20, ¶130, MPEF¶141).

49. La capacité du Cameroun à rembourser le FMI est adéquate mais elle est exposée à des risques élevés (tableau 5). À fin décembre 2022, l'encours total des crédits du FMI avait atteint 370 % de la quote-part. Dans le scénario de référence, l'encours total des crédits du FMI (fondé sur les tirages actuels et futurs) culmine à 3,0 % du PIB en 2023, et les obligations annuelles envers le FMI atteignent leur sommet (environ 3,1 % des recettes) en 2027. Le programme et la capacité de rembourser le FMI sont exposés à des risques élevés et ils pourraient être soumis à des tensions plus fortes par la matérialisation de ces risques. Les risques sont atténués par les bons antécédents du Cameroun en matière de remboursement au FMI et par la solidité de son programme.

50. Risques pesant sur le programme et mesures d'atténuation. Les risques liés à la guerre en Ukraine ont aggravé les risques associés à la pandémie (¶11). La mission a évoqué la possibilité d'établir des mesures de contingence et d'inclure un plan de contingence dans le MPEF. Les autorités ont indiqué qu'elles établissaient une déclaration des risques budgétaires, qui pourrait éventuellement inclure un plan de contingence. Les mesures de contingence incluent le mécanisme de blocage de précaution jusqu'à 15 % des dépenses courantes budgétisées au titre des biens et services.

51. La mission a confirmé les assurances de financement. Le financement du programme du Cameroun reste entier, avec des engagements fermes pour les 12 mois à venir et de bonnes perspectives de financement pour la durée restante du programme. Les discussions avec les bailleurs de fonds ont confirmé l'importance de l'engagement du FMI dans leur décision de contribuer à l'aide budgétaire, au soutien quasi budgétaire et au financement des projets.

52. Cohérence avec la stratégie régionale. En dépit de l'effet sur le solde extérieur du Cameroun d'une baisse des projections de prix du gaz naturel et de l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar américain, le niveau des AEN à fin 2023 devrait rester à peu près conforme aux projections du rapport des services de la CEMAC de décembre 2022.

Tableau 5 du texte. Cameroun : financement extérieur
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	Total (en milliards de FCFA)	Total (en millions de DTS)	Pourcentage du déficit	Pourcentage de la quote-part ¹
Écart de financement	287	220	180	686	828	100	300
Financement du FMI	115	91	92	298	359	43	130
FEC	38	30	31	99	120	14	43
MEDC	77	61	61	198	239	29	87
Appui budgétaire d'autres bailleurs	172	129	88	389	469	57	170
BAfD	50	41	0	91	110	13	40
Banque mondiale	62	61	62	185	223	27	81
France	45	27	26	98	118	14	43
UE	0	0	0	0	0	0	0
Autres	15	0	0	15	18	2	7
Financement exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0
ISSD (net)	0	0	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0

Source : calculs des services du FMI.

1/La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

53. Le Cameroun s'est montré résilient face au choc de la COVID-19 mais est confronté à des défis accrus dans un environnement mondial incertain. La reprise économique, qui était soutenue par la hausse des prix du pétrole et de la production hors pétrole en 2021, s'est poursuivie en 2022, sur fond de la guerre menée par la Russie en Ukraine, de tensions inflationnistes, de perturbations de la chaîne de l'offre et de durcissement des conditions financières mondiales. Après avoir atteint 3,6 % en 2021, la croissance du PIB réel devrait s'établir à 3,4 % en 2022, et l'inflation globale devrait se situer à 6 % à fin 2022, sous l'effet de l'évolution des prix alimentaires, de la hausse du coût des importations et des pressions sur l'offre intérieure.

54. Les résultats du programme sont mitigés. Tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à fin juin 2022 ont été observés, mais deux CRQ à fin décembre 2022 n'ont pas été respectés : i) le plancher du solde primaire hors pétrole (SPHP) à fin décembre 2022 n'a pas été observé en raison d'une augmentation des dépenses liées à la subvention aux carburants et ii) le plafond zéro continu concernant l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs n'a pas été respecté par suite de retards dans les paiements à l'ITFC et à la France. En outre, trois des cinq objectifs indicatifs (OI) n'ont pas été atteints, ni à fin juin ni à fin septembre, à savoir les plafonds limitant les interventions directes de la SNH, la part des dépenses exécutées sur procédures exceptionnelles et l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs. Les autorités ont proposé des mesures correctives visant à remédier au non-respect des objectifs quantitatifs.

55. En ce qui concerne les repères structurels, les progrès se poursuivent, mais avec des retards. Sur les 14 repères structurels, sept ont été en totalité respectés, dont cinq avec retard, et deux n'ont pas été observés pour des raisons échappant au contrôle des autorités. Six RS non observés ont été reportés et un a été abandonné car ce qui reste à faire échappe au contrôle des autorités.

56. Les perspectives économiques de référence pour 2023 restent favorables, mais il subsiste des incertitudes considérables. La croissance économique devrait s'accélérer et atteindre 4,3 % en 2023, et l'inflation devrait rester à environ 6 % à fin 2023. Cependant, les projections sont exposées à des risques de révision à la baisse considérables, posés en particulier par une intensification des pressions extérieures et un durcissement plus marqué que prévu des conditions financières.

57. Les autorités sont déterminées à poursuivre leurs efforts d'assainissement budgétaire en conformité avec le programme. Le déficit budgétaire global devrait tomber à 0,8 % du PIB et le déficit primaire hors pétrole, à 2,4 % du PIB en 2023. Les services du FMI saluent la réduction de la subvention aux carburants et les mesures visant à maintenir l'orientation de politique budgétaire convenue, ce qui créera l'espace nécessaire pour les dépenses prioritaires dans le moyen terme. À titre de mesures d'atténuation, les autorités ont relevé le salaire minimum et les traitements dans le secteur public, mesures venant compléter leurs plans d'accroissement de 100 % du mécanisme existant de transferts monétaires conditionnels (*filets sociaux*) en 2023. Il sera par ailleurs important de continuer à éliminer progressivement les mesures fiscales temporaires et le contrôle des prix.

58. Le Cameroun reste exposé à un risque de surendettement élevé, mais sa dette est viable. La poursuite envisagée du rééquilibrage budgétaire, les réformes structurelles et une politique d'endettement prudente limitant le recours aux emprunts non concessionnels favoriseraient une réduction des vulnérabilités liées à la dette. Des progrès dans le processus de négociation de la restructuration de la dette de la SONARA limiteraient les passifs conditionnels.

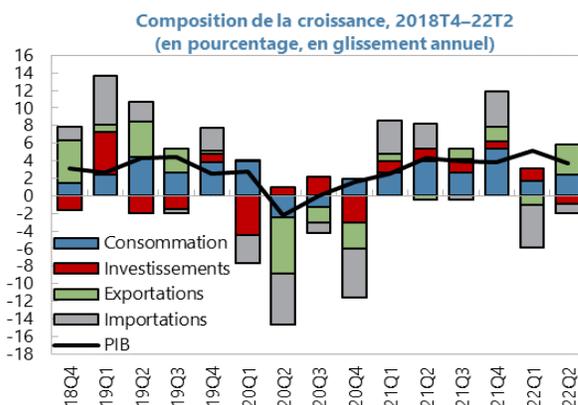
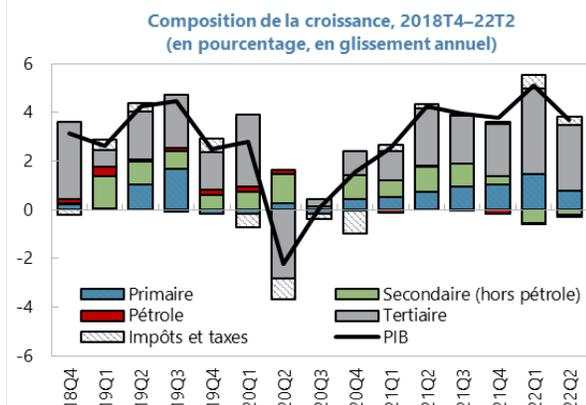
59. Il est nécessaire d'accélérer les réformes structurelles pour libérer le potentiel de croissance du Cameroun. Il sera question de prendre des mesures additionnelles pour accroître l'efficacité des investissements, renforcer l'inclusion financière et améliorer le climat des affaires; ces mesures devraient aller de pair avec un cadre renforcé de transparence, de gouvernance et de lutte contre la corruption. La poursuite des progrès dans le renforcement de la gestion des entreprises publiques sera elle aussi d'une importance critique.

60. Compte tenu des résultats obtenus par le Cameroun dans le cadre du programme, de la mise en œuvre des assurances de politique régionale de fin décembre 2022 et des assurances de politique régionale établies dans le document de décembre 2022 à l'échelle de l'Union, les services du FMI souscrivent à la demande d'achèvement de la troisième revue présentée par les autorités. Ils souscrivent également à leur demande i) d'adoption des nouveaux OI à mars 2023 et CRQ à fin juin 2023; ii) de dérogation pour non-respect du plancher du SPHP à fin décembre 2022 et de la non-accumulation d'arriérés extérieurs et iii) de dérogation d'applicabilité de trois autres CRQ à fin décembre 2022, pour la raison que les données ne seront pas disponibles au moment de la réunion du Conseil d'administration et que rien n'indique clairement que ces CR ne seront pas satisfaits. Les services du FMI proposent que l'approbation de la quatrième revue soit subordonné à la mise en œuvre des assurances critiques de politique au niveau de l'Union établies dans le document de référence de décembre 2022 à l'échelle de l'Union.

Graphique 1. Cameroun : évolution du secteur réel, 2017-23

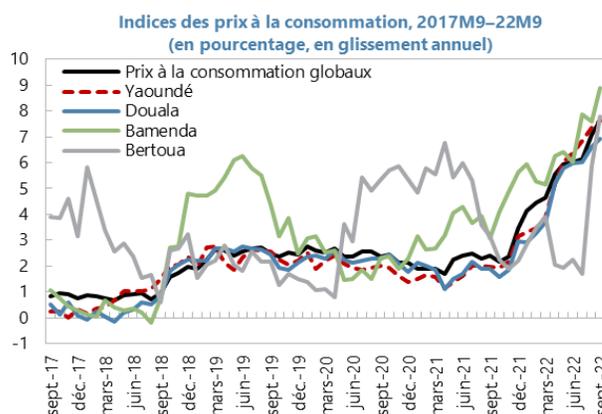
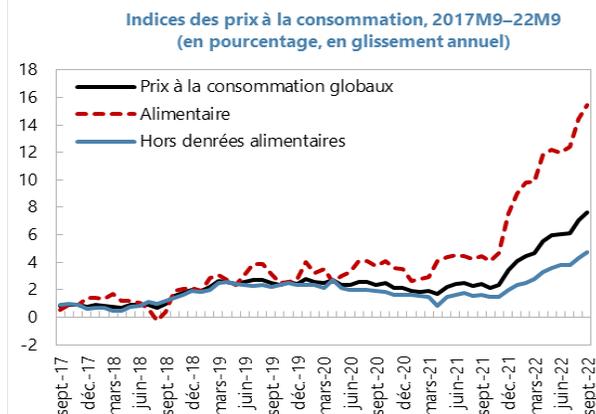
La croissance est restée forte grâce à de solides résultats dans les secteurs primaire et tertiaire...

... et la consommation continue de se redresser.



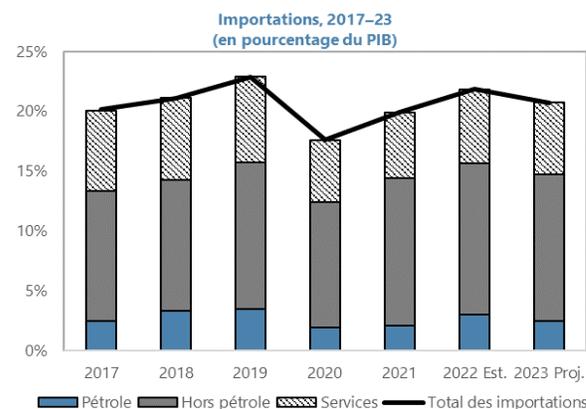
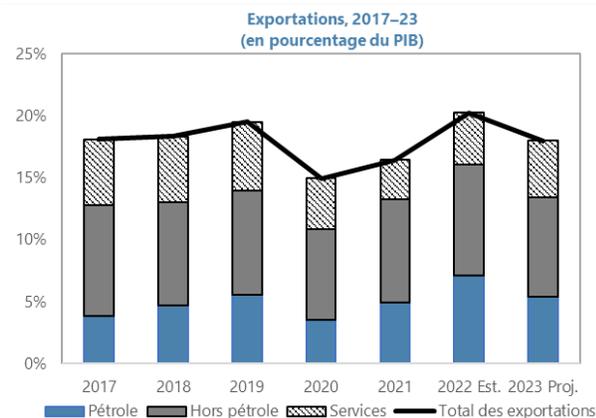
L'inflation a rapidement augmenté dans le sillage de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie...

... avec toutefois de fortes disparités régionales.



Les exportations sont repartiées à la hausse après avoir plongé pendant la pandémie, principalement grâce aux exportations de pétrole, qui devraient ralentir...

... et les importations devraient diminuer parallèlement.



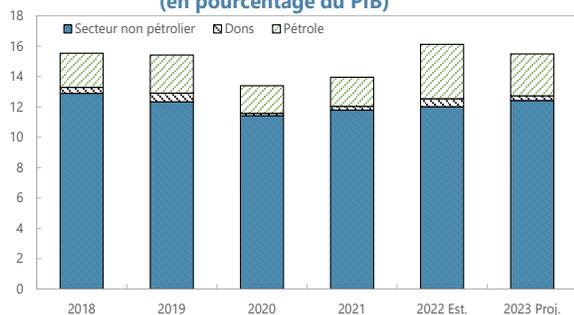
Sources : autorités nationales ; BEAC ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Cameroun: évolution budgétaire, 2018–23

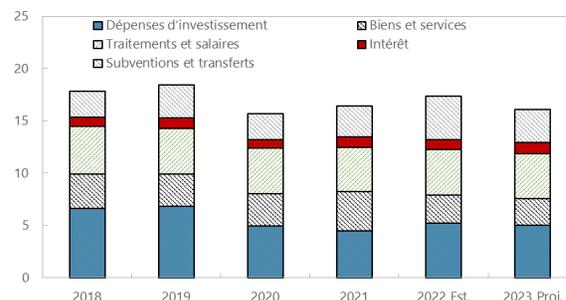
Le recouvrement des recettes en 2022 a été soutenu par de solides résultats dans la mobilisation des recettes pétrolières...

... alors que les dépenses publiques ont également augmenté, avec davantage de subventions et de transferts mis en place...

Recettes budgétaires (en pourcentage du PIB)



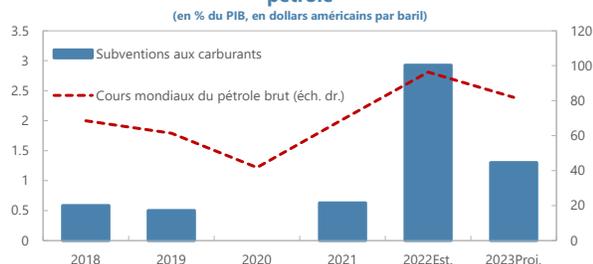
Dépenses publiques (en pourcentage du PIB)



... notamment l'augmentation des subventions aux carburants, mesure visant à protéger la population d'une flambée des prix internationaux du pétrole et à limiter les pressions inflationnistes...

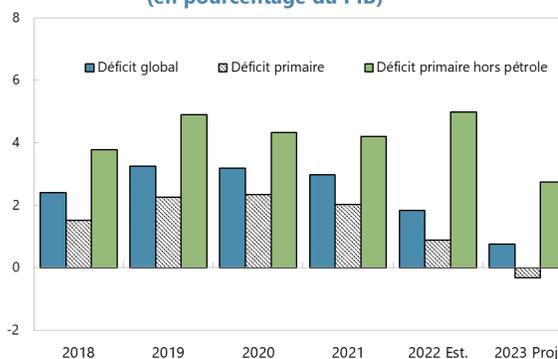
Alors qu'on estime que le solde global s'est amélioré en 2022, le solde primaire non pétrolier semble s'être détérioré en raison du coût élevé des subventions aux carburants...

Subventions aux carburants et cours mondiaux du pétrole



Note : La subvention aux carburants relève d'une estimation des autorités et des services du FMI. Le montant de 2023 est net des effets de l'augmentation du prix à la pompe.

Solde budgétaire (en pourcentage du PIB)



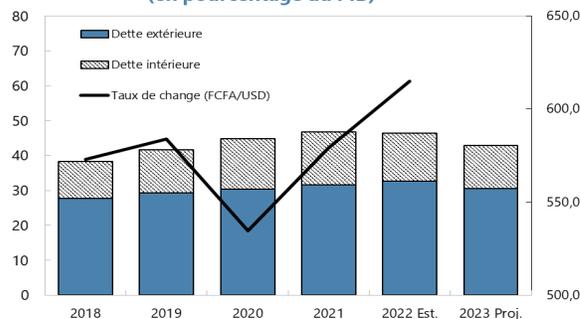
... qui ont également entraîné une accumulation d'arriérés de paiement intérieurs.

L'impact de la croissance du PIB et de la réduction du déficit sur la dynamique de la dette publique a été favorable bien qu'atténué par la dépréciation du taux de change.

Arriérés de paiement intérieurs (en milliards de FCFA)



Dette publique (en pourcentage du PIB)



Sources : autorités nationales ; BEAC ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–27

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027
	2 ^e rev.	Est.	2 ^e rev.	Est.	2 ^e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(variation annuelle en %, sauf indication contraire)									
Comptes nationaux et prix										
PIB à prix constants	3,6	3,6	3,8	3,4	4,6	4,3	4,4	4,5	4,6	4,7
PIB pétrolier à prix constants	-3,2	-3,2	4,2	-5,1	-3,0	0,7	1,1	0,3	0,3	0,3
PIB non pétrolier à prix constants	3,8	3,8	3,8	3,6	4,8	4,4	4,5	4,6	4,7	4,8
Déflateur du PIB	3,3	3,3	4,8	4,6	2,4	4,8	4,3	3,0	2,0	2,0
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	25 158	25 158	27 389	27 210	29 325	29 749	32 393	34 866	37 226	39 777
Pétrolier	801	801	1 187	1 073	1 090	907	862	814	777	747
Non pétrolier	24 357	24 357	26 201	26 137	28 235	28 841	31 531	34 052	36 449	39 030
Prix à la consommation (moyenne)	2,3	2,3	4,6	5,3	2,8	5,9	4,7	3,0	2,3	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	3,5	3,5	4,1	6,0	2,9	5,7	3,7	2,3	2,1	2,0
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large (M2)	17,2	17,2	15,6	11,4	10,1	8,1	9,9	8,0	7,1	8,2
Avoirs extérieurs nets 1/	4,3	4,3	5,1	7,7	4,0	1,0	1,8	2,3	2,9	2,8
Avoirs intérieurs nets 1/	12,9	12,9	10,5	3,6	6,1	7,0	8,1	5,7	4,2	5,4
Crédit intérieur au secteur privé	9,7	9,7	9,1	13,6	12,4	8,8	7,4	7,1	6,9	6,7
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Épargne et investissement										
Épargne nationale brute	14,0	14,0	16,3	15,9	17,3	15,9	16,6	17,9	19,0	20,4
Investissement intérieur brut	17,9	17,9	18,4	17,4	20,0	18,8	19,6	20,6	21,6	22,8
Investissement public	4,6	4,5	5,2	5,2	5,4	5,0	5,4	5,7	6,3	6,9
Investissement privé	13,4	13,4	13,2	12,2	14,6	13,8	14,1	14,8	15,2	16,0
Opérations de l'administration centrale										
Total des recettes (dons compris)	14,1	14,0	15,4	16,1	15,9	15,5	15,3	15,2	15,2	15,4
Recettes pétrolières	1,9	1,9	2,9	3,6	2,7	2,8	2,2	1,8	1,7	1,6
Recettes non pétrolières	12,0	11,8	12,0	12,0	12,8	12,4	12,8	13,1	13,4	13,7
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)	12,4	12,2	12,5	12,5	13,3	12,8	13,2	13,4	13,7	13,9
Total des dépenses	16,5	16,9	17,4	18,0	16,1	16,2	16,0	15,5	15,9	16,4
Solde budgétaire global (base ordonnancements)										
Dons non compris	-2,6	-3,2	-2,5	-2,4	-0,5	-1,1	-0,9	-0,5	-0,8	-1,2
Dons compris	-2,4	-3,0	-1,9	-1,8	-0,2	-0,8	-0,6	-0,3	-0,7	-1,1
Solde budgétaire global (base caisse)										
Dons non compris	-3,0	-2,7	-3,0	-2,8	-1,0	-1,6	-1,4	-0,9	-1,1	-1,2
Dons compris	-2,8	-2,4	-2,5	-2,3	-0,7	-1,3	-1,1	-0,7	-1,0	-1,1
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements, en % du PIB non pétrolier)	-3,4	-4,1	-4,2	-4,6	-2,3	-2,5	-1,8	-1,1	-1,4	-1,7
Secteur extérieur										
Balance commerciale	-1,5	-1,1	-0,7	0,4	-1,3	-1,3	-1,4	-1,3	-1,2	-1,2
Exportations de pétrole	4,9	4,9	7,5	7,1	6,0	5,4	4,9	4,5	4,2	4,0
Exportations hors pétrole	8,0	8,3	9,4	8,9	8,7	8,0	7,6	7,7	7,8	8,0
Importations	14,5	14,4	17,6	15,7	16,0	14,7	13,9	13,5	13,2	13,1
Solde des transactions courantes										
Dons officiels non compris	-4,4	-4,2	-2,6	-2,2	-3,0	-3,2	-3,0	-2,8	-2,6	-2,5
Dons officiels compris	-4,0	-4,0	-2,1	-1,6	-2,6	-2,8	-3,0	-2,6	-2,5	-2,5
Termes de l'échange	7,0	9,4	7,1	3,6	-7,1	-8,4	-1,9	-2,6	-2,1	-0,9
Dettes publiques										
Encours de la dette publique	45,5	46,8	44,0	46,4	40,8	42,8	40,4	38,5	37,5	37,2
Dont : dette extérieure	31,6	31,7	31,2	32,7	30,3	30,5	29,7	29,1	29,2	29,4

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

Tableau 2 a. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2021-27
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027	
	2 ^e rev.	Est.	2 ^e rev.	Est.	2 ^e rev.	LF ²	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Total des recettes et dons	3,559	3,511	4,223	4,386	4,653	4,592	4,602	4,964	5,302	5,664	6,107
Total des recettes	3,492	3,446	4,081	4,244	4,562	4,501	4,501	4,866	5,221	5,620	6,067
Recettes du secteur pétrolier	482	482	806	974	801	807	821	712	641	635	635
Recettes du secteur non pétrolier	3,010	2,964	3,275	3,270	3,761	3,694	3,681	4,155	4,579	4,985	5,432
Impôts directs	698	698	768	845	932		961	1,088	1,217	1,335	1,478
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	147	147	152	155	160		164	171	179	188	197
Autres taxes sur les biens et services	1,601	1,542	1,717	1,663	1,863		1,852	2,110	2,338	2,550	2,761
Taxes sur le commerce international	398	405	411	401	556		437	503	543	590	646
Recettes non fiscales	167	172	226	206	250	250	266	283	301	323	350
Total des dons	67	65	142	142	91	91	101	97	82	44	40
Projets	33	41	33	33	35	35	35	38	42	44	40
Autres	35	24	109	109	56	56	66	59	40	0	0
Dépenses totales	4,157	4,262	4,757	4,887	4,718	4,850	4,831	5,170	5,411	5,919	6,527
Dépenses courantes	2,970	2,992	3,237	3,300	3,063	3,304	3,285	3,329	3,328	3,563	3,797
Traitements et salaires	1,074	1,075	1,174	1,174	1,263	1,241	1,284	1,381	1,478	1,582	1,704
Biens et services	963	934	811	740	810	862	754	838	915	996	1,044
Subventions et transferts	691	742	1,013	1,123	768	887	924	751	561	600	642
Intérêts	242	242	240	263	222	314	323	359	373	384	407
Extérieurs	165	165	157	180	156	194	194	218	222	223	235
Intérieurs	77	77	83	83	66	120	129	140	151	161	172
Dépenses d'investissement	1,148	1,133	1,419	1,419	1,585	1,494	1,494	1,760	2,002	2,357	2,730
Investissement financé sur ressources intérieures	617	583	615	620	711	633	633	798	958	1,240	1,622
Investissement financé sur ressources extérieures	511	519	780	780	848	831	831	932	1,012	1,083	1,074
Réhabilitation et participation	20	20	24	19	26	30	30	30	32	33	34
Prêts nets	-91	7	-20	47	-20	0	0	0	0	0	0
Dépenses liées à la COVID-19	52	52	15	50							
Achat et livraison de vaccins contre la COVID-19	20	20	35	0							
Fonds de promotion de la production locale	30	30	40	40	60	21	21	50			
Compte spécial supplémentaire pour la décentralisation	28	28	31	31	30	31	31	31			
Solde global (base ordonnancements)	-665	-816	-676	-643	-156	-349	-330	-304	-191	-299	-460
Dons non compris	-665	-816	-676	-643	-156	-349	-330	-304	-191	-299	-460
Dons compris	-597	-751	-534	-501	-65	-258	-229	-207	-109	-255	-420
Solde budgétaire de référence de la CEMAC	-637	-791	-883	-1,021	-343	-520	-469	-205	43	-215	-446
Ajustement à la base caisse	-99	142	-146	-122	-132	-115	-148	-160	-136	-118	0
Ordonnancements non exécutés (- = réduction)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instances de paiement et arriérés (- = réduction)	-99	142	-146	-122	-132	-115	-148	-160	-136	-118	0
dont arriérés (- = réduction)	-83	-60	-65	-66	-39	-86	-75	-66	-66	-75	0
dont instances de paiement (- = réduction)	0	202	-55	-56	-50	-62	-70	-56	-43	0	0
dont autres arriérés 1/	-17	0	-26	0	-43	0	-15	-15	0	0	0
Solde global (base caisse)	-764	-674	-822	-765	-288	-464	-477	-464	-327	-417	-460
Dons non compris	-764	-674	-822	-765	-288	-464	-477	-464	-327	-417	-460
Dons compris	-697	-609	-680	-623	-197	-373	-376	-367	-245	-373	-420
Financement	323	609	345	336	-101	91	157	187	245	373	420
Financement extérieur net	397	419	227	227	236	91	91	230	313	367	387
Amortissement	-586	-677	-520	-520	-577	-704	-704	-663	-657	-672	-687
Tirages	983	1,096	747	747	813	795	795	893	970	1,039	1,074
Euro-obligation	450	450									
Financement intérieur net	-74	190	118	109	-377	0	65	-43	-68	6	33
Système bancaire	511	425	720	506	138	264	302	268	211	192	237
Banque centrale	161	217	170	170	-62	72	110	-82	-139	-169	-135
Allocation de DTS	50	50	70	70			80				
Banques commerciales	350	208	550	336	200	192	192	350	350	361	372
Amortissement de la dette non structurée	-16	-67		-26			-15				
Autres financements intérieurs	-568	-169	-602	-371	-475	-264	-221	-311	-279	-186	-205
Écart de financement	373	0	335	287	298	282	220	180	0	0	0
Financement du FMI	96	150	115	115	87	91	91	92	0	0	0
FEC	32	50	38	38	30	30	31	0	0	0	0
MEDC	64	100	77	77	61	61	61	0	0	0	0
Aide budgétaire (hors FMI)	111	185	172	211	211	191	129	88	0	0	0
BAfD	0	36	50	53	41	41	0	0	0	0	0
Banque mondiale	80	88	62	116	61	61	62	0	0	0	0
France	0	46	45	26	27	27	26	0	0	0	0
UE	16	0	0	16	10	0	0	0	0	0	0
Autres	15	15	15	0	52	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ISSD	166										
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :											
Solde primaire (base ordonnancements, dons compris)	-356	-509	-294	-239	157	56	94	152	264	129	-13
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-455	-367	-440	-360	25	-59	-53	-8	128	11	-13
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, dons compris)	-838	-991	-1,100	-1,213	-644	-751	-727	-559	-377	-505	-648
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-937	-849	-1,246	-1,334	-776	-866	-874	-719	-513	-623	-648

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT. Les paiements d'arriérés sont ajustés à compter de fin 2018 et l'encours d'obligations impayées de l'État est ajusté à compter de fin 2016 pour tenir compte de ces opérations.

2/ Sur la base de la loi de finances initiale adoptée pour 2023.

Tableau 2b. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2021-27
(En pourcentage du PIB)

	2021		2022		2023			2024	2025	2026	2027
	2 ^e rev.	Est.	2 ^e rev.	Est.	2 ^e rev.	LF ²	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Total des recettes et dons	14.1	14.0	15.4	16.1	15.9	15.4	15.5	15.3	15.2	15.2	15.4
Total des recettes	13.9	13.7	14.9	15.6	15.6	15.1	15.1	15.0	15.0	15.1	15.3
Recettes du secteur pétrolier	1.9	1.9	2.9	3.6	2.7	2.7	2.8	2.2	1.8	1.7	1.6
Recettes du secteur non pétrolier	12.0	11.8	12.0	12.0	12.8	12.4	12.4	12.8	13.1	13.4	13.7
Impôts directs	2.8	2.8	2.8	3.1	3.2		3.2	3.4	3.5	3.6	3.7
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5		0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
Autres taxes sur les biens et services	6.4	6.1	6.3	6.1	6.4		6.2	6.5	6.7	6.8	6.9
Taxes sur le commerce international	1.6	1.6	1.5	1.5	1.9		1.5	1.6	1.6	1.6	1.6
Recettes non fiscales	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Total des dons	0.3	0.3	0.5	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1
Projets	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Autres	0.1	0.1	0.4	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0
Dépenses totales	16.5	16.9	17.4	18.0	16.1	16.3	16.2	16.0	15.5	15.9	16.4
Dépenses courantes	11.8	11.9	11.8	12.1	10.4	11.1	11.0	10.3	9.5	9.6	9.5
Traitements et salaires	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.2	4.3	4.3	4.2	4.2	4.3
Biens et services	3.8	3.7	3.0	2.7	2.8	2.9	2.5	2.6	2.6	2.7	2.6
Subventions et transferts	2.7	2.9	3.7	4.1	2.6	3.0	3.1	2.3	1.6	1.6	1.6
Intérêts	1.0	1.0	0.9	1.0	0.8	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0	1.0
Extérieurs	0.7	0.7	0.6	0.7	0.5	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6
Intérieurs	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Dépenses d'investissement	4.6	4.5	5.2	5.2	5.4	5.0	5.0	5.4	5.7	6.3	6.9
Investissement financé sur ressources intérieures	2.5	2.3	2.2	2.3	2.4	2.1	2.1	2.5	2.7	3.3	4.1
Investissement financé sur ressources extérieures	2.0	2.1	2.8	2.9	2.9	2.8	2.8	2.9	2.9	2.9	2.7
Réhabilitation et participation	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Prêts nets	-0.4	0.0	-0.1	0.2	-0.1		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la COVID-19	0.2	0.2	0.1	0.2	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Achat et livraison de vaccins contre la COVID-19	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds de promotion de la production locale	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2		0.1	0.2	0.0	0.0	0.0
Compte spécial supplémentaire pour la décentralisation	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1		0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements)	-2.5	-3.2	-2.5	-2.4	-0.5	-1.2	-1.1	-0.9	-0.5	-0.8	-1.2
Dons non compris	-2.6	-3.2	-2.5	-2.4	-0.5	-1.2	-1.1	-0.9	-0.5	-0.8	-1.2
Dons compris	-2.4	-3.0	-1.9	-1.8	-0.2	-0.9	-0.8	-0.6	-0.3	-0.7	-1.1
Solde budgétaire de référence de la CEMAC	-2.5	-3.1	-3.2	-3.8	-1.2	-1.7	-1.6	-0.6	0.1	-0.6	-1.1
Ajustement à la base caisse	-0.4	0.6	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.4	-0.3	0.0
Ordonnancements non exécutés (- = réduction)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Instances de paiement et arriérés (- = réduction)	-0.4	0.6	-0.5	-0.4	-0.4		-0.5	-0.5	-0.4	-0.3	0.0
dont arriérés (- = réduction)	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1		-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	0.0
dont instances de paiement (- = réduction)	0.0	0.8	-0.2	-0.2	-0.2		-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	0.0
dont autres arriérés 1/	-0.1	0.0	-0.1	0.0	-0.1		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-3.0	-2.7	-3.0	-2.8	-1.0	-1.6	-1.6	-1.4	-0.9	-1.1	-1.2
Dons non compris	-3.0	-2.7	-3.0	-2.8	-1.0	-1.6	-1.6	-1.4	-0.9	-1.1	-1.2
Dons compris	-2.8	-2.4	-2.5	-2.3	-0.7	-1.3	-1.3	-1.1	-0.7	-1.0	-1.1
Financement	1.3	2.4	1.3	1.2	-0.3	0.3	0.5	0.6	0.7	1.0	1.1
Financement extérieur net	1.6	1.7	0.8	0.8	0.8	0.3	0.3	0.7	0.9	1.0	1.0
Amortissement	-2.3	-2.7	-1.9	-1.9	-2.0	-2.4	-2.4	-2.0	-1.9	-1.8	-1.7
Tirages	3.9	4.4	2.7	2.7	2.8	2.7	2.7	2.8	2.8	2.8	2.7
Euro-obligation	1.8	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur net	-0.3	0.8	0.4	0.4	-1.1	0.0	0.2	-0.1	-0.2	0.0	0.1
Système bancaire	2.0	1.7	2.6	1.9	0.5		1.0	0.8	0.6	0.5	0.6
Banque centrale	0.6	0.9	0.6	0.6	-0.2		0.4	-0.3	-0.4	-0.5	-0.3
Allocation de DTS	0.2	0.2	0.3	0.3	0.0		0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Banques commerciales	1.4	0.8	2.0	1.2	0.7	0.6	0.6	1.1	1.0	1.0	0.9
Amortissement de la dette non structurée	-0.1	-0.3	0.0	-0.1	0.0		-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements intérieurs	-2.3	-0.7	-2.2	-1.4	-1.6	-0.9	-0.7	-1.0	-0.8	-0.5	-0.5
Écart de financement	1.5	0.0	1.2	1.1	1.0	0.9	0.7	0.6	0.0	0.0	0.0
Financement du FMI	0.4	0.5	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0
Aide budgétaire (hors FMI)	0.4	0.7	0.6	0.6	0.7	0.6	0.4	0.3	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
ISSD	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :											
Solde primaire (base ordonnancements, dons compris)	-1.4	-2.0	-1.1	-0.9	0.5	0.2	0.3	0.5	0.8	0.3	0.0
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-1.8	-1.5	-1.6	-1.3	0.1	-0.2	-0.2	0.0	0.4	0.0	0.0
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, dons compris)	-3.3	-3.9	-4.0	-4.5	-2.2	-2.5	-2.4	-1.7	-1.1	-1.4	-1.6
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-3.7	-3.4	-4.6	-4.9	-2.6	-2.9	-2.9	-2.2	-1.5	-1.7	-1.6

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT. Les paiements d'arriérés sont ajustés à compter de fin 2018 et l'encours d'obligations impayées de l'État est ajusté à compter de fin 2016 pour tenir compte de ces opérations.

2/ Sur la base de la loi de finances initiale adoptée pour 2023.

Tableau 3. Cameroun : balance des paiements, 2021–27
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027
	2 ^e rev.	Est.	2 ^e rev.	Est.	2 ^e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(en milliards de FCFA)									
Solde des transactions courantes	-1,003	-997	-574	-429	-771	-846	-960	-908	-948	-991
Balance commerciale	-379	-288	-188	99	-377	-384	-438	-441	-444	-466
Exportations de biens	3,261	3,336	4,638	4,366	4,323	3,998	4,060	4,266	4,470	4,759
Pétrole et produits pétroliers	1,237	1,238	2,063	1,934	1,763	1,613	1,585	1,572	1,548	1,582
Secteur non pétrolier	2,024	2,098	2,576	2,432	2,560	2,385	2,475	2,694	2,921	3,176
Importations de biens	-3,640	-3,624	-4,827	-4,266	-4,700	-4,382	-4,498	-4,707	-4,914	-5,225
Services (net)	-344	-588	-346	-542	-371	-434	-442	-436	-429	-451
Exportations de services	1,308	800	1,494	1,144	1,574	1,357	1,504	1,658	1,812	1,954
Importations de services	-1,652	-1,389	-1,839	-1,686	-1,946	-1,791	-1,946	-2,094	-2,241	-2,405
Revenu (net)	-572	-405	-363	-374	-331	-360	-373	-387	-404	-426
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-197	-197	-157	-180	-156	-194	-218	-222	-223	-235
Transferts (nets)	291	285	323	389	308	333	292	357	329	353
Entrées	448	434	492	565	487	523	498	577	562	601
Sorties	-157	-149	-169	-176	-179	-191	-206	-220	-233	-248
Solde du compte de capital et d'opérations financières	1,003	1,279	613	697	823	727	1,001	1,097	1,216	1,272
Compte de capital	67	67	33	33	35	35	38	42	44	40
Transferts de capitaux	33	41	33	33	35	35	38	42	44	40
Compte d'opérations financières	936	1,212	580	663	787	692	963	1,055	1,172	1,232
Capital officiel	133	155	227	227	236	91	230	313	368	389
Emprunts	719	832	747	747	813	795	893	970	1,039	1,074
<i>Dont</i> : Allocation de DTS	-209	-209	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement	-586	-677	-520	-520	-577	-704	-663	-657	-672	-687
Capital non officiel (net)	840	968	519	499	622	620	708	787	849	888
<i>dont</i> : Investissement direct étranger	359	504	503	480	629	599	684	761	823	860
Capital privé à court terme, net	-37	89	-166	-62	-71	-20	25	-45	-45	-45
Erreurs et omissions	0	-7	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	0	275	39	268	51	-119	41	189	269	281
Financement	0	-275	-39	-268	-51	119	-41	-189	-269	-281
Banque des États d'Afrique centrale	-373	-373	-374	-555	-316	-77	-168	-107	-129	-112
Remboursements au FMI	0	0	0	0	-34	-24	-53	-82	-139	-169
Allocation de DTS	-209	-209	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	373	0	335	287	298	220	180	0	0	0
Financement du FMI	96		150	115	87	91	92	0	0	0
Aide budgétaire (hors FMI)	111		185	172	211	129	88	0	0	0
Financement exceptionnel	166		0	0	0	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0		0	0	0	0	0	0	0	0
	(% du PIB)									
Balance commerciale	-1.5	-1.1	-0.7	0.4	-1.3	-1.3	-1.4	-1.3	-1.2	-1.2
Exportations de pétrole	4.9	4.9	7.5	7.1	6.0	5.4	4.9	4.5	4.2	4.0
Exportations hors pétrole	8.0	8.3	9.4	8.9	8.7	8.0	7.6	7.7	7.8	8.0
Importations	14.5	14.4	17.6	15.7	16.0	14.7	13.9	13.5	13.2	13.1
Solde des transactions courantes	-4.0	-4.0	-2.1	-1.6	-2.6	-2.8	-3.0	-2.6	-2.5	-2.5
Dons compris	-4.0	-4.0	-2.1	-1.6	-2.6	-2.8	-3.0	-2.6	-2.5	-2.5
Dons non compris	-4.4	-4.2	-2.6	-2.2	-3.0	-3.2	-3.0	-2.8	-2.6	-2.5
Solde global	0.0	1.1	0.1	1.0	0.2	-0.4	0.1	0.5	0.7	0.7
Investissement direct étranger	1.4	2.0	1.8	1.8	2.1	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2
	(variation en pourcentage, sauf indication contraire)									
Volume d'exportation	14.0	14.1	3.2	4.2	8.1	6.3	6.3	8.4	7.2	6.1
Pétrole brut	-3.7	-3.5	0.9	-11.1	0.6	0.7	1.1	0.3	0.3	0.3
Hors pétrole	18.6	18.6	3.7	7.4	9.6	7.3	7.2	9.6	8.2	6.9
Volume des importations	15.7	15.6	5.6	-1.4	4.9	7.2	7.2	5.8	4.6	5.0
Termes de l'échange	7.0	9.4	7.1	3.6	-7.1	-8.4	-1.9	-2.6	-2.1	-0.9
Indice des prix à l'exportation hors pétrole	-0.3	3.3	22.8	8.0	-9.3	-8.6	-3.1	-0.7	0.2	1.8
Indice des prix à l'exportation	12.7	15.2	37.8	25.6	-13.8	-13.9	-4.5	-3.1	-2.3	0.3
Indice des prix à l'importation	5.3	5.3	28.7	21.2	-7.1	-5.9	-2.6	-0.5	-0.2	1.3
Prix du pétrole (en dollars/baril)	69.1	69.2	106.8	96.4	92.6	81.9	77.1	72.6	69.1	66.4

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Cameroun : situation monétaire, 2021–27

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	2 627	3 193	3 278	3 437	3 656	3 955	4 266
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	1 351	1 854	1 864	1 993	2 182	2 451	2 732
<i>Dont</i> : Avoirs extérieurs de la BEAC	2 522	3 191	3 268	3 435	3 542	3 672	3 784
<i>Dont</i> : Crédit du FMI	-672	-794	-861	-900	-818	-678	-510
Banques commerciales	1 277	1 339	1 414	1 444	1 474	1 504	1 534
Avoirs intérieurs nets	4 697	4 964	5 537	6 248	6 799	7 242	7 843
Crédit intérieur	5 648	6 126	6 849	7 461	7 962	8 254	8 856
Créances nettes sur le secteur public	2 310	2 328	2 721	3 030	3 221	3 190	3 456
Créances nettes sur l'administration centrale	2 295	2 319	2 711	3 071	3 281	3 471	3 708
Banque centrale	964	978	920	930	791	596	438
Créances	1 249	1 371	1 438	1 477	1 395	1 255	1 086
Crédit en deçà du plafond statutaire	577	577	577	577	577	577	577
Contrepartie du crédit du FMI	672	794	861	900	818	678	510
Dépôts	-285	-393	-517	-547	-604	-659	-648
Banques commerciales	1 332	1 341	1 791	2 141	2 491	2 851	3 223
Créances sur le Trésor	1 394	1 341	1 791	2 141	2 491	2 851	3 223
Dépôts	-63	0	0	0	0	0	0
Dépôts d'autres organismes publics	-443	-562	-562	-612	-632	-852	-852
Crédit aux organismes autonomes	24	27	27	27	27	27	29
Crédit à l'économie 1/	3 772	4 342	4 673	4 975	5 285	5 608	5 972
Crédit aux entreprises publiques	434	544	544	544	544	544	571
Crédit aux établissements financiers	44	57	57	57	57	57	57
Crédit au secteur privé	3 294	3 742	4 072	4 374	4 684	5 008	5 344
Autres postes (net)	-951	-1 163	-1 313	-1 213	-1 163	-1 013	-1 013
Monnaie au sens large	7 324	8 157	8 815	9 685	10 455	11 197	12 110
Circulation fiduciaire hors banques	1 541	1 614	1 745	1 919	2 073	2 221	2 404
Dépôts	5 784	6 544	7 070	7 766	8 382	8 975	9 705
Pour mémoire :							
Emprunt net auprès de la banque centrale, hors FMI	292	184	60	30	-27	-82	-71
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large (en points de pourcentage)							
Avoirs extérieurs nets	4,3	7,7	1,0	1,8	2,3	2,9	2,8
Avoirs intérieurs nets	12,9	3,6	7,0	8,1	5,7	4,2	5,4
<i>dont</i> : crédit à l'administration centrale	6,5	0,3	4,8	4,1	2,2	1,8	2,1
Crédit à l'économie (variation annuelle en %)	10,7	15,1	7,6	6,5	6,2	6,1	6,5
Crédit au secteur privé							
Variation annuelle en pourcentage	9,7	13,6	8,8	7,4	7,1	6,9	6,7
En pourcentage du PIB	13,1	13,8	13,7	13,5	13,4	13,5	13,4
Monnaie au sens large (variation annuelle en %)	17,2	11,4	8,1	9,9	8,0	7,1	8,2
Circulation fiduciaire hors banques	15,5	4,7	8,2	10,0	8,0	7,2	8,2
Dépôts	17,6	13,1	8,0	9,8	7,9	7,1	8,1
Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2)	3,4	3,3	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3

Sources : BEAC ; calculs des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie inclut le crédit aux entreprises publiques, aux établissements financiers et au secteur privé.

Tableau 5. Cameroun : capacité à rembourser le FMI, 2023–36

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants														
(en millions de DTS)														
Principal	29,0	63,5	96,6	159,2	180,9	146,0	123,9	90,8	46,6	17,2	-	-	-	-
Commissions et intérêts	15,0	20,0	20,0	19,7	18,6	17,4	16,2	14,9	13,7	12,8	12,6	12,6	12,6	12,6
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs (en millions de DTS)¹														
Principal	29,0	63,5	96,6	159,2	187,1	171,1	161,3	130,0	85,9	56,4	29,4	4,9	-	-
Commissions et intérêts	17,1	25,3	26,2	25,9	24,9	23,2	21,0	18,8	16,5	14,5	13,3	12,7	12,6	12,6
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif														
Millions de DTS	46,1	88,8	122,8	185,1	211,9	194,3	182,3	148,8	102,3	71,0	42,8	17,6	12,6	12,6
Milliards de FCFA	38,0	73,8	104,6	161,9	191,4	182,4	171,1	139,6	96,0	66,6	40,1	16,5	11,8	11,8
Pourcentage des recettes publiques	0,8	1,5	2,0	2,9	3,1	2,8	2,4	1,8	1,2	0,8	0,4	0,2	0,1	0,1
Pourcentage des exportations de biens et services	0,7	1,3	1,8	2,6	2,9	2,5	2,2	1,7	1,1	0,7	0,4	0,2	0,1	0,1
Pourcentage du service de la dette ²	4,2	8,4	11,9	18,1	20,8	21,6	18,2	12,7	8,4	5,8	4,0	1,5	1,0	1,0
Pourcentage du PIB	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	16,7	32,2	44,5	67,1	76,8	70,4	66,1	53,9	37,1	25,7	15,5	6,4	4,6	4,6
Pourcentage des réserves brutes	1,2	2,1	3,0	4,4	5,1	4,5	4,0	3,2	2,2	1,5	0,9	0,4	0,3	0,3
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants ou prospectifs														
Millions de DTS	1 090,2	1 081,9	985,3	826,2	639,1	468,0	306,7	176,6	90,8	34,4	4,9	0,0	0,0	0,0
Milliards de FCFA	897,7	899,1	838,9	722,8	577,1	439,1	287,8	165,8	85,2	32,2	4,6	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes publiques	19,5	18,1	15,8	12,8	9,4	6,7	4,1	2,2	1,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	16,8	16,2	14,2	11,5	8,6	6,1	3,7	2,0	1,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ²	100,0	102,0	95,4	80,8	62,6	52,1	30,6	15,1	7,4	2,8	0,5	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du PIB	3,0	2,8	2,4	1,9	1,5	1,0	0,6	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	395,0	392,0	357,0	299,3	231,6	169,6	111,1	64,0	32,9	12,4	1,8	0,0	0,0	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)														
Décaissements	98,0	55,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	29,0	63,5	96,6	159,2	187,1	171,1	161,3	130,0	85,9	56,4	29,4	4,9	0,0	0,0
<i>Pour mémoire : (en milliards de FCFA)</i>														
PIB nominal	29 749	32 393	34 866	37 226	39 777	42 492	45 442	48 500	51 764	55 238	58 951	62 921	67 168	71 766
Exportations de biens et services	5 355	5 564	5 923	6 281	6 713	7 226	7 719	8 201	8 718	9 243	9 806	10 411	11 061	11 766
Recettes publiques	4 602	4 964	5 302	5 664	6 107	6 531	7 033	7 591	8 177	8 841	9 625	10 482	11 364	12 296
Service de la dette ²	898	882	879	895	921	843	940	1 100	1 144	1 155	1 004	1 115	1 151	1 163
FCFA par DTS (moyenne de la période)	823,4	831,0	851,4	874,9	903,0	938,4	938,4	938,4	938,4	938,4	938,4	938,4	938,4	938,4

Source : calculs des services du FMI.

1/ Le 14 juillet 2021, le conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'en juillet 2023, voire au-delà, tandis que le taux d'intérêt de la FCR reste à 0%, conformément à la décision du conseil d'administration de 2015. Compte tenu de ces décisions, les taux ci-après sont pris comme hypothèse au-delà de juillet 2023 : 0/0/0 % par an pour la FEC, la FCC et la FCR, respectivement. Le conseil d'administration révisera les taux d'intérêt des prêts concessionnels d'ici fin juillet 2023 et tous les deux ans par la suite.

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Quote-part: 276 000 000 de DTS

Tableau 6. Cameroun : indicateurs de solidité financière, 2015–22

(En pourcentage)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 *
Exigence de fonds propres								
Ratio fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonction des risques ¹	10,2	9,1	9,7	10,8	10,8	13,8	14,2	14,7
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	5,26	4,31	4,54	4,98	5,11	6,49	6,49	6,40
Qualité des actifs								
Prêts improductifs (bruts)/total des prêts (bruts)	12,3	13,5	12,4	14,8	14,7	15,8	14,1	15,0
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres réglementaires	40,9	50,5	29,7	40,2	31,4	31,8	11,6	16,1
Résultat et rentabilité								
Rendement des fonds propres ²	12,7	1,5	19,0	15,4	17,5	13,4	12,6	
Rendement des actifs	1,7	0,8	2,0	1,8	2,1	1,8	1,7	
Ratio charges hors intérêts/revenu brut	90,8	93,7	88,8	88,8	97,0	89,6	84,3	
Liquidités								
Actifs liquides/total des actifs	23,1	23,2	24,2	26,4	26,1	30,1	30,3	30,6
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	147,5	148,7	149,3	162,4	164,1	182,4	189,3	194,2

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1/ Calculé conformément au cadre Bâle I.

2/ Le rendement des fonds propres est calculé sur la base du bénéfice net annualisé avant impôt.

*À fin avril.

Tableau 7. Cameroun : calendrier pour les décaissements et les achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021–24

Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Montant (en % de la quote-part) ¹			Montant (en millions de DTS)		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
7/29/2021	Approbation des accords FEC/MEDC par le conseil d'administration.	45.0	15.0	30.0	124.2	41.4	82.8
12/15/2021	Respect des critères de réalisation au 30 juillet 2021 et achèvement de la première revue au titre des accords	30.0	10.0	20.0	82.8	27.6	55.2
6/15/2022	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la deuxième revue au titre des accords	20.0	6.7	13.3	55.2	18.4	36.8
12/15/2022	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la troisième revue au titre des accords	20.0	6.7	13.3	55.2	18.4	36.8
6/15/2023	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la quatrième revue au titre des accords	20.0	6.7	13.3	55.2	18.4	36.8
12/15/2023	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la cinquième revue au titre des accords	20.0	6.7	13.3	55.2	18.4	36.8
6/3/2024	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la sixième revue au titre des accords	20.0	6.7	13.3	55.2	18.4	36.8
Total		175.0	58.3	116.7	483.0	161.0	322.0

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

Tableau 8. Cameroun : besoins et sources de financement extérieur
(En milliards de FCFA)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total des besoins de financement	1504	1651	1844	1754	1888	1959
Déficit du compte courant	429	846	960	908	948	991
Amortissement de la dette extérieure CGE	520	728	716	739	811	856
Accumulation de réserves brutes (+ = augmentation)	555	77	168	107	129	112
Sources de financement	1217	1431	1664	1754	1888	1959
Compte de capital	33	35	38	42	44	40
Compte d'opérations financières	1183	1396	1626	1713	1844	1919
Écart de financement	287	220	180	0	0	0
Sources de financement supplémentaire/exceptionnel	287	220	180	0	0	0
Financement du FMI	115	91	92	0	0	0
<i>Accord FEC prévu</i>	38	30	31	0	0	0
<i>Accord MEDC prévu</i>	77	61	61	0	0	0
Aide budgétaire (hors FMI)	172	129	88	0	0	0
<i>BAfD</i>	50	41	0	0	0	0
<i>Banque mondiale</i>	62	61	62	0	0	0
<i>France</i>	45	27	26	0	0	0
<i>UE</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Autres</i>	15	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	0	0	0	0	0	0
<i>ISSD</i>	0	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0

Source : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques (4 août 2022)¹

Source des risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Risques extérieurs			
Intensification des répercussions de la guerre menée par la Russie en Ukraine.	Élevée	Intensification des répercussions de la guerre menée par la Russie en Ukraine. L'adoption de nouvelles sanctions liées à la guerre et les incertitudes qu'elles engendrent exacerbent les perturbations commerciales et financières, ainsi que la volatilité des prix des produits de base, les pays européens, les PFR et les pays émergents importateurs de produits de base figurant parmi les plus sévèrement touchés.	Renforcer les volants extérieurs. Renforcer le dispositif de protection sociale. Diversifier les sources d'importations.
Chocs sur les prix des produits de base.	Élevée	Chocs sur les prix des produits de base. Des perturbations continues de l'offre (dues aux conflits et à des restrictions aux exportations par exemple) conjuguées à des chocs de demande négatifs provoquent une volatilité récurrente des prix des produits de base et une instabilité sociale et économique.	Consacrer une partie des revenus issus du pétrole au renforcement des volants, notamment pour atteindre l'objectif de la région en matière de réserves. Retirer les mesures accommodantes liées à la crise et procéder au rééquilibrage budgétaire prévu afin de nourrir la confiance et de promouvoir une croissance tirée par le secteur privé.
Troubles sociaux systémiques.	Élevée	Troubles sociaux systémiques. La hausse de l'inflation, la baisse des revenus et l'aggravation des inégalités exacerbent les troubles sociaux et l'instabilité politique, provoquant des sorties de capitaux des pays émergents et des pays en développement, et un ralentissement de la croissance économique, et donnant lieu à des politiques populistes néfastes sur le plan économique (le maintien de subventions aux combustibles fossiles, par exemple).	Mettre en œuvre des mesures ciblées pour renforcer la protection sociale et atténuer les effets de la hausse des prix.
Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial	Moyenne	Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial. Des facteurs de risque mondiaux se conjuguent à des facteurs plus spécifiques pour entraîner un ralentissement brutal et synchronisé de la croissance, voire une récession dans certains pays ; les effets de contagion se transmettent par l'intermédiaire des échanges commerciaux et des circuits financiers, et les prix de certains produits de base suivent des tendances baissières.	Établir des réserves tant que les prix des produits de base sont élevés pour créer un espace permettant d'adopter des politiques accommodantes pendant une récession. À long terme, poursuivre les efforts de diversification des exportations et les réformes du secteur privé.
Foyers locaux de COVID-19	Faible	Foyers locaux de COVID-19. Des foyers d'infection dans des pays où la vaccination progresse lentement et l'apparition de variants plus contagieux et résistants aux vaccins entraînent de nouveaux confinements et ralentissent les échanges commerciaux. Il en résulte des perturbations persistantes des chaînes d'approvisionnement, un ralentissement de la croissance, des sorties de capitaux et le surendettement de certains pays émergents et pays en développement.	Maintenir la priorité donnée aux dépenses sociales et aux dépenses de santé, notamment celles consacrées aux vaccins, et améliorer l'efficacité des dépenses. Dynamiser l'aide extérieure en faveur de l'économie et de la vaccination. Améliorer la gestion des crises et la préparation aux crises.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) indique les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se réaliser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme. Les directives opérationnelles de la matrice mondiale d'évaluation des risques peuvent être consultées sur le [site Internet de l'unité risques macroéconomiques du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation](#).

Source des risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Désancrage des anticipations d'inflation et stagflation.	Moyenne	Désancrage des anticipations d'inflation et stagflation. Des chocs d'offre affectant les prix des denrées alimentaires et de l'énergie entraînent une forte hausse de l'inflation globale et se transmettent à l'inflation hors énergie et alimentation, ce qui provoque le désancrage des anticipations d'inflation et déclenche une spirale prix-salaires en cas de pénurie de main-d'œuvre. Les banques centrales adoptent une politique monétaire plus restrictive que prévu, ce qui fait baisser la demande mondiale et se déprécier les monnaies des pays émergents et des pays en développement et entraîne des défaillances des emprunteurs souverains. Ces facteurs conjugués pourraient déclencher une stagflation.	À court terme, resserrer au besoin les conditions monétaires et financières pour contenir l'inflation et ancrer les anticipations d'inflation. À moyen terme, accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles pour renforcer la croissance et les marchés du travail et de produits.
Durcissement brutal des conditions financières mondiales.	Moyenne à forte	PEPD : le durcissement brutal des conditions financières mondiales, conjugué à la volatilité des prix des produits de base, entraîne une envolée des primes de risque, une accentuation des déséquilibres extérieurs et des pressions budgétaires, des sorties de capitaux, des arrêts brutaux des entrées de capitaux, et des crises de la dette et du secteur financier dans les pays émergents et les pays en développement.	Identifier les sources de financement concessionnel. Poursuivre les réformes visant à renforcer la mobilisation des ressources intérieures et la gestion de la dette, et à consolider les marchés nationaux financiers et des capitaux.
Catastrophes naturelles liées au changement climatique.	Moyenne	Catastrophes naturelles liées au changement climatique. L'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles provoque des dégâts considérables sur les infrastructures (en particulier dans les petits pays vulnérables) et elle amplifie les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les pressions inflationnistes, ce qui entraîne des pénuries d'eau et de denrées alimentaires et un ralentissement de la croissance à moyen terme.	Élaborer une stratégie de renforcement des mécanismes de résilience et d'adaptation basée sur les récentes recommandations du rapport national sur le climat et le développement.
Risques intérieurs			
Dégradation de la situation socio-politique intérieure.	Moyenne	Les incertitudes qui entourent la succession du président Biya pourraient mettre en péril une période de relative stabilité politique dans le pays. La crise en cours dans les régions anglophones alimente le mécontentement social et n'est toujours pas résolue.	Renforcer le dialogue avec les représentants de la société civile et du monde des affaires.
Détérioration de la situation politique intérieure.	Moyenne	Compte tenu des perceptions de mauvaise gouvernance et de corruption, il sera peut-être difficile de préserver un consensus durable pour gouverner. Cela pourrait compromettre les gains acquis en matière de stabilisation macroéconomique au cours de ces trois dernières années et faire dérailler les réformes essentielles.	Mieux faire connaître les effets positifs du programme macroéconomique du gouvernement et renforcer le caractère inclusif de la stratégie économique. Redoubler d'efforts pour améliorer la gouvernance.
Évolution défavorable inattendue de la pandémie de COVID-19.	Moyenne	Le taux de croissance chute et les besoins de financement public augmentent fortement, entraînant une hausse du déficit de financement budgétaire et extérieur et sapant la viabilité de la dette.	Augmenter les dépenses de santé et de protection sociale et adopter des mesures pour endiguer la propagation de la pandémie tout en limitant son incidence sur l'économie.
Retombées en provenance d'autres pays de la CEMAC	Moyenne	La dégradation de la situation économique d'autres pays de la CEMAC pourrait affecter le Cameroun par le biais d'un accroissement de la pression sur les systèmes de paiement et de services bancaires.	Se coordonner avec les autres pays de la CEMAC afin de constituer des marges de manœuvre supplémentaires par le biais d'un ajustement budgétaire et de réformes structurelles.
Retombées de la situation sécuritaire dans la région	Moyenne	Une détérioration de la situation sécuritaire régionale entraînerait une augmentation des populations déplacées, une hausse des coûts de la riposte sécuritaire et une baisse des investissements dans les régions concernées.	Dégager l'espace nécessaire pour améliorer l'efficacité des dépenses sécuritaires en diminuant les investissements publics non productifs ; préparer des plans d'urgence pour les réfugiés avec le HCR.
Risques liés aux entreprises publiques	Moyenne	Les risques liés aux entreprises publiques pourraient faire peser de nouvelles pressions sur les finances publiques et le rééquilibrage budgétaire en cours dans le cadre du programme.	Maîtriser les risques éventuels en améliorant le suivi et la communication des risques liés aux entreprises publiques, et en élaborant des réformes et des stratégies visant à consolider la base financière des entreprises publiques.

Annexe II. Riposte du Cameroun à la COVID-19

Évolution de la pandémie au Cameroun

1. Les premiers cas de COVID-19 ont été signalés le 6 mars 2020. Depuis, le Cameroun a connu quatre vagues d'infections. Le nombre de cas hebdomadaires a atteint un sommet au mois de juin 2020, avant de diminuer progressivement jusqu'à novembre de la même année. Après une résurgence du nombre de cas accompagnée d'une augmentation du taux de létalité au début de l'année 2021, le nombre de cas a d'abord baissé en milieu d'année, avant de culminer à nouveau au mois d'octobre. Aucune des 10 régions du pays n'est épargnée, et dans l'ensemble, on dénombre plus de cas chez les hommes que chez les femmes (graphique 1). Le Centre camerounais de recherche sur les maladies émergentes et ré-émergentes a détecté la présence de plusieurs souches du virus dans le pays.

2. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que le Cameroun est entré dans une phase de résurgence contrôlée du COVID-19 depuis février 2022. La vague la plus récente, la quatrième, a atteint son niveau maximal d'intensité au cours de la première semaine de 2022. Au 26 septembre 2022, le Cameroun avait recensé auprès de l'OMS 121 652 cas confirmés de COVID-19, ainsi que 1 935 décès.

3. Jusqu'à fin 2022, les autorités ont mis en place un plan de riposte face à la COVID-19, financé par des moyens dédiés. Cette provision n'est pas disponible dans le cadre de la loi de finances 2023. Cependant, les autorités ont choisi de fusionner les dispositions relatives à la COVID-19 avec les mesures visant à renforcer les dispositifs de protection sociale, la couverture santé universelle et les systèmes de surveillance sanitaire dans le cadre de la lutte contre toutes les épidémies et pandémies, y compris la COVID-19.

Mesures des autorités pour endiguer la propagation du virus

4. Les autorités camerounaises ont réagi avec célérité au choc lié à la pandémie. Les mesures de confinement rapides et le programme sanitaire et économique d'urgence ont été essentiels pour réduire au maximum le nombre de cas, ce qui a permis un large déconfinement en avril-juin 2020. La riposte gouvernementale s'est appuyée sur deux décaissements au titre de la FCR puis des accords au titre de la FEC et du MEDC.

5. Le 17 mars 2020, les pouvoirs publics ont annoncé un train de 13 mesures d'endiguement : les frontières terrestres, aériennes et maritimes ont été fermées, les voyageurs en provenance de pays présentant un taux d'infection élevé ont été mis en quarantaine, les visas d'entrée pour le Cameroun ont été suspendus ; les autorités ont aussi décidé la fermeture des écoles et des universités, interdit les rassemblements de plus de 50 personnes, fermé les bars, restaurants et salles de spectacle après 18 h ; elles ont également suspendu les missions des fonctionnaires ou des représentants d'établissements paraétatiques envoyés à l'étranger, annulé les événements sportifs scolaires et universitaires, et interdit aux taxis et transports en commun de pratiquer la surcharge de passagers. Le respect des recommandations de l'OMS en matière d'hygiène et le

recours à la télécommunication et aux outils numériques pour les réunions de plus de 10 personnes sont deux exemples des mesures sanitaires et de distanciation physique qui avaient été mises en place. Le 10 avril 2020, des mesures supplémentaires avaient été mises en œuvre : port du masque obligatoire dans tous les lieux publics, production locale de médicaments contre la COVID-19, ouverture de centres de traitement spécialisés dans chacune des capitales régionales, multiplication des tests de dépistage et renforcement de la sensibilisation.

6. Le 30 avril 2020, les pouvoirs publics ont annoncé une série de mesures de déconfinement. L'interdiction faite aux bars, restaurants et lieux de loisirs d'ouvrir après 18 h a été levée, à condition que les clients et usagers respectent les mesures de distanciation physique et portent des masques. Les règles limitant le nombre de passagers dans les transports en commun (bus et taxi) ont également été assouplies, mais l'obligation du port du masque et l'interdiction de la surcharge sont restées de rigueur.

7. Depuis juillet 2020, les autorités adoptent une méthode décentralisée qui s'appuie sur les districts de santé et sur les régions. Cette méthode est axée sur le suivi des cas, la multiplication des tests de dépistage au niveau local, l'intensification du dépistage pour l'ensemble des voyageurs se rendant au Cameroun et le renforcement des capacités des services de santé. Les autorités ont fait le choix de ne pas reconfiner la population, en misant sur le respect des gestes barrières, la multiplication des tests et le renforcement des capacités de traitement. Les écoles ont rouvert en juin, et les dépistages pratiqués sur l'ensemble des voyageurs aériens arrivant au Cameroun ont été renforcés.

Mesures économiques pour atténuer les effets de la pandémie

8. Le 30 avril 2020, les autorités ont annoncé un train de mesures budgétaires destinées à adoucir les répercussions socioéconomiques de la crise sanitaire. Les pouvoirs publics ont notamment adopté des mesures fiscales provisoires en faveur des entreprises directement touchées par la crise, à l'instar des moratoires et différés de paiement, et en particulier i) des exonérations de la taxe sur le tourisme dans le secteur de l'hôtellerie-restauration pour le reste de l'exercice 2020, ii) l'exonération de la retenue à la source pour les taxis et motos et les petits commerçants au deuxième trimestre 2020, iii) une enveloppe spéciale de 25 milliards de francs CFA pour l'apurement accéléré des crédits de TVA en attente de remboursement et iv) une extension jusqu'à la fin septembre 2020 du délai de paiement de la taxe foncière pour l'exercice 2020.

9. Les autorités ont également pris des mesures pour atténuer les répercussions de la pandémie sur les ménages. Elles ont ainsi décidé i) de faire passer le montant des allocations familiales de 2 800 à 4 500 FCFA, ii) d'augmenter de 20 % les pensions de retraite n'ayant pas bénéficié de la réforme de 2016, iii) de verser l'équivalent de trois mois d'allocations familiales aux employés des entreprises n'ayant pas pu s'acquitter de leurs cotisations sociales ou ayant mis leurs salariés au chômage technique en raison de la crise, et iv) de permettre le paiement en trois fois des cotisations sociales dues au titre du deuxième trimestre 2020 et d'annuler les pénalités de retard.

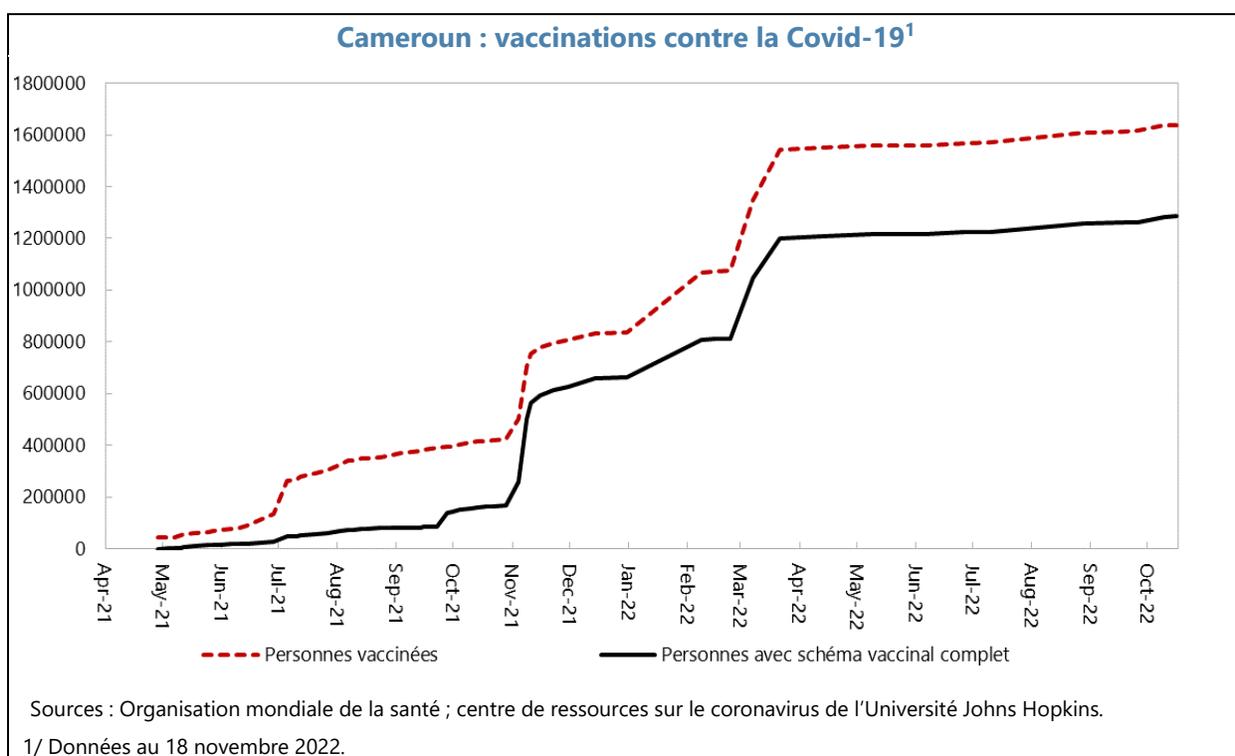
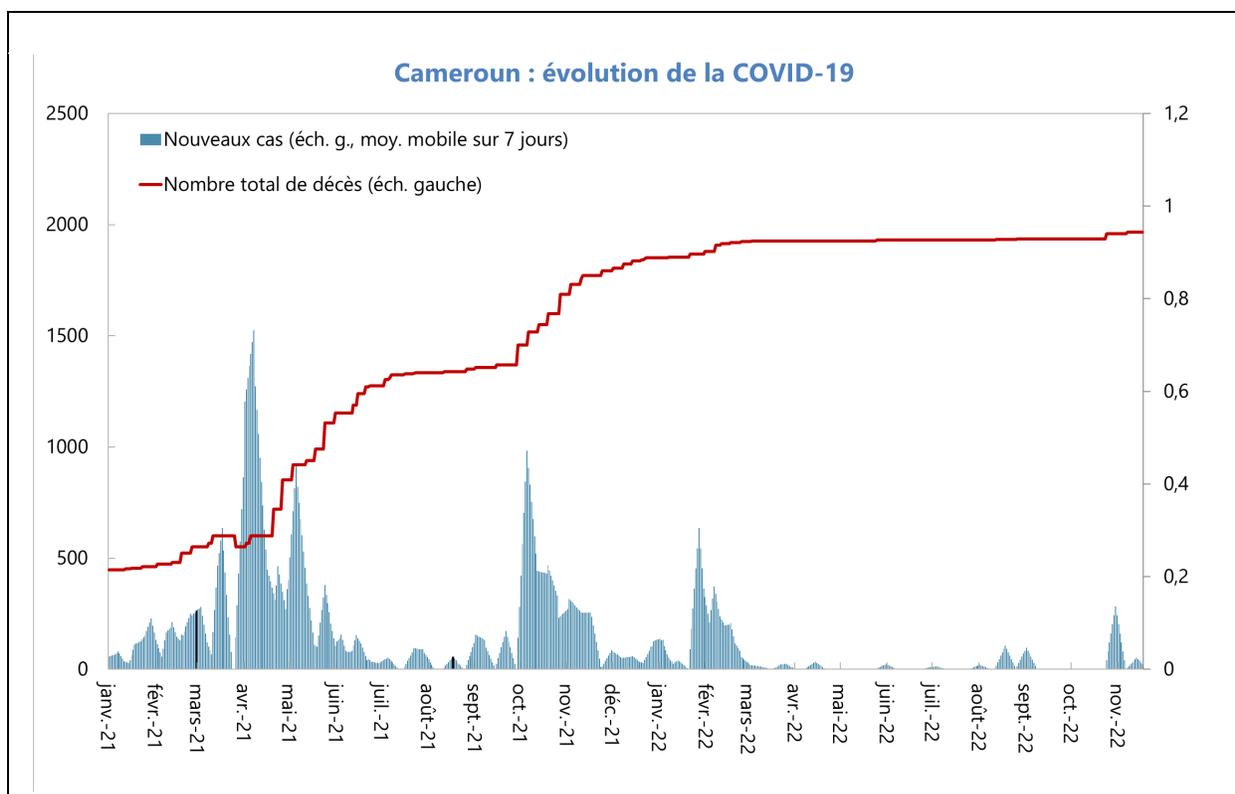
10. Les autorités ont aussi adopté un plan triennal de prévention et de riposte, dont le financement total se monte à 825 millions de dollars. Ce plan s'articule autour de cinq axes :

i) une stratégie sanitaire destinée à empêcher l'avancée de la pandémie et à traiter les malades (101 millions de dollars) ; ii) l'atténuation des effets économiques et financiers de la pandémie (646 millions de dollars), notamment par la mise en place d'un allègement fiscal à hauteur de 200 millions de dollars en faveur des entreprises mises en difficulté par la crise ; iii) l'approvisionnement en produits essentiels (9,5 millions de dollars) ; iv) la mise au point de solutions novatrices au niveau local (16,5 millions de dollars) ; v) des mesures sociales visant à atténuer les effets de la pandémie sur les individus et les ménages vulnérables (52 millions de dollars).

11. Le compte spécial COVID-19 consacré au financement du plan d'action national de lutte contre la pandémie a été créé mais est aujourd'hui en cours de suppression. Pour 2020, la loi de finances rectificative promulguée en juin 2020 a affecté près de 310 millions de dollars au compte spécial COVID-19 ; 76 % du financement de cette somme provient du soutien budgétaire extérieur et des ressources libérées par la suspension du service de la dette. La loi de finances rectificative pour 2021 a affecté près de 363 millions de dollars au compte spécial COVID-19, dont 148 millions de dollars pour la vaccination. La loi de finances pour 2022 a affecté 218 millions de dollars à des dépenses en lien avec la COVID-19. Cependant, le compte spécial COVID-19 (CAS COVID) a été supprimé dans le cadre de la loi de finances pour 2023.

Campagne de vaccination

12. Le Cameroun a adopté un plan national de préparation et de déploiement en matière de vaccins, mis au point sous l'égide des Nations Unies, mais les taux de vaccination restent faibles. En novembre 2022, seule 5 % de la population environ était entièrement vaccinée. Les autorités poursuivent leurs campagnes de vaccination avec le soutien de partenaires internationaux, en particulier l'ONU, mais le déploiement des vaccins est entravé par l'hésitation des populations et les problèmes d'organisation du processus de vaccination, notamment en matière de stockage, d'infrastructures sanitaires et de personnel médical.



Sources : Organisation mondiale de la santé ; centre de ressources sur le coronavirus de l'Université Johns Hopkins.

1/ Données au 18 novembre 2022.

Annexe III. Note de stratégie sur le développement des capacités pour le Cameroun (résumé)

La présente note décrit l'accord conclu entre les services du FMI et les autorités camerounaises concernant la stratégie de développement des capacités, les objectifs attendus et l'assistance technique à l'appui des priorités de politique macroéconomique pour la période 2021–23.

1. Le siège du FMI et le centre régional d'assistance technique en Afrique centrale (AFRITAC Centre) continuent de dispenser fréquemment des activités de développement des capacités au Cameroun. Au cours des deux dernières années, l'accent a été mis sur l'administration des recettes, la politique fiscale, la gestion de la dette et des dépenses, et l'établissement et la diffusion de statistiques. Ces activités ont fortement contribué à améliorer la formulation et la mise en œuvre des politiques et des réformes, comme en témoignent en particulier les conclusions des cinq premières revues successives du programme appuyé par la FEC et la mise en œuvre du programme actuel au titre de la FEC et du MEDC.

2. Les activités de développement des capacités continueront d'appuyer la stratégie de réforme économique des autorités pour 2021–23, en consolidant les acquis et en permettant des avancées dans de nouveaux domaines. La Commission de la CEMAC a défini un ensemble de réformes qui formeront le socle des programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC ; ces réformes s'orientent autour de cinq axes et visent à jeter les bases d'une croissance plus diversifiée et plus inclusive sous l'impulsion du secteur privé, et d'une amélioration de la gouvernance du secteur public. En s'appuyant sur l'assistance technique fournie précédemment au Cameroun, la stratégie de développement des capacités doit permettre de poursuivre les objectifs suivants : accroître les recettes des administrations publiques, rendre les dépenses publiques plus efficaces et transparentes, renforcer les capacités de gestion de la dette et la stratégie d'endettement à moyen terme, et perfectionner l'établissement et la diffusion en temps opportun des statistiques macroéconomiques. En outre, il est probable qu'à l'avenir, le Cameroun aura besoin d'une assistance renforcée pour améliorer sa gouvernance, lutter contre la corruption, renforcer sa capacité d'adaptation au changement climatique et établir une stratégie efficace en matière d'inclusion financière. Ces activités seront utilement complétées par l'assistance que fourniront d'autres institutions et donateurs bilatéraux.

Vues des autorités

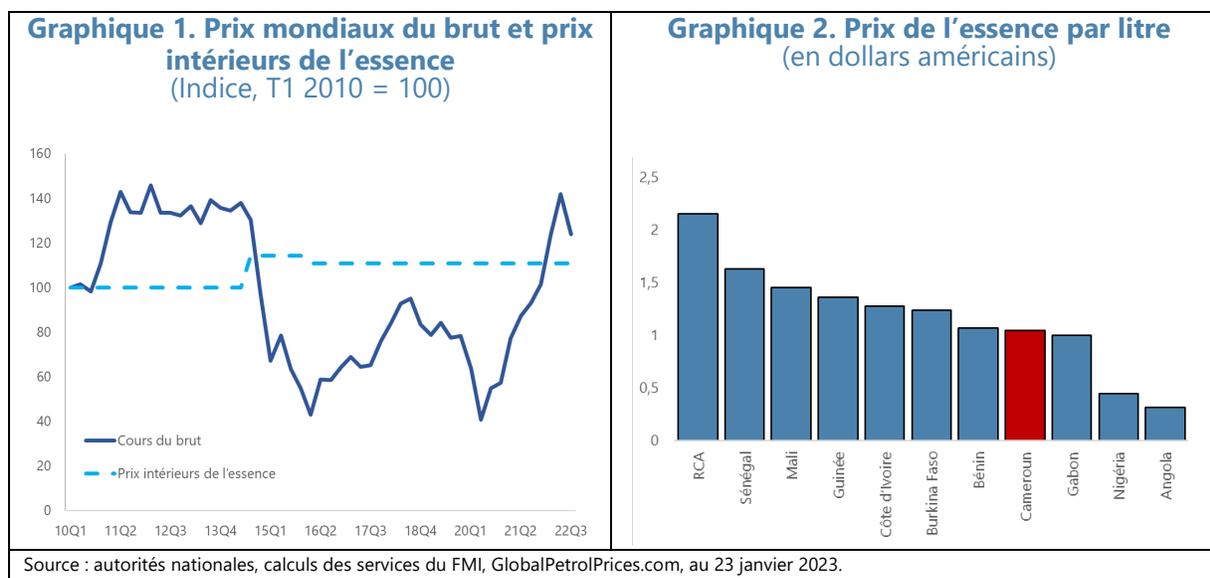
3. Les autorités continuent d'attacher une grande importance aux activités de développement des capacités dispensées par le FMI. Elles collaborent de manière productive avec les missions d'assistance technique dans différents domaines, et apprécient la réactivité du FMI et sa disponibilité pour fournir une assistance technique de grande qualité à la demande. Les autorités camerounaises font observer que les priorités retenues sont pleinement conformes aux objectifs du programme. Elles estiment également que les missions se complètent et se succèdent selon un ordre judicieux, et jugent excellente la collaboration entre AFRITAC Centre et les départements techniques du siège du FMI.

Tableau 1. Cameroun : quatre principales priorités en matière d'assistance technique

Priorités	Objectifs
Politique fiscale et administration des recettes	<ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="524 285 1360 485">1. Établir une stratégie de recettes à moyen terme propice au développement, comportant notamment des réformes de la fiscalité et des mesures de nature à accroître les recettes publiques, moderniser les administrations fiscale et douanière et rationaliser les exonérations. <li data-bbox="524 485 1360 684">2. Améliorer l'observance fiscale en rendant les administrations fiscale et douanière plus favorables aux entreprises, en renforçant les contrôles fiscaux, en poursuivant la dématérialisation des démarches et en luttant contre la fraude et la contrebande.
Gestion des finances publiques	<ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="524 684 1360 804">3. Rendre la dépense publique plus efficace et plus transparente et réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques.
Réforme de la législation financière et budgétaire	<ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="524 804 1360 968">4. Renforcer les dispositifs de bonne gouvernance, de transparence et de lutte contre la corruption conformément aux bonnes pratiques internationales, en mettant l'accent sur la lutte contre la fraude et la corruption.
Gestion de la dette	<ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="524 968 1360 1087">5. Renforcer les capacités de gestion de la dette et améliorer la cohérence entre les décisions d'emprunt et la stratégie d'endettement à moyen terme.
Statistiques de finances publiques	<ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="524 1087 1360 1163">6. Améliorer l'établissement et la communication des données.

Annexe IV. Réforme des subventions aux carburants¹

1. Alors que la subvention aux combustibles visait à protéger les consommateurs, le coût de sa mise en œuvre a considérablement augmenté avec la récente flambée des prix mondiaux du pétrole. En l'absence d'ajustement des prix intérieurs qui viendrait refléter l'évolution des cours internationaux du pétrole, on estime que les dépenses liées à la subvention aux combustibles sont passées d'environ 200 milliards de francs CFA (0,8 % du PIB) en 2021 à environ 800 milliards de francs CFA (près de 3 % du PIB) en 2022, soit quatre fois plus. Une augmentation aussi importante a entraîné une baisse des résultats budgétaires et empêche les autorités d'atteindre les objectifs du programme. En outre, les prix des importations de combustibles, plus élevés que prévu, et la dépréciation de la monnaie nationale ont entraîné une augmentation des subventions aux combustibles, pesant sur d'autres dépenses et créant une accumulation d'arriérés de paiement intérieurs. Cette subvention n'était pas ciblée et bénéficiait donc de manière inégale aux consommateurs ayant un niveau de revenu plus élevé. À l'avenir, la suppression progressive de cette subvention sera nécessaire pour assurer la viabilité budgétaire.



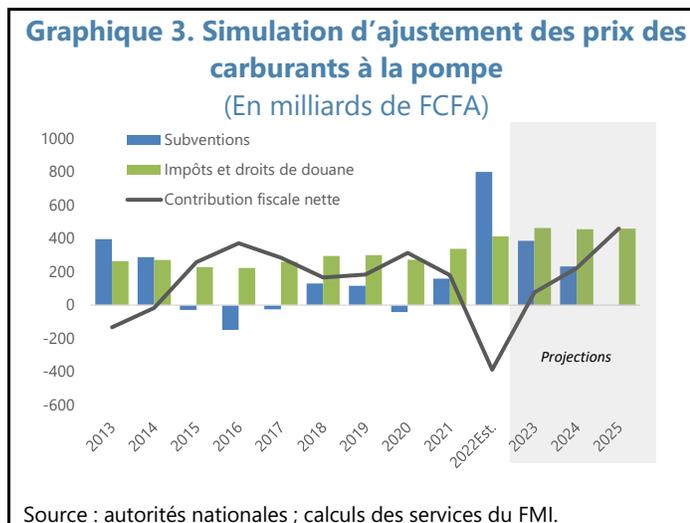
2. Les autorités ont augmenté les prix intérieurs des combustibles le 1^{er} février 2023. L'augmentation moyenne des principaux produits pétroliers a atteint 21 %, conformément aux recommandations des services du FMI. Cette augmentation devrait permettre de ramener à zéro la contribution fiscale nette de la subvention aux carburants (cette contribution équivaut à la différence entre la subvention totale aux combustibles et les recettes fiscales et douanières provenant des combustibles (graphique 3). Selon les hypothèses actuelles, l'augmentation annoncée des prix des combustibles devrait réduire la subvention d'environ 238 milliards de FCFA (0,8 % du

¹ Les estimations de la présente annexe sont fondées sur la méthodologie proposée à l'annexe III du rapport des services de la deuxième revue publiée en juillet 2022.

PIB) et permettre d'atteindre une contribution fiscale nette positive, estimée à environ 76 milliards de FCFA (environ 0,3 % du PIB).

3. Les autorités conviennent de la nécessité de supprimer progressivement la subvention aux combustibles d'ici à 2025.

Pour ce faire, les autorités devraient procéder à une nouvelle augmentation des prix à la pompe en 2024–25. Selon les hypothèses actuelles, les simulations des services du FMI suggèrent de procéder à une augmentation des prix à la pompe d'environ 10 % chaque année. La contribution nette cumulée positive de cet ajustement au budget en 2024–25 est estimée à environ 2 % du PIB. Bien que ces estimations soient marquées par les incertitudes et qu'elles soient sensibles aux hypothèses relatives aux prix mondiaux du pétrole, le fait de répercuter l'évolution des prix mondiaux de l'énergie sur les prix intérieurs réduirait le coût budgétaire de la subvention aux carburants et créerait un espace pour accommoder d'autres dépenses davantage prioritaires, notamment en matière de protection sociale et de développement.



Appendice I. Lettre d'intention

Yaoundé, le 24 février 2023

Madame Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C., États-Unis

Objet : Lettre d'intention pour la facilité élargie de crédit et le mécanisme élargi de crédit

Madame la Directrice générale,

1. Le gouvernement du Cameroun poursuit la mise en œuvre de son programme économique et financier appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) et le mécanisme élargi de crédit (MEDC) du Fonds monétaire international (FMI) pour la période 2021–24 dans un contexte sanitaire, économique et sécuritaire difficile exacerbé par le conflit russo-ukrainien. Pour soutenir les besoins de sa population, et contribuer au rééquilibrage de sa balance des paiements et à la reconstitution des réserves de change régionales, le gouvernement a adopté un programme de relance économique conforme au programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC), qui s'inscrit dans les engagements pris lors des Sommets extraordinaires des chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) de novembre 2019 et d'août 2021.
2. À la suite du choc de la pandémie de COVID-19 survenue en 2020, la reprise économique qui avait démarré en 2021 a été freinée par les effets néfastes de la guerre en Ukraine, en particulier la flambée des prix mondiaux et le ralentissement de la croissance dans les pays avancés. Les perspectives demeurent positives, en dépit des fortes incertitudes liées notamment à la fin de ce conflit.
3. Les résultats enregistrés dans le cadre du programme avec le FMI étaient mitigés. Alors que tous les critères quantitatifs de réalisation à fin juin 2022 ont été réalisés, un critère de réalisation n'a pas été respecté à fin décembre 2022, à savoir le plancher du solde budgétaire primaire non pétrolier. Le critère de réalisation continu sur la non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs n'a pas été respecté de manière temporaire. Trois objectifs indicatifs à fin juin et à fin septembre 2022 n'ont également pas été respectés, à savoir les plafonds sur les interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures, sur la part des dépenses publiques exécutées par le biais de procédures exceptionnelles et sur l'accumulation nette d'arriérés intérieurs. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles se poursuit, mais avec quelques retards. Ainsi, deux des 14 repères structurels pour la troisième revue ont été atteints et cinq ont été mis en œuvre avec retard ; six repères ont été reformulés et/ou reportés et un autre n'a pas été reconduit en raison de l'indisponibilité de la plateforme informatique de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Nous proposons des mesures correctives pour remédier à cette situation.

- 4.** Les autorités poursuivront la mise en œuvre de politiques publiques compatibles avec le maintien de la stabilité extérieure régionale, ce qui nécessite de reconstituer les réserves de change auprès de la BEAC. Dans ce contexte, les autorités appuient les efforts de cette dernière et de la Commission bancaire de l’Afrique centrale dans la mise en œuvre rigoureuse de la nouvelle réglementation des changes. En vue d’atteindre les objectifs en matière de réserves de change, les autorités continueront d’accompagner la BEAC dans la mise en œuvre des réformes et veilleront au respect des obligations de rapatriement des recettes d’exportation, en particulier des recettes pétrolières.
- 5.** Les autorités ont accueilli favorablement l’allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) que le FMI a mise à la disposition du Cameroun en août 2021. Le gouvernement a utilisé 50 milliards de FCFA en 2021, 70 milliards de FCFA en 2022, 60 milliards de FCFA en janvier 2023 et envisage d’utiliser 20 milliards avant fin 2023, soit au total 91 % de l’allocation, pour atténuer les effets socioéconomiques de la crise.
- 6.** Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la présente lettre est un supplément à ceux du 13 juillet 2022, du 4 février 2022 et du 15 juillet 2021. Il décrit la situation économique et financière en 2022, expose les politiques économiques et financières du gouvernement pour 2023 et définit les critères quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels jusqu’à la fin de 2023.
- 7.** Le gouvernement sollicite auprès du Conseil d’administration du FMI l’approbation de certaines modifications aux objectifs du programme pour fin mars et fin juin 2023, qui ont été révisés conformément aux projections macroéconomiques mises à jour et aux politiques adoptées. Sur la base des actions correctives qui ont été prises, nous sollicitons une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation relatif au solde primaire non pétrolier à fin décembre 2022. Nous demandons en outre une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation des arriérés externes en raison du caractère mineur (0,08 % du PIB) et temporaire du non-respect, et de ce que ces arriérés ont été apurés. Nous sollicitons également des dérogations d’applicabilité pour les autres critères de réalisation pour fin décembre 2022, étant donné que les données ne seront pas connues avant la réunion du Conseil d’administration prévue en début mars 2023, et qu’il n’y a pas d’indication claire qu’ils ne seront pas respectés.
- 8.** Compte tenu des résultats obtenus dans le cadre du programme ainsi que des engagements présentés dans le MPEF, les autorités sollicitent la conclusion de la troisième revue de l’accord au titre de la FEC et du MEDC, et le décaissement et l’achat de 18,4 millions de DTS et de 36,8 millions de DTS, respectivement.
- 9.** Les autorités sont convaincues que les politiques et mesures exposées dans le MPEF permettront d’atteindre les objectifs du programme et s’engagent à accélérer la mise en œuvre des réformes et à prendre toutes les mesures complémentaires qui s’imposent. Elles consulteront le FMI avant de prendre lesdites mesures ou de réviser celles énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI relative à ces consultations. Pour faciliter le suivi du programme, le gouvernement

communiquera aux services du FMI les informations requises dans les délais prescrits en application du Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint.

10. Enfin, le gouvernement marque son accord quant à la publication de la présente lettre, du MPEF, du PAT et du rapport des services du FMI sur ce programme.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Joseph Dion Ngute

Premier ministre, Chef du gouvernement

Pièces jointes :

1. Supplément au Mémoire de politiques économiques et financières
2. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Supplément au Mémorandum de politiques économiques et financières en 2023

Février 2023

INTRODUCTION

1. Le Cameroun a fait preuve de résilience face au choc de la COVID-19, mais est aujourd'hui exposé à des risques accrus dans un contexte global incertain. Les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 et le contexte sécuritaire difficile ont été exacerbés par la poursuite du conflit russo-ukrainien. La reprise économique amorcée à partir du second semestre 2021, soutenue par la hausse des prix du pétrole et la production non pétrolière, a été affaiblie par des pressions inflationnistes particulièrement fortes, le ralentissement de la croissance mondiale et le durcissement des conditions financières mondiales. Les perspectives à court terme restent positives en dépit de fortes incertitudes.

2. La stratégie nationale de développement (SND-30) et le plan de soutien et de relance économiques post COVID-19 constituent le cadre des priorités stratégiques. Le gouvernement reste engagé dans la restauration d'une croissance économique forte, soutenue et inclusive, conformément à la SND-30. L'objectif à moyen terme des autorités est de consolider la reprise en vue d'accélérer la marche du Cameroun vers l'émergence. À cet effet, le maintien de la stabilité macroéconomique demeure indispensable, et le gouvernement continuera de prendre des mesures susceptibles de limiter les répercussions du conflit en Ukraine. La réalisation de l'objectif nécessitera en outre une transformation structurelle de l'économie. Il s'agira notamment d'accélérer la diversification de l'économie soutenue par la politique du mix import-substitution et de promotion des exportations, afin de renforcer la capacité du pays à résister aux chocs extérieurs, de mener à bien les grands projets d'infrastructures et de soutenir les secteurs ayant un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie, en particulier ceux susceptibles de générer des retombées immédiates et durables dans le pays.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

3. Après la contraction observée au milieu de l'année 2020, la reprise économique du Cameroun s'est poursuivie, mais à un rythme plus lent que prévu. Après avoir atteint un taux de 3,6 % en 2021, la croissance devrait s'établir à 3,4 % en 2022, contre 4,5 % initialement prévus dans la loi de finances 2022. Soutenue dans un premier temps par le redémarrage de la demande intérieure et extérieure, la reprise a été stoppée par la crise sécuritaire dans certaines régions et les perturbations de l'approvisionnement en denrées de première nécessité depuis fin 2021, exacerbées par la guerre en Ukraine. La forte hausse des cours internationaux s'est répercutée sur les prix à l'importation, en particulier ceux du blé, du clinker, du riz et des produits pétroliers raffinés, et s'est accompagnée de pénuries temporaires. Malgré les mesures prises par les autorités, l'inflation intérieure a atteint 5,7 % à fin septembre 2022, en augmentant beaucoup plus pour certains produits alimentaires, et devrait se situer autour de 6 % à fin 2022.

4. La hausse des prix des produits alimentaires et des intrants agricoles (engrais et semences notamment) et les perturbations de l'approvisionnement ont suscité des inquiétudes quant à la sécurité alimentaire. Les autorités ont procédé à l'interdiction de l'exportation de certains produits essentiels (à savoir engrais, ciment, riz, pétrole raffiné et farine de blé), mais l'effet de cette mesure a été atténué par la forte incidence du commerce informel. Pour renforcer la sécurité alimentaire du pays, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont également apporté leur soutien aux efforts des autorités, ciblé sur les secteurs les plus touchés.

5. La situation des finances publiques a été marquée par les chocs extérieurs et la réaction des pouvoirs publics. La hausse des recettes pétrolières et la bonne tenue des recettes hors pétrole devraient contribuer à ramener le déficit global à environ 1,8 % du PIB en 2022, contre 3 % en 2021. L'augmentation des recettes budgétaires a cependant été compensée par la hausse des dépenses courantes, principalement au titre des subventions aux produits pétroliers qui, selon les estimations, devraient atteindre environ 800 milliards de francs CFA (FCFA) (soit 3 % du PIB) en 2022. Le solde primaire hors pétrole devrait donc se détériorer et s'établir à 4,5 % du PIB, contre 3,9 % du PIB en 2021.

6. Le ratio dette publique/PIB est resté stable en 2022. Selon les projections, la dette publique devrait atteindre 46,4 % du PIB à fin 2022, contre 46,8 % à fin 2021, dans un contexte de croissance plus forte et de resserrement de la politique budgétaire globale. La dette publique extérieure devrait s'accroître pour atteindre 32,7 % du PIB à fin 2022, contre 31,7 % à fin 2021.

7. Le solde extérieur de 2022 a bénéficié de la hausse des prix du pétrole à l'exportation, qui a plus que compensé l'augmentation des prix à l'importation. Le déficit du compte courant (dons compris) devrait être ramené de 4 % du PIB en 2021 à 1,6 % du PIB en 2022 avant de se stabiliser en dessous de 3 % à moyen terme. De plus, la réglementation des changes de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a permis de restreindre les sorties de capitaux, mais au prix du ralentissement des règlements des importations.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

8. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 ont été respectés, mais le plancher du solde budgétaire primaire non pétrolier à fin décembre 2022 et le critère de réalisation continu sur la non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs n'ont pas été atteints. Le dépassement du plancher du solde budgétaire reflète la sous-estimation de la subvention aux carburants dans le budget (tableau 1).

9. Trois objectifs indicatifs à fin juin et fin septembre 2022 n'ont pas été atteints, à savoir les plafonds sur les interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH), sur la part des dépenses exécutées par le biais de procédures exceptionnelles et sur l'accumulation nette d'arriérés intérieurs (tableau 1). Bien qu'elles soient sur une trajectoire décroissante, les interventions directes de la SNH et la part des dépenses faisant appel à des procédures exceptionnelles ont continué de dépasser l'objectif. Ces contre-performances ont été essentiellement dues aux dépenses de sécurité (interventions directes de la SNH, par exemple), d'une part, et à l'augmentation des

avances aux marketeurs dans un contexte de forte hausse des prix internationaux du pétrole en l'absence d'ajustement des prix du pétrole à la pompe ainsi qu'aux difficultés liées au basculement à la nouvelle nomenclature budgétaire en début d'année, d'autre part. Les autorités se sont engagées à améliorer le suivi des dépenses relatives aux interventions directes de la SNH (§37).

10. Les progrès dans la mise en œuvre des réformes structurelles se sont poursuivis au cours des derniers mois (tableau 2). Sur les 14 repères structurels pour la troisième revue, sept ont été achevés, dont cinq avec retard. Les autorités ont respecté les repères structurels suivants, attendus en décembre 2022 : i) achèvement des études diagnostiques de trois grandes entreprises publiques (**repère structurel 4 et §44**) ; ii) mise en place d'un mécanisme de rapprochement des interventions directes de la SNH, avec la soumission du premier rapport trimestriel sur les interventions de la SNH par type de dépenses dans un délai de 45 jours à compter du premier trimestre de 2023 (**repère structurel 13 et §37**). En outre, les autorités ont exécuté les cinq repères structurels suivants avec retard : i) soumission d'un diagnostic de la politique fiscale (**repère structurel 1 et §28**) avec un plan de suivi effectif (**nouveau repère structurel 18 et §33**) ; ii) désignation des dirigeants chargés de rendre opérationnelle la Caisse des dépôts et consignations (**repère structurel 8 et §43**) ; iii) engagement de doubler les transferts sociaux en espèces (filets sociaux) (**repère structurel 15 et §26**) ; iv) transmission des termes de référence d'une étude sur la viabilité du régime de retraite de la fonction publique (**repère structurel 16 et §37**) ; et v) transmission d'une étude sur les options de réforme du mécanisme actuel de fixation des prix du carburant (**repère structurel 17 et §25**).

11. Six repères structurels qui n'ont pas été atteints ont été reportés (tableau 2) : i) l'audit des arriérés intérieurs et le plan d'apurement des arriérés certifiés par ces audits n'ont pas été finalisés (**repère structurel 2, §42, reporté à septembre 2023**) — le rapport de cet audit n'a pas encore été finalisé en raison de la complexité du processus de validation définitive des montants en jeu ; ii) s'agissant des partenariats public-privé (PPP), les autorités ont préparé le cadre juridique et réglementaire nécessaire, mais son adoption a été retardée en attendant l'achèvement du cadre régional de la CEMAC (**repère structurel 5, §45, reporté à juin 2023**) ; iii) l'inventaire et le plan d'apurement des dettes entre les entreprises publiques et l'État ont été achevés en janvier 2023, mais l'inventaire des dettes entre entreprises publiques est retardé, principalement en raison de contraintes de données (**repère structurel 6, §42, reporté à septembre 2023**) ; iv) la loi visant à rationaliser les incitations et à promouvoir une saine concurrence entre les acteurs économiques n'a pas été révisée (**repère structurel 9, §29, reporté à décembre 2023**) ; v) le plan d'action de renforcement des dispositifs d'audit a été retardé en raison des retards dans les plans de livraison de l'assistance technique (**repère structurel 11, §55 reporté à avril 2023**) ; et vi) le rapport d'audit sur les dépenses liées à la COVID a été retardé en raison des délais accordés aux administrations bénéficiaires pour répondre aux observations de la Chambre des comptes de la Cour suprême. Il sera publié avant fin mars 2023 (**repère structurel 12 et §55**).

12. Un des repères structurels non respectés à fin décembre 2022 ne sera pas reporté. Le transfert des comptes des entités publiques au compte unique du Trésor (CUT) a été retardé en attendant l'achèvement de la mise en place de la plateforme informatique de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) (**repère structurel 3, §36**).

13. Un des repères structurels dus pour la prochaine revue a été reporté. Le diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption a été reporté de juin 2023 à septembre 2023 (**repère structurel 10, §54**). Cette nouvelle échéance laissera suffisamment de temps pour entreprendre tous les processus des travaux de diagnostic.

14. Trois nouveaux repères structurels ont été introduits afin de soutenir les réformes en cours. Le premier vise à accroître le nombre d'assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (en guise de mise en œuvre des recommandations issues du diagnostic de la politique fiscale) (**repère structurel 18, §33**). En droite ligne avec le diagnostic de la politique fiscale, le deuxième a pour objectif de rationaliser les incitations inscrites dans la loi de 2013, une étape intermédiaire pour le **repère structurel 9** relatif à la révision de cette loi. Les autorités s'engagent à mener une étude ou un audit préalable des 10 années de mise en œuvre de ladite loi assortie de recommandations pour un meilleur dispositif d'incitations fiscales à l'investissement privé (**repère structurel 19, §29 et §51**). Le troisième vise à améliorer la gestion des projets et de la dette, et la hiérarchisation des investissements financés sur ressources extérieures (**repère structurel 20, §38**).

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER À MOYEN TERME

A. Cadre macroéconomique

15. Les perspectives économiques demeurent positives, bien qu'entourées d'incertitudes. En supposant que la pandémie s'atténue davantage en 2023, le secteur non pétrolier devrait soutenir la reprise continue de la croissance économique globale, qui devrait atteindre 4,3 % en 2023. La production du secteur pétrolier va se redresser en 2023, puis demeurer globalement inchangée à moyen terme, alors que la hausse de la production gazière compense l'épuisement des champs pétroliers. D'après les projections, l'inflation moyenne devrait se tasser à 5,9 % en 2023 avec la répercussion de l'ajustement des prix de détail des carburants, puis se stabiliser autour de 2 % à moyen terme.

16. La politique budgétaire à moyen terme restera axée sur un rééquilibrage budgétaire progressif afin d'assurer la viabilité des finances publiques et la bonne mise en œuvre de la SND-30. L'objectif du gouvernement est de ramener le déficit budgétaire global (base ordonnancements, dons compris) de 1,8 % en 2022 à 0,3 % en 2025, le rendant ainsi conforme au critère de convergence de la CEMAC. Ainsi, le déficit primaire hors pétrole correspondant sera ramené de 4,5 % du PIB en 2022 à environ 1,1 % du PIB en 2025. Le rééquilibrage budgétaire permettra de maintenir la dette publique sur une trajectoire soutenable. À cet effet, l'accent sera mis sur la réduction des dépenses consacrées aux subventions aux carburants en augmentant les prix intérieurs des carburants et en mobilisant les recettes budgétaires intérieures non pétrolières. Le gouvernement a pour objectif d'éliminer progressivement les dépenses totales consacrées aux subventions aux prix des produits pétroliers à moyen terme, ce qui permettrait de réduire les dépenses primaires totales (à savoir les dépenses hors service de la dette publique) en les faisant passer d'environ 17 % du PIB en 2022 à 14,4 % du PIB en 2025. Diverses mesures de politique et d'administration fiscales permettront de porter les recettes intérieures non pétrolières de 12 % du

PIB en 2022 à 13,1 % environ du PIB en 2025. Parallèlement, les autorités prendront des mesures visant à rationaliser d'autres dépenses et à améliorer la discipline budgétaire.

17. Les perturbations des approvisionnements et les fortes hausses de prix constituent une menace pour les groupes vulnérables ainsi que pour l'activité économique. C'est pourquoi il est urgent de diversifier l'économie et d'élaborer des mécanismes bien ciblés afin de protéger les plus vulnérables. Les autorités sont déterminées à développer les filets de protection sociale. À cet effet, elles vont progressivement élargir le mécanisme de transferts monétaires conditionnels aux ménages les plus vulnérables, avec le concours de la Banque mondiale. Pour atténuer l'effet de la hausse des prix intérieurs à la pompe des carburants sur les populations et les secteurs les plus vulnérables, les autorités vont mettre au point un train de mesures sociales. Ces mesures contribueront également à atténuer les répercussions de la réduction/l'élimination du contrôle des prix de certains produits, qui est mal ciblé et entrave le développement du secteur privé.

18. Le déficit du compte courant devrait s'améliorer et se stabiliser en dessous de 3 % du PIB à moyen terme. La hausse des cours des hydrocarbures devrait stimuler temporairement les recettes d'exportation. Par la suite, les programmes de promotion des exportations non pétrolières, de substitution des produits nationaux aux importations et d'intégration régionale devraient contribuer à réduire progressivement le déficit courant et à le stabiliser en dessous de 3 % du PIB. Le respect de la réglementation des changes de la CEMAC devrait accroître le rapatriement des recettes d'exportation et limiter les sorties de capitaux illicites. Il devrait en outre contribuer à consolider les avoirs extérieurs nets de la région, l'objectif étant d'atteindre un taux de couverture de près de cinq mois d'importations pour la région à moyen terme.

19. La politique monétaire restera orientée vers la réalisation des objectifs de la CEMAC en matière d'inflation et de réserves de change. La poursuite de la reprise économique suivie d'une réduction des pressions en vue de financer le déficit budgétaire offrira à la BEAC une marge de manœuvre pour réduire la croissance de la masse monétaire et relever la couverture des réserves de change sans mettre en péril la stabilité du système financier.

B. Politique budgétaire en 2023

20. La loi de finances 2023 (LF23) définit quatre grands domaines prioritaires de la politique budgétaire en 2023 : sécurité, économie, mesures sociales et gouvernance. Il s'agit de maintenir la sécurité et de reconstruire les régions sinistrées, d'achever les grands projets dans les secteurs de l'énergie et des transports, d'accélérer la politique de remplacement des importations et de maîtriser l'inflation, de renforcer les dispositifs de protection sociale, de renforcer le cadre juridique de la décentralisation et de lancer une révision générale des politiques publiques.

21. La LF23 prévoit des mesures novatrices principalement dans les domaines suivants :

- i) révision du cadre juridique régissant la mobilisation de certaines recettes de services ;
- ii) poursuite de la rationalisation de la parafiscalité afin de transférer au Trésor les recettes affectées à certaines institutions supérieures à leurs besoins ;
- iii) introduction d'une annexe budgétaire relative aux risques

budgétaires ; iv) allocation de nouvelles recettes à certains comptes d'affectation spéciale, modification de leurs plafonds et mise en place d'un nouveau fonds spécial pour la reconstruction des régions affectées par les tensions sécuritaires ; v) établissement d'une commission d'engagement sur les garanties octroyées par l'État ; vi) clôture des comptes des entités publiques auprès des banques commerciales et des établissements de microfinance ; vii) un nouveau mécanisme de transfert du produit du fonds spécial pour les télécommunications destiné à l'Agence de promotion des investissements.

22. La LF23 reste axée sur le rééquilibrage des finances publiques, conformément aux objectifs à moyen terme. Elle vise à ramener le déficit budgétaire global (base ordonnancements, dons compris) de 1,8 % du PIB en 2022, selon les estimations, à 0,8 % du PIB en 2023. La LF23 prévoit une hausse de 0,4 point de pourcentage des recettes non pétrolières, qui atteindraient 12,4 % du PIB en 2023, et une réduction des dépenses primaires de 17 % du PIB en 2022 à 15,2 % du PIB en 2023.

23. Les perspectives budgétaires ont été révisées depuis la LF23 afin de prendre en considération des événements imprévus compte tenu des grandes incertitudes à l'échelle mondiale. Ainsi, les projections de la croissance économique, de l'inflation et des cours internationaux du pétrole ont été actualisées. Elles intègrent également des mesures supplémentaires en matière de recettes et de dépenses afin de ramener le déficit sur une trajectoire de réduction plus ferme, qui seront reflétées dans un budget révisé. Les projections de recettes sont globalement conformes à la LF2023. Les perspectives révisées tiennent compte de l'augmentation récente des prix intérieurs des carburants à la pompe tout en dégagant davantage d'espace budgétaire pour engager des dépenses productives, ainsi que des dépenses dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. La réduction des subventions aux carburants et les mesures additionnelles permettent la réduction du déficit global à 0,8 % du PIB et du déficit primaire hors pétrole à 2,4 % du PIB.

C. Création d'un espace budgétaire en faveur de l'investissement productif et des dépenses sociales

24. Les contraintes qui pèsent sur l'endettement soulignent la nécessité de créer un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires, en particulier les dépenses d'investissement et les dépenses sociales. La suppression progressive des subventions aux produits pétroliers et l'accent mis sur le renforcement de la mobilisation des recettes intérieures non pétrolières devraient contribuer à dégager l'espace nécessaire.

Suppression progressive des subventions aux produits pétroliers et accroissement des dépenses sociales

25. Les autorités reconnaissent la nécessité de réduire les subventions aux carburants en 2023, tout en introduisant des mesures visant à atténuer l'effet sur les plus vulnérables. D'après les projections actuelles des cours du pétrole et si la politique économique ne change pas, en 2023, les subventions aux carburants atteindront probablement 625 milliards de FCFA (soit **2,1 %**

du PIB). L'augmentation progressive des prix à la pompe des carburants permettra de créer l'espace budgétaire nécessaire pour réaliser des investissements productifs et accroître les dépenses sociales. À cet effet, les autorités ont procédé à une première hausse des prix des produits pétroliers le 1^{er} février 2023, qui est cohérente avec une réduction de la subvention aux prix des produits pétroliers ramenant sa contribution fiscale nette à zéro. Les autorités entendent éliminer progressivement la subvention aux produits pétroliers à moyen terme par un nouvel ajustement des prix intérieurs de ces produits en 2024 et 2025. Dans le contexte d'une réforme plus large de la structure des prix des produits pétroliers, les autorités ont étudié les options d'une telle réforme (**repère structurel 17, décembre 2022**).

26. Les autorités reconnaissent que la suppression de la subvention aux prix des produits pétroliers nécessite le renforcement de la protection sociale pour atténuer l'impact de la réforme. Les autorités ont de ce fait augmenté les prix du super de 15,9 % et du gasoil de 25,2 %, tout en maintenant inchangés les prix du pétrole lampant pour les ménages ainsi que du GPL. Les autorités ont également annoncé un train de mesures d'atténuation, comprenant une augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) de 15,5 % et des salaires de l'administration de 5,2 %. En outre, l'élargissement de l'aide sociale sous forme de transferts sociaux directs apporterait une protection supplémentaire aux ménages défavorisés (filets sociaux). Dans la LF23, le gouvernement a déjà inclus une augmentation de 50 % des dépenses consacrées aux transferts monétaires conditionnels (les filets sociaux). Toutefois, ce chiffre est inférieur au doublement prévu par le repère structurel (**repère structurel 15, décembre 2022**). Les autorités se sont engagées à une augmentation supplémentaire de ces dépenses qui sera reflétée dans la loi de finances rectificative pour atteindre l'objectif poursuivi.

Mobilisation des recettes intérieures non pétrolières

27. Pour créer un espace budgétaire, il faudra mobiliser considérablement les recettes intérieures. Le taux de pression fiscale au Cameroun est d'environ 12 % du PIB, en deçà de son potentiel. Pour améliorer sensiblement les recettes fiscales, il faudra poursuivre les réformes de politique fiscale et d'administration de l'impôt. L'élargissement de l'assiette fiscale demeure un défi compte tenu du poids considérable des dépenses fiscales, de l'importance du secteur informel et du faible rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

28. Les autorités ont entrepris une étude diagnostique de la politique fiscale avec le concours du FMI (repère structurel 1, octobre 2022). Cette étude a débouché sur des recommandations, notamment sur les leviers de politique fiscale suivants : i) réformer l'impôt sur les traitements et salaires, notamment en remplaçant le traitement fiscal des avantages en nature à des fins fiscales (leur valeur est actuellement fixée forfaitairement proportionnellement au revenu) par la valeur monétaire réelle des avantages ; ii) supprimer progressivement le recours à la retenue à la source de la TVA et réduire le nombre d'exonérations de la TVA ; iii) remplacer les exonérations temporaires de l'impôt sur les sociétés par des déductions pour investissement et réduire le taux de l'impôt minimal (qui est appliqué au chiffre d'affaires) ; iv) combler l'écart entre le taux des droits d'accise appliqué aux importations et à la production locale, augmenter le taux de la taxe sur le tabac, diminuer le nombre de produits soumis au droit d'accise et réduire le taux de la taxe à

l'exportation sur l'or ; v) évaluer la nouvelle taxe sur les transferts de monnaie électronique après une année, à partir d'une analyse quantitative de ses effets économiques ; et vi) réexaminer le projet de rétablir une déclaration annuelle de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

29. Cette étude diagnostique sert de point de départ à des révisions importantes de la politique fiscale. La LF23 intègre certaines recommandations de l'étude diagnostique de la politique fiscale. En particulier, les autorités prendront des mesures concrètes pour améliorer le recouvrement de la TVA, notamment en augmentant le nombre d'assujettis à la TVA (**nouveau repère structurel 18, §33, octobre 2023**). En outre, les autorités élaboreront un plan d'action assorti de recommandations afin de rationaliser les incitations à l'investissement de façon à encourager une saine concurrence entre les acteurs économiques (**nouveau repère structurel 19, octobre 2023**). Les autorités ont procédé à l'augmentation dans la LF23 des taux des droits d'accise et de douane sur certains produits.

30. La Direction générale des impôts (DGI) poursuit les efforts pour améliorer le recouvrement des recettes, lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, et assurer l'intégrité des dossiers des contribuables. La DGI a élaboré un plan triennal de modernisation du système fiscal (2023–25) avec des mesures et des objectifs spécifiques à atteindre à fin 2025 pour s'aligner sur les normes internationales. Ce plan s'appuie sur les recommandations des récentes missions d'assistance technique ainsi que sur les études propres menées par les autorités. Parmi les principales mesures, on peut citer, en matière d'administration fiscale, la simplification et la dématérialisation des procédures fiscales, avec la mise en place d'un nouveau système d'information dénommé HARMONY 2 ; la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du partenaire fiscal intégré en matière d'élargissement de l'assiette fiscale ; et l'amélioration du suivi de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en mettant en place la déclaration universelle des revenus avant le 30 juin de chaque année. En matière de politique fiscale, la maîtrise de la dépense fiscale constitue un axe majeur de ce plan de modernisation.

31. La Direction générale des douanes (DGD) va consolider ses réformes visant à optimiser les recettes. Il s'agira notamment i) de l'application de la suspension des facilités de paiement aux usagers débiteurs de l'État et de l'interdiction de l'octroi des exonérations conformément à la réglementation ; ii) de la poursuite de la dématérialisation des procédures par l'extension des paiements électroniques des droits et taxes de douane à l'ensemble du pays, et de la poursuite de l'automatisation des contrôles douaniers pour les véhicules via l'application COSMOS et son extension à toutes les marchandises conteneurisées ; iii) du paramétrage des bases de taxation dans les systèmes d'information de l'administration des douanes et de leur harmonisation dans tous les secteurs des douanes ; iv) de l'amélioration des contrôles douaniers a posteriori (contrôles après dédouanement) à travers les indicateurs basés sur l'analyse de risque ; v) du renforcement de la collaboration avec la Société Générale de Surveillance (SGS) dans l'évaluation des véhicules d'occasion à toutes les frontières par l'exigence du Contrôle d'Identification des Véhicules Importés d'occasion (CIVIC) ; vi) de l'amélioration de la prise en charge des marchandises à l'exportation avec la capitalisation des opportunités offertes par la mise en

œuvre du quatrième scanner ; et vii) de l'automatisation en cours de finalisation de la procédure des Ventes aux Enchères Publiques.

32. La DGD poursuivra également la mise en œuvre des mesures nouvelles à forte incidence fiscale contenues dans la LF23, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'exploitation de certaines niches fiscales. Il s'agira i) de rationaliser les dépenses fiscales inopportunes ; ii) d'élargir l'assiette fiscale en augmentant la taxation sur l'importation de certains produits de luxe ou ayant des externalités négatives sur l'environnement ou la santé, ainsi que sur les matières premières exportées sans transformation substantielle, notamment le bois en grumes, le bois scié et les fèves de cacao ; iii) de réajuster les modalités de dédouanement et de collecte des droits et taxes de douane sur les téléphones, les tablettes et les terminaux numériques importés, de réviser et de coder le régime de taxation des biens destinés aux marchés publics, et de définir un cadre juridique approprié pour la taxation des marchandises acquises par le biais du commerce électronique ; iv) de définir un cadre juridique pour l'utilisation de certains outils et dispositifs technologiques modernes dématérialisés de surveillance et de contrôle douaniers tels que le Cameroon Customs Monitoring System (l'application COSMOS), les drones et la géolocalisation, afin de lutter contre la contrebande et les trafics illicites ; v) d'instituer l'obligation de communiquer chaque année la documentation relative à « la politique des prix de transfert » à l'administration des douanes, afin de lui permettre de mieux lutter contre les optimisations fiscales faites par les multinationales, et de durcir le régime de sanction des transferts frauduleux de fonds vers l'étranger sans contrepartie en matière d'importation des biens et services dans le cadre du commerce extérieur.

33. La collaboration entre les régies financières sera affermie. Un renforcement de la collaboration entre la DGI et la DGD à travers la plateforme FUSION demeure un objectif prioritaire important. Cette activité comprendra : i) la migration du fichier de la DGI vers le *Cameroon Customs Information System* (CAMCIS) ; ii) le renforcement du contrôle des personnes physiques qui effectuent des opérations de commerce extérieur ; iii) la création d'une base de données unique des contribuables ayant des dettes douanières et fiscales, et la fusion du dispositif de délivrance de l'attestation de non-redevance avec celui du quitus douanier pour en faire un document unique ; iv) la collaboration entre la DGI, la DGB et la DFTCFM, de la coopération financière et monétaire afin d'assurer le respect par les fournisseurs de l'État de leurs obligations fiscales. À cet effet, les autorités vont élaborer un plan d'action détaillé visant à renforcer l'intégrité et la fiabilité de la base des données des contribuables de la DGI dans le cadre de la nouvelle application HARMONY 2 et à élargir l'assiette fiscale. Ce plan inclura des mesures concrètes d'investigation et d'actions de relance systématisée, ainsi que de renforcement de l'application FUSION en vue d'améliorer la collecte et le partage des données au sein de l'administration fiscale, et auprès des douanes, du budget, des entreprises publiques, des fournisseurs d'électricité et d'eau, des entreprises de téléphonie mobile, des banques, etc. Le nombre d'assujettis à la TVA devra augmenter de 13 500 à fin décembre 2022 à 14 850 à fin octobre 2023 (**nouveau repère structurel 18, octobre 2023**).

34. Le secteur extractif du pays a un potentiel important pour contribuer à la croissance économique et générer des recettes publiques. Les autorités considèrent le secteur minier comme un pilier important de l'économie et comme une priorité nationale. Le Code minier a été

adopté en 2016 et le cadre juridique pour la mise en œuvre de la loi a été finalisé. En 2020, une société minière d'État, la SONAMINES, a été créée pour promouvoir le développement du secteur minier. Pour refléter la création de la société d'État, le Code minier de 2016 doit être révisé. Les autorités s'engagent à publier tous les décrets d'application du Code minier d'ici mars 2023 (**repère structurel 7**). En outre, les autorités envisagent d'adopter un décret d'application du Code pétrolier à fin mars 2023 qui permettra de promouvoir les opérations pétrolières.

D. Réforme de la gestion des finances publiques

35. Le gouvernement poursuit les réformes visant à améliorer la qualité de la dépense publique et la gestion de la trésorerie. Il s'attaquera aux carences qui entachent la crédibilité et la transparence de l'exécution budgétaire. Le gouvernement veillera particulièrement à remédier à la sous-estimation persistante des besoins de dépenses et des engagements, ainsi qu'au recours excessif aux procédures exceptionnelles. À cet effet, il renforcera le suivi et la transparence de l'exécution du budget, notamment en préparant des plans de trésorerie mensuels crédibles et conformes, aussi bien aux plans d'engagements qu'aux plans de passation des marchés publics, et en limitant le recours aux procédures exceptionnelles.

36. Les autorités ont recensé l'ensemble des comptes à transférer au CUT, mais cela n'a pas encore été fait (repère structurel 3, décembre 2022). Les autorités sont fermement déterminées à commencer le transfert progressif de ces fonds au CUT une fois que la mise en place de la plateforme informatique de la BEAC sera achevée. Alors que les autorités ont mis en œuvre toutes les mesures en leur pouvoir pour atteindre ce repère structurel, la plateforme régionale de la BEAC n'est pas encore opérationnelle, ce qui empêche le transfert des soldes des sous-comptes du CUT identifiés dans la nouvelle plateforme.

37. De plus, les autorités s'efforcent d'améliorer la gestion des dépenses courantes. Elles se sont inspirées du diagnostic récent du régime de retraite de la fonction publique pour réaliser une étude sur la viabilité du système en vue de réduire les risques quasi budgétaires (**repère structurel 16, octobre 2022**). Les autorités s'appuieront sur les recommandations de l'étude pour améliorer le régime de retraite. En outre, afin de mieux gérer les interventions directes de la SNH, les autorités ont mis sur pied un comité chargé des rapprochements (comprenant la SNH et le ministère des Finances) (**repère structurel 13, décembre 2022**), qui soumettra au FMI un tableau des interventions de la SNH par type de dépenses sur une base trimestrielle. Conformément au tableau 1 du Protocole d'accord technique, les rapports devraient être transmis 45 jours après la fin de chaque trimestre à partir de fin mars 2023. Les autorités se sont engagées à rendre compte de façon transparente des interventions directes de la SNH. En ce qui concerne les dépenses exécutées par le biais de procédures exceptionnelles, les autorités envisagent des mesures pour mieux suivre et réduire ces dépenses, y compris l'amélioration du traitement des données, l'utilisation d'un circuit allégé pour les dépenses urgentes et la régularisation trimestrielle de ces dépenses.

38. Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses en capital, le gouvernement prévoit de poursuivre les réformes visant à améliorer la sélection, la planification et l'exécution

des projets d'investissements. Il s'agit notamment i) de mettre en œuvre le décret d'octobre 2021 fixant les modalités de suivi de la performance des unités de gestion des projets (**repère structurel 20, avril 2023**) ; ii) de créer un fonds de maturation et d'indemnisation des projets d'investissement publics afin de s'assurer que les projets seront achevés dans les délais prévus ; iii) de mettre en place un mécanisme d'évaluation et de prise en compte des charges récurrentes pour l'entretien des actifs de l'État ; iv) de mettre en œuvre la réglementation des marchés publics, notamment les règles relatives à la mise en place des structures internes de gestion administrative des marchés. Ce repère structurel permettra d'améliorer la gestion des projets et de la dette.

E. Maintien d'une gestion prudente de l'endettement

39. Le gouvernement réaffirme le rôle central du Comité national de la dette publique (CNDP). Il exige que toutes les propositions d'endettement public et toutes les demandes d'octroi de garantie, d'aval et de caution soient soumises à l'approbation du CNDP. La formulation de la stratégie d'endettement à moyen terme devrait davantage être axée sur l'élaboration de plans d'emprunt annuels cohérents.

40. Les autorités sont déterminées à améliorer la viabilité de la dette publique. Le risque de surendettement étant toujours élevé, la politique d'endettement vise à ralentir le rythme des nouveaux emprunts extérieurs, tout en privilégiant les emprunts concessionnels. Le recours à l'endettement non concessionnel sera limité au financement de projets hautement prioritaires pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible et dont la rentabilité socioéconomique et financière est avérée.

41. Le gouvernement poursuit sa politique de maîtrise des soldes engagés non décaissés (SEND) et de limite d'accumulation de nouveaux SEND. Pour ce faire, les autorités procéderont à la réduction des SEND non performants en consultation avec les partenaires techniques et financiers à travers l'annulation des projets déjà clos ou la réaffectation des financements aux nouveaux besoins d'investissements prioritaires afin de maîtriser le stock des SEND entre janvier et décembre 2023. Le plafond basé sur la valeur actuelle sera intégré dans la stratégie d'endettement des autorités. Toutefois, dans la perspective d'atteindre les objectifs de croissance de la SND-30, le gouvernement envisage d'utiliser un ajusteur pour le plafond d'engagement de la dette concessionnelle en 2023 afin de prendre en compte les offres de prêts concessionnels disponibles de la Banque mondiale, d'un montant d'environ 700 milliards de FCFA — hors emprunts contractés au quatrième trimestre 2022 —, qui seront absorbés à moyen terme pour atteindre les objectifs poursuivis. Ainsi, le gouvernement veillera à ce que ces nouveaux emprunts ne viennent pas altérer un risque de surendettement déjà élevé. Il veillera également à l'absorption de ces financements par des projets prioritaires arrêtés conformément au décret de maturation des projets. Ces financements contractés devraient être décaissés dans les délais, en cohérence avec les objectifs de déficit budgétaire du programme, afin de maîtriser le niveau des SEND, qui est déjà préoccupant.

42. Le gouvernement reste engagé à apurer les arriérés intérieurs et à régler les restes à recouvrer au sein du secteur public. Après l'apurement des restes à payer à fin 2019, le gouvernement a finalisé les audits des arriérés de paiement de l'État dus sur la période 2000–19 et va adopter sous peu un plan d'apurement garantissant la viabilité de la dette publique (**repère structurel 2, septembre 2023**). En outre, les travaux se poursuivent pour le règlement de la dette du secteur public. Les autorités ont achevé l'inventaire des dettes entre 14 entreprises publiques et l'État à la fin de 2021 et préparent un plan d'apurement. Des travaux sont également en cours sur un inventaire et un plan d'apurement des dettes entre entreprises publiques, en se concentrant sur les 14 plus grandes entreprises publiques, compte tenu des difficultés de collecte des données auprès des entreprises publiques (**repère structurel 6**).

43. Les autorités ont désigné les responsables chargés de rendre opérationnelle la Caisse des dépôts et consignations (repère structurel 8, décembre 2022). Le gouvernement s'engage à réviser le cadre juridique de la Caisse pour le rendre conforme aux meilleures pratiques internationales. La Caisse devra adhérer à des principes de bonne gouvernance et de transparence.

F. Réforme des entreprises publiques et gestion des passifs conditionnels

44. Le gouvernement s'engage à renforcer la gestion des entreprises publiques afin d'améliorer la prestation des services et de limiter les risques budgétaires. Dans un premier temps, il s'agira d'évaluer et d'améliorer leur situation financière, de limiter les dettes croisées et d'évaluer les risques. Pour cela, il sera nécessaire i) de valider et de mettre en œuvre les recommandations qui découlent des études diagnostiques de trois entreprises publiques — PAD, CAMTEL et CAMWATER —, et d'évaluer d'autres entreprises publiques ayant des situations financières fragiles; ii) d'évaluer et, le cas échéant, de réviser les prix homologués ou administrés des produits des entreprises publiques au plus tard en juin 2023 ; iii) d'exiger des entreprises de service public qu'elles émettent des factures aux administrations dans les délais ; iv) de demander aux administrations publiques d'effectuer des paiements trimestriels pour la consommation des services publics et aux entreprises de service public de s'acquitter régulièrement de leurs obligations fiscales et de respecter leurs obligations contractuelles sur les prêts garantis ou rétrocédés par l'État ; et v) d'assurer la mise à jour régulière du tableau de bord des risques des entreprises publiques par la CTR pour cartographier les risques du portefeuille de l'État et mettre en œuvre l'outil de AFRITAC d'évaluation des risques financiers.

45. Les autorités vont également renforcer la gouvernance des entreprises publiques. Ainsi, elles entendent i) s'assurer que leurs conseils d'administration comprennent des administrateurs qualifiés ; ii) renforcer les systèmes de contrôle interne, exiger la publication des états financiers annuels audités et la transmission de leur plan d'action conformément à la Loi n° 2017/11 du 12 juillet 2017 ; iii) mettre en place une structure transversale chargée du pilotage des questions de gouvernance et de la politique actionnariale de l'État — à cet effet, une étude sur la politique actionnariale de l'État devra être réalisée au préalable ; iv) réviser la classification des entreprises et établissements publics d'ici la fin du cycle d'évaluation triennal en cours, qui servira de base à la rémunération des dirigeants et administrateurs ; v) rationaliser le portefeuille de l'État par la

réduction du nombre d'entreprises publiques à travers des fusions ou des PPP. À cet effet, les autorités ont élaboré le cadre juridique et réglementaire régissant les PPP, mais ce repère structurel n'a pas été atteint (**repère structurel 5**). Les projets de textes sont en cours d'examen dans les services de coordination qui jugeront de l'opportunité d'adopter le nouveau cadre, au regard de l'imminence d'une réforme globale de la commande publique sur le plan régional, laquelle nécessitera à terme une adaptation du cadre légal de chaque État de la CEMAC.

46. Les autorités mènent également des actions visant à améliorer la performance des entreprises publiques. Il s'agit, entre autres, i) de la mise en œuvre de l'obligation consacrée en juillet 2022 de la signature des contrats de performance spécifiant les obligations de service public, les coûts unitaires (comme base de l'octroi des subventions) ainsi que les indicateurs de rendement et de qualité des services à fournir, qui seront publiés avec les rapports d'évaluation correspondants ; ii) de la réduction progressive des subventions aux entreprises publiques peu performantes ; et iii) de l'introduction des grandes entreprises publiques des secteurs industriels à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC), le PAD, la CHC, les ADC et la SODECOTON ayant déjà été identifiées.

47. Concernant la Société nationale de raffinage (SONARA), les autorités poursuivront les mesures visant à assurer sa viabilité financière. Il s'agit i) de conclure dans les meilleurs délais les négociations sur la restructuration de la dette vis-à-vis des traders en respectant la clause de pari passu par rapport aux banques ; ii) de valider mensuellement les manques à gagner et/ou trop-perçus éventuels, et de régler les montants dus par la partie débitrice dans un délai maximum de 60 jours ; iii) d'exiger de la SONARA le paiement régulier des taxes et droits de douane qu'elle doit au Trésor public ; iv) de veiller à ce que les marketeurs soient autorisés à importer un volume de produits pétroliers compatible avec les engagements financiers. Les autorités sont déterminées à poursuivre la restructuration industrielle, financière et fonctionnelle de la SONARA conformément aux recommandations du Comité interministériel. Au mois de septembre 2022, les autorités ont approuvé un cadre de restructuration de la SONARA et des termes de référence pour les études techniques, économiques et financières ainsi qu'un plan d'action, qui seront finalisés et soumis aux services du FMI (**repère structurel 14, juin 2023**).

G. Politique monétaire régionale et stabilité du secteur financier

48. Le gouvernement s'associe aux efforts engagés par les autorités régionales pour préserver la stabilité de l'arrangement monétaire, qui passe par le redressement des réserves de la BEAC. Il s'engage à faire respecter la mise en application de tous les volets de la nouvelle réglementation des changes qui lui incombent. Plus précisément, i) il exigera des entreprises publiques qu'elles se conforment à la réglementation ; ii) il s'assurera, en liaison avec la BEAC, avant la signature de nouveaux contrats de concession ou d'accord de partage des recettes avec les industries extractives, de leur concordance avec les dispositions de la réglementation. Le gouvernement prendra également les mesures nécessaires pour que le nouveau Code pétrolier soit pleinement conforme à la réglementation. Le ministère des Finances établira une plateforme d'échange de données pour la BEAC, les banques, la DGTCFM et la DGD afin de faciliter le contrôle

et le suivi du rapatriement des recettes d'exportation et des transactions financières avec le reste du monde.

49. Le gouvernement poursuivra les réformes visant à renforcer la stabilité du secteur financier et à réduire les prêts non performants. À cet effet, il signera une autorisation préalable avec la COBAC d'ici mars 2023 pour la mise en œuvre du plan de restructuration des deux banques en difficulté et n'utilisera pas ses ressources fiscales pour renflouer les actionnaires historiques. Les deux banques ouvriront leur capital au secteur privé dans un délai de trois ans, tel que prévu dans le contrat de performance. En outre, le gouvernement achèvera le processus de privatisation de la *Commercial Bank of Cameroon* (CBC). Enfin, les autorités i) formeront les juges et greffiers à la résolution des conflits bancaires et transformeront les chambres commerciales existantes en tribunaux de commerce spécialisés comprenant des juges formés au contentieux commercial ; ii) encourageront les banques et les établissements financiers à renseigner systématiquement le répertoire national des sûretés mobilières (RNSM) ; iii) poursuivront le renforcement du fonctionnement de la Société de recouvrement des créances (SRC), tout en garantissant à cette dernière un cadre de gouvernance solide, une indépendance opérationnelle et budgétaire ainsi que des règles de transparence et de responsabilité solides, et une clause de temporisation pour ses activités de recouvrement des dettes bancaires.

50. Le gouvernement poursuivra la diversification de la base d'investisseurs en titres d'État avec l'objectif de renforcer la capacité de financement de l'État tout en développant la culture de l'épargne et de la protection sociale. Les autorités poursuivront en 2023 la stratégie de promotion des titres publics pour encourager la participation des investisseurs non bancaires (assurances, caisses de retraite, particuliers, etc.), surtout aux émissions à longues échéances en cohérence avec la stratégie d'endettement à moyen terme et en garantissant la viabilité de la dette publique. Les autorités continueront à sécuriser le remboursement des obligations du Trésor et des euro-obligations par le provisionnement dans un compte séquestre (*sinking fund*) logé à la BEAC des ressources y relatives.

H. Compétitivité et développement du secteur privé

51. Les autorités sont résolues à remédier aux obstacles structurels qui nuisent au développement du secteur privé et à la diversification de l'économie. À cet effet, les consultations régulières avec le secteur privé seront renforcées. En lien avec le secteur privé, les autorités initieront la réforme des incitations aux entreprises, en particulier la loi sur les incitations à l'investissement privé, afin de faire émerger un environnement commercial concurrentiel (**nouveau repère structurel 19, octobre 2023**).

52. La facilitation des échanges joue un rôle clé dans le renforcement de la compétitivité. Les autorités soutiendront les initiatives régionales favorisant l'assistance administrative mutuelle et l'interconnexion des systèmes d'information douaniers, la limitation des contrôles intermédiaires du transport des marchandises en transit aux points de contrôle traditionnels et la poursuite de la simplification des procédures et formalités administratives pour les échanges transfrontaliers. Plus

spécifiquement, il s'agira i) de poursuivre les efforts de réduction des coûts et délais de transit portuaire des marchandises importées, exportées ou en transit ; ii) de parachever la dématérialisation des procédures sur les plateformes portuaires et de renforcer leur interconnexion ; iii) d'accélérer la mise en œuvre totale de l'Accord sur la facilitation des procédures — à cet effet, les autorités veilleront au bon fonctionnement du Comité national de facilitation des échanges (CONAFE) ; et iv) d'implémenter le concept d'opérateur économique agréé. En outre, pour améliorer l'intégration économique régionale, les autorités veilleront à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) afin de capitaliser ses opportunités.

I. Environnement et changement climatique

53. La SND-30 attache une attention particulière à la protection de l'environnement et au renforcement de la résilience face au changement climatique. Le Cameroun a signé la déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres lors de la COP26 de 2021 et s'est engagé à restaurer environ 12 millions d'hectares de terres dégradées dans le cadre de l'AFR 100. Le Cameroun pourrait tirer profit de l'accord portant sur le fonds « pertes et préjudices » conclu lors de la COP27 de 2022. En s'appuyant sur le rapport relatif au climat et au développement de la Banque mondiale, qui recense les vulnérabilités du Cameroun liées au changement climatique, les pouvoirs publics mettront en œuvre des mesures pour améliorer la résilience climatique du Cameroun dans quatre domaines prioritaires : i) l'agriculture, la foresterie et l'utilisation des terres ; ii) les villes ; iii) les infrastructures ; et iv) le capital humain.

J. Promotion de la bonne gouvernance

54. Les autorités se sont engagées à renforcer la gouvernance, la transparence, l'état de droit et la lutte contre la corruption. En consultation avec les services du FMI, les autorités conduiront et publieront un diagnostic des vulnérabilités du pays en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption (**repère structurel 10, reporté de juin à septembre 2023**). La nouvelle date d'achèvement suggérée laissera suffisamment de temps pour entreprendre toutes les étapes nécessaires à la mission de diagnostic, qui traiterait des aspects affectant l'activité économique suivants : i) la gouvernance budgétaire ; ii) la supervision du secteur financier ; iii) la réglementation du marché des biens et services ; iv) l'état de droit ; et v) la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

55. Les autorités soutiennent les institutions chargées du contrôle de la gouvernance. i) La Commission nationale anticorruption (CONAC) a publié son rapport de 2021. ii) La Chambre des comptes de la Cour suprême a également terminé le rapport des dépenses de 2021 liées à la COVID-19 et est en train de finaliser l'audit de ces dépenses, mais ce dernier a été retardé en raison des délais accordés aux administrations bénéficiaires pour répondre aux observations d'audit (**repère structurel 12, mars 2023**). En consultation avec les services du FMI, les autorités prépareront et publieront un plan d'action en vue de renforcer les cadres de préparation, de publication et de suivi des audits de la dépense publique, en y faisant figurer des recommandations

visant à renforcer les capacités des institutions pertinentes, en particulier la Chambre des comptes de la Cour suprême (**repère structurel 11**). iii) Les autorités ont publié le Rapport 2020 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en décembre 2022 et travaillent à la mise en œuvre des 15 mesures correctives en vue de la prochaine session de validation prévue en octobre 2023, précédée par la publication du Rapport ITIE 2021, prévue pour juin 2023. iv) Le gouvernement mettra en œuvre des mesures pour renforcer le cadre national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, conformément au rapport de mars 2022 du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC). v) L'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) a publié son rapport de 2021 en novembre 2022.

MODALITÉS DU PROGRAMME

56. Les autorités prendront toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum. Le programme sera suivi lors de revues semestrielles et grâce aux critères de réalisation, aux objectifs indicatifs et aux repères structurels définis dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum et dans le Protocole d'accord technique ci-joint (qui définit également les exigences en matière de communication des données aux services du FMI). La quatrième revue, examinant les objectifs de fin décembre 2022, devrait être achevée au plus tôt le 15 juin 2023 ; la cinquième revue, examinant les objectifs de fin juin 2023, devrait être achevée au plus tôt le 15 décembre 2023 ; et la sixième revue, examinant les objectifs de fin décembre 2023, devrait être achevée au plus tôt le 3 juin 2024.

57. Les autorités demandent au Conseil d'administration du FMI d'accorder des dérogations pour le non-respect du critère de réalisation relatif au solde primaire non pétrolier à fin décembre 2022, pour le non-respect du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs et pour l'applicabilité des critères de réalisation restants pour fin décembre 2022, ainsi que la modification des objectifs pour fin mars et fin juin 2023. La dérogation au titre du non-respect du critère de réalisation relatif au déficit primaire non pétrolier à fin décembre 2022 repose sur les actions correctives qui ont été prises et la dérogation au titre du non-respect du critère de réalisation continu relatif à non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs, sur le caractère mineur (0,08 % du PIB) et temporaire du non-respect, et sur le fait que ces arriérés ont été apurés. La dérogation en matière d'applicabilité est nécessaire dans la mesure où les données sur les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2022 ne seront pas disponibles pour l'évaluation des objectifs de performance avant la réunion du Conseil d'administration du FMI prévue en mars 2023 et où il n'y a pas d'indication claire que ces critères de performance ne seront pas satisfaits. Les autorités sollicitent également l'approbation des modifications des objectifs du programme à fin mars et fin juin 2023 au vu des projections et politiques macroéconomiques actualisées.

Tableau 1. Cameroun : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs dans le cadre des accords de facilité élargie de crédit et de mécanisme élargi de crédit
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Fin juin 2022			Fin septembre 2022			Fin décembre 2022			Fin mars 2023		Fin juin 2023		Fin septembre 2023	Fin décembre 2023
	CRQ	Eff.	Résultats	OI	Eff.	Résultats	CRQ	Prélim.	Résultats	OI (2e rev.)	OI (nouv.)	CRQ (2e rev.)	CRQ (nouv.)	OI (nouv.)	CRQ (nouv.)
A. Critères de performance quantitatifs périodiques 1/															
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancement)	-432	-170	Atteint	-499	-486	Atteint	-1,083	-1,213	Non Atteint	-164	10	-316	-331	-474	-727
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale (hors financement FMI) 2/	150	-257	Atteint	210	-89	Atteint	46			-52	-18	-121	132	147	80
Plafond du besoin net de financement de l'administration centrale auprès de la banque centrale (hors financement du FMI) 2/	170	-219	Atteint	170	-69	Atteint	170			-15	80	-31	139	127	111
Plafond de décaissement de la dette extérieure non concessionnelle	324	248	Atteint	485	311	Atteint	647			203	173	406	346	518	691
B. Critères de performance quantitatifs continus (à compter de l'approbation du programme)															
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs 3/	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0			0	0	0	0	0	0
VA de la contractualisation et de la garantie des nouveaux emprunts extérieurs 4/	512.9	248	Atteint	512.9	318.6	Atteint	512.9			512.9	512.9	...	512.9
C. Cibles indicatives															
Plancher sur les recettes nettes pétrolières	1,558	1,576	Atteint	2,361	2,362	Atteint	3,275			908	910	1,837	1,729	2,591	3,681
Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs	-29	63	Non Atteint	-53	61	Non Atteint	-85			-15	-41	-34	-81	-122	-162.5
Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	382	455	Atteint	716	926	Atteint	1,062			287	306	337	624	993	1,325
Plafond des interventions directes de la SNH	80	92	Non Atteint	110	133	Non Atteint	145			40	40	80	80	110	145
Part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles sur les dépenses autorisées (ordre de paiement) 5/	5	9.2	Non Atteint	4	12.6	Non Atteint	4			4	4	4	4	4	4
Pour Mémoire 6/															
1. Appui budgétaire extérieur cumulé, hors FMI	45	46		46	46		149	157		29	23	29	23	68	129
2. Solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées	50	50		50	50		50	50		50	50	50	50	50	50

Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

Note : Les termes de ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

** En plus des critères de réalisation quantitatifs énumérés dans ce tableau, les critères de réalisation continus standard s'appliqueront également :

i) Ne pas imposer de restrictions nouvelles ou renforcées sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; ii) Ne pas introduire de nouvelles pratiques multidevises ni intensifier celles qui existent déjà ; iii) Ne pas conclure d'accord bilatéral de paiement incompatible avec les Statuts du FMI (article III) ; et iv) Ne pas imposer de restrictions nouvelles ou renforcées en matière d'importation pour des raisons de balance des paiements.

1/ Les indicateurs du programme du point A sont des critères de réalisation à fin juin 2022 et fin décembre 2022, fin juin 2023 et fin décembre 2023 ; objectifs indicatifs dans le cas contraire.

2/ Le plafond du financement intérieur net (hors paiement des arriérés) du budget et le plafond de l'emprunt net auprès de la banque centrale seront ajustés si le montant des décaissements de l'assistance budgétaire extérieure hors financement du FMI est inférieur ou supérieur aux prévisions du programme. Si les décaissements sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, le plafond sera relevé (réduit) pro tanto, jusqu'à un maximum de 120 milliards de francs CFA à la fin de chaque trimestre. Le plafond de l'emprunt net auprès de la banque centrale comprend l'utilisation de 80 milliards de francs CFA de l'allocation de droits de tirage spéciaux de 2021.

3/ Le plafond zéro s'applique jusqu'à la fin du programme.

4/ Plafond cumulé calculé à partir du 1^{er} janvier 2022 et suivi en continu depuis l'achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord de facilité élargie de crédit et de mécanisme élargi de crédit. Exclut le crédit ordinaire pour les importations, l'allègement de la dette obtenu sous forme de rééchelonnement ou de refinancement, et les prêts d'appui budgétaire de la Banque mondiale.

5/ Il s'agit des paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable (émission d'ordres de paiement, tels que les avances de trésorerie et les engagements budgétaires prévisionnels), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette.

6/ Mis à jour sur la base des estimations des services du FMI.

Tableau 2. Cameroun : Action préalable et repères structurels

Tableau 2. Cameroun : Action préalable et repères structurels						
	Action préalable -					Observations
	Repère structurel	Échéance (Deuxième revue)	Échéance reportée ¹ (Troisième revue)	Indicateur	Statut	Observations
	Majorer sur le marché intérieur les prix de détail du pétrole pour que le coût budgétaire net des subventions au carburant soit nul, sur la base des hypothèses de prix internationaux du pétrole au moment de l'ajustement, avec des mesures d'atténuation augmentant le salaire minimum et la rémunération des agents publics.				Atteint	Ces mesures d'atténuation viendront compléter l'engagement des autorités à intensifier de 100 % les mécanismes existants de transferts monétaires conditionnels (filets sociaux) en 2023 (repère structurel 15).
	Mobilisation des recettes					
1	Établir un diagnostic de la politique fiscale et formuler des recommandations pour l'établissement d'un régime fiscal axé sur le développement qui élargira du même coup l'assiette fiscale.	Oct. 2022		Diagnostic envoyé aux services du FMI	Non atteint — mis en œuvre avec retard	L'assistance technique du FMI a été achevée en octobre 2022, et le rapport a été soumis aux services du FMI avec un certain retard. Un repère structurel de suivi est inclus ci-dessous (repère structurel 18).
	Gestion des finances et de la dette publiques					
2	Achever les audits des arriérés de paiement de l'État et adopter un plan d'apurement des arriérés certifiés par ces audits.	Sept. 2022	Sept. 2023	Rapport d'audit et plan d'apurement transmis aux services du FMI	Non atteint	Les audits qui serviraient de base à l'apurement de la dette sont en cours et devraient être communiqués aux services du FMI sous peu.
3	Poursuivre les réformes visant à étendre le compte unique du Trésor à la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) : i) présenter un recensement des comptes de l'administration publique, des institutions et organismes publics, des établissements publics et de la Caisse autonome d'amortissement (en indiquant le solde de chacun de ces comptes), à l'exception des fonds de contrepartie, au 30 juin et au 31 décembre 2021 ; ii) fermer les comptes et en transférer les soldes dans le compte unique du Trésor de la BEAC avant la fin de mars 2022.	Déc. 2022	Ne sera pas reportée	Liste des comptes détenus ailleurs qu'à la BEAC et des comptes fermés dont le solde a été transféré à la BEAC transmise aux services du FMI	Non atteint	Les autorités ont atteint les repères sur lesquels elles exercent un contrôle, mais la plateforme régionale de la BEAC qui leur permettrait de rapatrier les soldes des comptes n'est pas encore fonctionnelle.
	Entreprises publiques					
4	Terminer les études diagnostiques de quelques grandes entreprises publiques (CAMTEL, PAD, CAMWATER).	Déc. 2022		Rapport des études diagnostiques remis aux services du FMI	Atteint	Les services du FMI ont reçu les trois rapports.

Tableau 2. Cameroun : Action préalable et repères structurels (suite)

Gestion des investissements publics						
5	Adopter un cadre légal et réglementaire pour régir les partenariats public–privé de telle sorte que tous les projets de cette nature soient soumis à un seul et même cadre.	Déc. 2022	Juin 2023	Cadre légal et réglementaire publié	Non atteint	Les autorités ont déjà établi une version préliminaire qui, une fois adoptée, sera harmonisée avec le futur cadre régional.
6	Dresser l’inventaire des dettes respectives des entreprises publiques à l’endroit de l’État et des entreprises publiques entre elles à la fin de 2020, et adopter un plan d’apurement des dettes respectives entre l’État et les entreprises publiques.	Déc. 2022	Sept. 2023	Inventaire et plan communiqués aux services du FMI	Non atteint	L’inventaire et le plan d’apurement des dettes entre les entreprises publiques et le gouvernement ont été finalisés en janvier 2023, mais l’inventaire des dettes entre les entreprises publiques est retardé, principalement en raison d’un manque de données concernant les dettes croisées des entreprises publiques.
Secteur extractif						
7	Achever la rédaction de tous les textes d’application du Code minier de 2016 (loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016) et les publier.	Mars 2023	Mars 2023	Textes d’application publiés		La rédaction des textes d’application du Code minier de 2016 est terminée, mais à la suite de la création de la Société nationale des mines (SONAMINES) en décembre 2020, le Code doit maintenant être révisé.
Climat des affaires						
8	Rendre opérationnelle la Caisse des dépôts et consignations afin qu’elle puisse notamment percevoir l’ensemble des acomptes versés par les contribuables dans le contexte de litiges fiscaux et ainsi, accélérer, dans la mesure du possible, la restitution desdits acomptes, le cas échéant.	Déc. 2022		Décret désignant les dirigeants de la Caisse des dépôts et consignations	Non atteint — mis en œuvre avec retard	Le décret a été publié en janvier 2023.
9	Réviser la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 afin de rationaliser les incitations et de promouvoir une saine concurrence entre les acteurs économiques.	Déc. 2022	Déc. 2023	Loi révisée publiée	Non atteint	Ce repère structurel a été reporté et un nouveau repère structurel 19 a été introduit comme étape intermédiaire vers la révision de la loi à la suite de la mission d’assistance technique du FMI récemment achevée.
Bonne gouvernance et lutte contre la corruption						
10	Publier un diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance, notamment en matière de corruption, qui inclurait les fonctions de l’État les plus pertinentes sur le plan économique, à savoir : i) la gouvernance budgétaire ; ii) la supervision du secteur financier ; iii) la réglementation du marché ; iv) l’état de droit ; et v) la lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme.	Juin 2023	Sept. 2023	Rapport publié		L’échéance a été reportée à septembre 2023 afin de donner à l’équipe du FMI et au pays suffisamment de temps pour entreprendre et mener à terme tous les processus nécessaires à l’établissement d’un diagnostic.

Tableau 2. Cameroun : Action préalable et repères structurels (suite)

11	En consultation avec les services du FMI, élaborer et publier un plan d'action pour le renforcement des cadres de préparation, de publication et de suivi des audits des dépenses publiques comprenant des recommandations pour le renforcement des institutions pertinentes, notamment la Chambre des comptes de la Cour suprême.	Déc. 2022	Avr. 2023	Plan d'action remis aux services du FMI	Non atteint	Les autorités ont bien avancé sur le repère structurel et préparé un plan d'action initial, mais le personnel et les autorités ont besoin de plus de temps pour discuter, en particulier à la lumière de la mission d'assistance technique de mars 2023.
12	Préparer et publier un audit de la Chambre des comptes de la Cour suprême sur les dépenses de l'exercice financier 2021 liées à la COVID-19.	Déc. 2022	Mars 2023	Rapport publié	Non atteint	L'audit est en cours, mais il ne sera pas achevé dans les délais prévus.
13	Interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) : mettre en place un mécanisme pour définir la nature des dépenses engagées dans le cadre des interventions directes de la SNH et assurer leur régularisation semestrielle par type de dépenses.	Déc. 2022		Comité de rapprochement (comprenant des représentants de la SNH et du ministère des Finances) créé et tableau des interventions de la SNH par type de dépenses présenté aux services du FMI tous les semestres	Atteint	Les autorités ont créé un comité de rapprochement et remettront aux services du FMI un tableau des interventions directes de la SNH par type de dépenses sur une base trimestrielle dès le premier trimestre de 2023.
14	Plan de restructuration de la Société nationale de raffinage (SONARA) : élaborer pour la SONARA un plan de restructuration qui inclura les options industrielles et financières envisagées.	Mars 2023	Juin 2023	Nouveau plan de restructuration de la SONARA élaboré et présenté aux services du FMI		Le plan de restructuration est en discussion.
15	Transferts sociaux : en consultation avec la Banque mondiale, présenter aux services du FMI un échéancier pour doubler en 2023 le mécanisme actuel de transferts de fonds (filets sociaux) en 2023.	Déc. 2022		Échéancier pour la majoration des transferts sociaux présenté aux services du FMI	Non atteint — mis en œuvre avec retard	Les autorités se sont engagées à doubler les transferts monétaires conditionnels dans le budget révisé de 2023.
16	Régime de retraite de la fonction publique : procéder à une étude sur la viabilité du régime de retraite de la fonction publique (des fonctionnaires) dans l'objectif de limiter les risques quasi budgétaires.	Oct. 2022		Termes de références transmis aux services du FMI	Non atteint — mis en œuvre avec retard	Les termes de référence ont été transmis en novembre 2022.
17	Mécanisme de fixation du prix du carburant : en consultation avec la Banque mondiale, entreprendre une étude des options de réforme du mécanisme actuel de fixation des prix du carburant dans le but d'éliminer progressivement les subventions aux carburants tout en développant des mesures ciblées pour protéger les ménages les plus vulnérables.	Déc. 2022		Étude transmise aux services du FMI	Non atteint — mis en œuvre avec retard	Les services du FMI ont reçu une étude du mécanisme de fixation des prix du carburant préparée avec la Banque mondiale.

Tableau 2. Cameroun : Action préalable et repères structurels (fin)

	Nouveaux repères structurels					Justification
18	Administration des recettes Augmenter le nombre d'assujettis à la TVA de 13 500 à fin décembre 2022 à 14 850 à fin octobre 2023.		Oct. 2023	Liste des nouveaux assujettis par structure opérationnelle transmise aux services du FMI		Ce repère structurel vise à répondre à l'une des recommandations formulées dans le rapport diagnostique de la politique fiscale récemment produit.
19	Climat des affaires Élaborer un plan d'action comprenant des recommandations pour éliminer les exonérations d'impôt sur les sociétés (y compris l'impôt minimal) afin de promouvoir une saine concurrence entre les acteurs économiques, à l'exclusion des entreprises opérant dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.		Oct. 2023	Plan d'action transmis aux services du FMI		Ce repère structurel a été ajouté comme étape intermédiaire au repère structurel 9. Le diagnostic de la politique fiscale récemment achevé par le FMI suggère l'adoption d'une approche ciblée visant l'élimination des exonérations fiscales et leur remplacement par des déductions pour investissement mieux ciblées.
20	Gestion de projets et de la dette Mettre en application le décret d'octobre 2021 régissant les unités de gestion des projets.		Avr. 2023	Arrêté précisant les modalités de suivi de la performance des unités de gestion des projets publié		Ce repère structurel a été introduit dans le but d'améliorer la gestion des projets et de la dette.
	1/ Désigne la fin du mois.					

Pièce jointe II. Cameroun : Protocole d'accord technique

Dispositions de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit, 2021–24

1. **Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs** qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme du Cameroun appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) et le mécanisme élargi de crédit (MEDC) couvrant la période 2021–24. Le PAT établit également le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

CONDITIONNALITÉ

2. **Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs de fin juin 2022 jusqu'à fin décembre 2023** sont établis dans le tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la lettre d'intention. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

DÉFINITIONS

3. **Le gouvernement** : Sauf indication contraire, on entend par « gouvernement » l'administration centrale de la République du Cameroun qui comprend tous les organes d'exécution et institutions, et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du *Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001)* ; paragraphes 2.48–50). Cette définition n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Une entreprise publique non financière** est une unité commerciale ou industrielle, détenue en partie ou en totalité par l'État ou ses démembrements, qui vend des biens et services au public à une grande échelle. À partir de juin 2017, toutes les opérations entre l'État et ces entreprises publiques devraient faire l'objet d'un traitement brut dans le TOFE en faisant la part des opérations de recettes de celles liées aux dépenses.

REVENUS

5. **Le total des ressources du gouvernement** est constitué des recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies dans le chapitre 5 du *MSFP 2001*) et des dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de vente d'actifs et les recettes de privatisations (définies au paragraphe 8) ne sont pas considérés comme des recettes du gouvernement.

6. **Les recettes pétrolières** sont définies comme la somme du solde transférable de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) et de l'impôt sur les revenus des sociétés pétrolières et de celles

qui exploitent le gaz. Les autorités avertiront les services du FMI si des modifications des régimes fiscaux donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse.

7. Les recettes non pétrolières comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) du gouvernement, à l'exception des recettes pétrolières définies au paragraphe 6. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est enregistrée sur une base nette des remboursements de TVA. Les droits de pipeline payés par la *Cameroon Oil Transportation Company* (COTCO) sont enregistrés dans la rubrique des recettes non fiscales.

8. Les recettes de privatisation comprennent tous les fonds versés au gouvernement dans le cadre de la vente ou du transfert de la gérance d'une entreprise (« concession »), d'un organisme ou d'une installation publique à une ou plusieurs entreprises privées (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un ou plusieurs États étrangers, un ou plusieurs organismes privés, ou une ou plusieurs personnes physiques). Le produit des privatisations comprend en outre tous les fonds provenant de la vente d'actions détenues par le gouvernement dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être présentées en chiffres bruts ; si la vente ou la concession entraîne des coûts, ceux-ci doivent être comptabilisés séparément dans les dépenses.

DÉPENSES

9. Le total des dépenses du gouvernement et les « prêts nets » sont l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, de transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), de paiements d'intérêts, des dépenses d'investissement, toutes comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire, et les prêts nets (définis dans le *MSFP 2001*). Le total des dépenses du gouvernement inclut également les dépenses effectuées sans ordonnancement préalable qui n'ont pas été régularisées.

10. Les interventions directes de la Société Nationales des Hydrocarbures (SNH) font partie des dépenses du gouvernement. Il s'agit de paiements d'urgence effectués par la SNH pour le compte du gouvernement essentiellement pour faire face à des dépenses exceptionnelles de souveraineté et de sécurité.

11. Les dépenses sociales comprennent des dépenses publiques inscrites dans le budget de l'État portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du gouvernement. Elles incluent : i) pour le secteur de l'éducation, les dépenses totales (courantes et en capital) des ministères de l'Éducation de base, des Enseignements secondaires, et de l'Emploi et de la Formation professionnelle ; ii) pour le secteur de la santé, les dépenses courantes et en capital du ministère de la Santé publique ; incluant les dépenses liées à la COVID-19 ; et iii) pour les autres secteurs sociaux, les dépenses courantes et en capital des ministères du Travail et de la Sécurité sociale, de la Jeunesse et de l'Éducation civique, des Affaires sociales, et de la Promotion de la femme et de la famille ; iv) les subventions des prix administrés (carburant à la pompe et électricité aux ménages) ; v) les subventions au gaz ; et vi) les dépenses du programme de filets sociaux.

SOLDE ET FINANCEMENT

12. Le solde budgétaire primaire : Le solde budgétaire primaire est défini comme étant la différence entre le total des recettes du gouvernement (défini au paragraphe 5) et le total des dépenses du gouvernement et prêts nets (défini au paragraphe 9), hors paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure et intérieure.

13. La dette : Le terme « dette » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8(a) des *Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI* attaché à la décision n° 16919-(20/103) du Conseil d'Administration adoptée le 28 octobre 2020, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « **dette** » s'entend comme une obligation courante, c'est-à-dire non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à un ou plusieurs moments futurs. Ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. Conformément à la définition de la dette qui précède, tout arriéré, toute pénalité ou tout dommage accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle qui constitue une dette est une dette.

14. La dette extérieure, pour les besoins d'évaluation des critères y relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le franc CFA (FCFA). Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la dette de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC). Les critères de réalisation y afférents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La **dette garantie** fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

15. La dette extérieure concessionnelle : Une dette extérieure est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %¹. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle (VA), exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la VA de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée². Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <https://www.imf.org/fr/GECalculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la Banque islamique de développement tiendra compte de l'accord existant entre la dette dernière et le FMI.

16. La dette intérieure est définie comme étant l'ensemble des dettes et obligations du gouvernement en FCFA. Elles incluent les soldes non remboursés, les avances de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), les bons et obligations du Trésor, la dette structurée, les arriérés de paiements intérieurs et la dette domestique de la Société nationale de raffinage (SONARA).

17. La dette structurée est définie comme étant la dette qui a fait l'objet de traitement par convention ou par titrisation. Dans le cadre du programme, la dette structurée bancaire est incluse dans le crédit net bancaire, et la dette structurée non bancaire est retracée dans le financement non bancaire.

- **La dette structurée bancaire** est définie comme étant l'ensemble des créances des banques locales sur le gouvernement à l'exception des bons et obligations du Trésor.
- **La dette structurée non bancaire** est définie comme étant l'ensemble des restes à payer de l'État à l'égard des particuliers ou des institutions non bancaires locales ou de la CEMAC ayant fait l'objet d'une titrisation ou d'une convention de remboursement suivant un échéancier bien défini.

18. Le financement intérieur net du gouvernement est défini comme étant la somme i) du crédit bancaire net au gouvernement ; et ii) du financement non bancaire net.

- Le crédit bancaire net au gouvernement est égal à la variation du solde entre les engagements et les avoirs du gouvernement envers le système bancaire national. Ces avoirs incluent : i) les encaisses du Trésor ; ii) les dépôts du Trésor auprès de la Banque centrale, à l'exclusion du compte au titre des pays pauvres très endettés et du compte au titre du contrat de désendettement et de développement (C2D) ; et iii) du solde créditeur des comptes de la Caisse autonome d'amortissement (CAA) auprès des banques commerciales destinés au remboursement des obligations du gouvernement au titre de la dette. Les engagements du gouvernement incluent : i) les concours de la Banque centrale, le financement net du FMI (décaissements nets des remboursements), le refinancement des obligations cautionnées et les titres du Trésor détenus par la Banque centrale ; et ii) les concours des banques commerciales notamment les prêts et avances directs, et les titres, bons et obligations du Trésor détenus par les banques locales. Le crédit bancaire net au gouvernement est calculé sur la base des données fournies par la BEAC. Ces données devront faire l'objet de réconciliations mensuelles entre le Trésor et la BEAC.
- Le financement non bancaire net du gouvernement inclut : i) la variation de l'encours des titres d'États (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional et non détenus par le système bancaire local ; ii) la variation de l'encours de la dette intérieure structurée non bancaire (définie au paragraphe 16) ; iii) les recettes de privatisation (définies au paragraphe 8) ; iv) la variation du solde des comptes de correspondants (y compris le compte 42) et des comptes de consignation ; et v) la variation de l'encours des créances sur le gouvernement abandonnées par le secteur privé. Le financement non bancaire net du gouvernement est calculé par le Trésor public.

19. Les arriérés de paiements intérieurs sont la somme i) des arriérés de paiement sur les dépenses ; ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée ; et iii) de la dette non structurée :

- **Les arriérés de paiement sur les dépenses** sont définis comme étant les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours. **Les restes à payer** correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme étant les dépenses qui ont suivi la procédure normale d'exécution de la dépense (engagement, liquidation et ordonnancement) jusqu'à la prise en charge au Trésor public, mais qui n'ont pas encore été payées. Les restes à payer de moins de 90 jours représentent **les instances de paiement**. Le Trésor fera un suivi mensuel pour identifier les arriérés de dépenses dans le stock des restes à payer.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée** sont définis comme la différence entre le montant dû en vertu d'une convention de dette intérieure (définie au paragraphe 11) ou du remboursement des titres, bons ou obligations du Trésor échus et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans la convention ou après la date d'échéance des titres, bons ou obligations du Trésor.
- **La dette non structurée** est définie comme étant :
 - i. *La dette non structurée de la CAA* qui est l'ensemble des restes à payer et obligations de l'État transférés à la CAA qui n'ont pas fait l'objet de convention de remboursement ou de titrisation. L'encours de la dette non structurée de la CAA est estimé à 56,2 milliards de FCFA à fin 2022.
 - ii. *La dette intérieure « flottante »*, comprenant l'ensemble des engagements de l'État pour lesquels un service a été rendu par un prestataire public ou privé, mais n'ayant pas fait l'objet d'un engagement budgétaire. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais excluent la dette fiscale résultant des opérations de compensation de dette avec les entreprises publiques et de l'exécution des marchés publics sur financements extérieurs qui n'ont pas fait l'objet de prise en charge budgétaire pour insuffisance de crédit budgétaire. La direction générale du budget, en collaboration avec le Trésor public, effectuera un suivi mensuel de ces engagements.

20. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme des obligations du gouvernement au titre de la dette extérieure qui n'ont pas été payées à la date où elles étaient dues selon les termes de la convention (en tenant compte des périodes de grâce contractuelles). Ce critère de réalisation exclut les arriérés de paiements sur des obligations financières extérieures du gouvernement faisant l'objet d'un rééchelonnement.

OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

21. Les objectifs quantitatifs qui figurent dans la liste suivante sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Sauf indication contraire, tous les objectifs quantitatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les objectifs quantitatifs s'appliquent. On trouvera ci-après les objectifs quantitatifs et les détails relatifs à leur évaluation.

A. Solde budgétaire primaire non pétrolier

Critère de réalisation

22. Un plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier (base ordonnancement) est défini comme objectif quantitatif dans le tableau 1 du MPEF. Le solde budgétaire primaire non pétrolier est défini comme étant la différence entre le solde budgétaire primaire défini au paragraphe 12 et les recettes pétrolières définies au paragraphe 6.

23. Pour s'assurer de la cohérence des données issues de différentes sources, utilisées pour l'élaboration du TOFE, notamment entre les données sur les opérations budgétaires communiquées par le Trésor et les données sur les financements communiquées par la BEAC, la CAA et le Trésor, le niveau cumulatif des écarts de financement du TOFE (qui incluent les erreurs et omissions) pour un mois donné, ne devrait pas dépasser, en valeur absolue, 5 % des dépenses cumulées de ce mois. En cas de dépassement, un exercice approfondi de réconciliation de l'ensemble des données sources du TOFE sera lancé en consultation avec les services du FMI.

Dates butoirs pour la communication des informations

24. Les données détaillées sur les opérations financières de l'État indiquant le solde budgétaire primaire, les recettes pétrolières et le niveau des dépenses diverses non classées ailleurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois, à l'exception des données de fin décembre. La loi camerounaise n° 2018/012 sur les finances publiques, prévoit une période complémentaire de 30 jours après la fin de l'année civile pour achever tous les paiements en attente de l'année budgétaire. Par conséquent, les données de fin d'année sur les opérations financières du gouvernement seront soumises avant le 15 mars de l'année suivante.

B. Financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI

Critère de réalisation

25. Un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI est défini comme objectif quantitatif au tableau 1 du MPEF. Pour le besoin du programme, le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI sera le financement intérieur net du gouvernement, défini au paragraphe 16, hors financement net du FMI.

Ajustements

26. Le plafond de financement bancaire net du gouvernement excluant le financement net du FMI fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs nets du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, d'une part, et les rééchelonnements du service de la dette extérieure bilatérale, d'autre part, sont inférieurs aux prévisions du programme.

- Si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA pour chaque trimestre de 2022 et 2023. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.
- Si, à la fin de chaque trimestre, les rééchelonnements du service de la dette extérieure bilatérale sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro tanto.

Dates butoirs pour la communication des informations

27. Les données détaillées sur le financement intérieur net (bancaire et non bancaire) du gouvernement ainsi que la situation des décaissements au titre des appuis budgétaires, le remboursement du service de la dette extérieure et la situation des arriérés extérieurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Décaissement des prêts extérieurs non concessionnels

Critère de réalisation

28. Un plafond des décaissements des prêts extérieurs non concessionnels est défini comme objectif quantitatif au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette contractée dans le cadre du financement des projets. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure, telle que définie au paragraphe 14, et utilise le concept de concessionnalité, tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole.

Dates butoirs pour la communication des informations

29. Les détails des décaissements sur les prêts extérieurs contractés par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois, en indiquant la date de signature des prêts et en distinguant les prêts concessionnels de ceux qui ne le sont pas.

D. Créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement central

Critère de réalisation

30. Un plafond sur les créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement est défini comme objectif quantitatif dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère est défini comme étant la différence entre, d'une part, les créances de la Banque centrale sur le gouvernement hors financement du FMI — notamment les soldes non remboursés des avances statutaires consolidées, du refinancement des obligations cautionnées et des titres du Trésor détenus par la Banque centrale — et, d'autre part, les encaisses et le total des dépôts du Trésor auprès de la Banque centrale incluant le solde du compte

spécial des avances statutaires non décaissées. Le solde du compte spécial fera l'objet d'un suivi régulier de manière à maintenir les objectifs définis au tableau 1 du MPEF.

31. Le plafond des créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement comprend l'utilisation convenue de l'allocation de droits de tirage spéciaux obtenue en 2021.

32. Le plafond des créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs aux prévisions du programme. Si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA pour chaque trimestre de 2022 et 2023. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.

Dates butoirs pour la communication des informations

33. Les détails sur tous les financements de la Banque centrale au gouvernement ainsi que la situation du solde du compte spécial des avances statutaires non décaissées doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois par la BEAC.

E. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

34. Un plafond nul d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs est défini comme objectif quantitatif continu au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à l'accumulation d'arriérés extérieurs tels que définis au paragraphe 20 du présent protocole. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés qui seront l'objet d'un rééchelonnement. La non-accumulation d'arriérés extérieurs par le gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue. Ce critère de réalisation sera mesuré sur une base cumulative dès l'approbation du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

35. Les données relatives aux soldes, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois. Ce critère de réalisation sera suivi de manière continue par les autorités, et tout nouvel arriéré extérieur devrait être immédiatement notifié au FMI.

F. Valeur actuelle des prêts extérieurs contractés ou garantis par le gouvernement et certaines autres entités publiques

Critère de réalisation

36. Un critère de réalisation (plafond) s'applique à la VA de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement et certaines autres entités publiques³.

Le plafond s'applique également aux dettes contractées ou garanties dont aucune somme n'a été perçue, y compris les dettes privées pour lesquelles les garanties officielles ont été étendues. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 du présent protocole et également à toute dette garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie au paragraphe 13 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique à la dette extérieure contractée ou garantie par i) les entreprises publiques, définies au paragraphe 4, qui reçoivent des transferts de l'État ; ii) les municipalités ; et iii) les organismes d'administration publique, notamment les organismes professionnels, scientifiques et techniques. Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux emprunts contractés en FCFA, aux bons et aux obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional de la CEMAC, aux crédits ordinaires à court terme auprès des fournisseurs, aux crédits ordinaires pour les importations, aux prêts du FMI, à l'appui budgétaire de la Banque Mondiale, ou aux allègements ou rééchelonnements de la dette. Pour l'évaluation de ce critère de réalisation, l'allègement de dette est défini comme une restructuration de dette avec le créancier existant qui réduit la VA nette de la dette, et un rééchelonnement de dette est défini comme des opérations avec le créancier existant qui étalent la maturité moyenne pondérée des flux financiers sans accroître la VA nette.

37. La VA de la dette au moment de sa souscription est calculée en actualisant les flux futurs des paiements de service dus sur cette dette⁴. Pour les dettes dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA sera fixée à un niveau égal à la valeur nominale de la dette. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin sera le taux d'actualisation unifié de 5 % défini dans la Décision du Conseil d'administration n° 15248-(13/97). La VA des dettes extérieures en devises autres que le dollar américain sera calculée en dollars américains aux taux de change du programme comme spécifié dans le tableau 1 du texte. Pour toute dette portant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette serait calculée en utilisant un taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) spécifié dans le contrat de dette. Le taux de référence du programme pour le SOFR USD à six mois est de 0,04 % et restera fixe pendant toute la durée du programme. L'écart entre l'EURIBOR à six mois et le SOFR USD à six mois est de -56 points de base. L'écart entre l'OIS JPY à six mois et le SOFR USD à six mois est de -8 points de base. L'écart entre le SONIA GBP à six mois et le SOFR USD à six mois est de 1 point de base. Pour les taux d'intérêt sur les devises autres que l'euro, le yen et la livre

³ Directives sur les limites de la dette publique dans les programmes soutenus par le FMI jointes à la décision n° 16919-(20/103) du Conseil d'administration, adoptée le 28 octobre 2020.

⁴ Le calcul de la concessionnalité prend en compte tous les aspects de l'accord de dette, y compris l'échéance, le délai de grâce, le calendrier de paiement, les commissions initiales et les frais de gestion.

sterling, l'écart sur le SOFR USD à six mois est de 15 points de base⁵. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR USD à six mois, un écart reflétant la différence entre le taux de référence et le SOFR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajouté.

Tableau du texte 1. Cameroun : Taux de change du programme

Devise	Franc CFA par unité de devise	Unité de devise par dollar américain
Dollar américain	617,546	1,00
Euro	655,957	0,9414
Unité de compte BAD	821,855	0,7514
Livre sterling	745,254	0,8286
Yen japonais	4,655	132,650
Yuan chinois	88,398	6,986

Sources : FMI, Taux de change représentatifs, 23 décembre 2022 ; Banque africaine de développement, Taux de change, janvier 2022 ; estimations des services du FMI.

Ajustements

38. Un ajusteur à la hausse (à la baisse) du montant par lequel l'appui budgétaire est supérieur (inférieur) aux montants projetés. Tout ajustement sera plafonné à 10 % du plafond de la dette extérieure fixé en VA et doit être compatible avec le maintien de la viabilité de la dette.

39. Le plafond de la dette extérieure fixé en termes de VA sera ajusté à la hausse du montant total en VA de tout financement de projet dédié aux interventions de vaccination contre la COVID-19 qui n'était pas prévu au moment de la fixation du critère de réalisation. À cet égard, les autorités consulteront les services du FMI sur tout emprunt extérieur concessionnel prévu à cette fin et sur les conditions de ces emprunts avant que les prêts ne soient contractés ou garantis par le gouvernement national.

40. Un ajusteur pouvant aller jusqu'à 5 % du plafond de la dette extérieure fixé en VA s'appliquera à ce plafond, au cas où des écarts par rapport au critère de réalisation sur la VA de la nouvelle dette extérieure seraient provoqués par une modification des conditions de financement (intérêt, échéance, délai de grâce, calendrier de paiement, commissions initiales, frais de gestion)

⁵ Le taux de référence et les écarts du programme sont basés sur le « taux moyen projeté » pour le SOFR USD à six mois sur les 10 prochaines années à partir des *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2021.

d'une ou de plusieurs dettes. L'ajusteur ne peut être appliqué lorsque les écarts sont motivés par une augmentation du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.

41. Si la VA du montant des prêts de la Banque mondiale signés en 2023 est supérieure à la VA des prêts de la Banque mondiale signés en 2022 (179,4 milliards de FCFA), le plafond sera ajusté à la hausse pro tanto, et le montant de la révision à la hausse sera plafonné à un maximum de 182,5 milliards de FCFA (VA) en 2023, selon les projets identifiés.

Dates butoirs pour la communication des informations

42. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État. Ce critère fait l'objet d'un suivi continu par les autorités, et toute signature ou garantie de dette doit être immédiatement notifiée au FMI.

AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

G. Recettes non pétrolières

43. Un plancher sur les recettes non pétrolières telles que définies au paragraphe 7 est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF.

H. Accumulations d'arriérés de paiements intérieurs

44. Un plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Les arriérés de paiement intérieurs pris en charge par le Trésor sont définis au paragraphe 19 et excluent la dette non structurée flottante non prise en charge par le Trésor.

I. Dépenses sociales

45. Un plancher sur les dépenses sociales telles que définies au paragraphe 11 est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ces dépenses seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

46. Les données sur la situation financière de l'État telle que présentée dans le TOFE, le détail des recettes en faisant ressortir les recettes pétrolières, les arriérés de paiements intérieurs et la situation de l'exécution des dépenses sociales doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois, à l'exception des données de fin décembre, comme indiqué au paragraphe 24.

J. Part des dépenses exceptionnelles sur le total des dépenses hors dette ordonnancées

47. Un plafond sur la part des dépenses exceptionnelles sur les dépenses hors dettes ordonnancées est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ce critère sera calculé sur la base du ratio entre les dépenses exceptionnelles (dépenses hors service de la dette payées sans ordonnancement préalable qui incluent les avances de trésorerie et les engagements prévisionnels) et le total des ordonnancements sur les dépenses financées sur ressources domestiques hors service de la dette (salaires compris). Les dépenses exceptionnelles seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

48. Des extraits comptables mensuels indiquant les montants des avances de trésorerie, des engagements prévisionnels et des caisses d'avance seront communiqués aux services du FMI dans les trois semaines suivant la fin de chaque mois. Les dépenses sur base ordonnancement du tableau M1 du TOFE seront utilisées pour le calcul de ce ratio.

EXIGENCES RELATIVES À LA TRANSMISSION DES DONNÉES

49. Les données quantitatives relatives aux objectifs quantitatifs et indicatifs du gouvernement seront communiquées aux services du FMI selon la périodicité décrite au tableau 1 ci-dessous. En outre, toutes les révisions de données seront rapidement communiquées aux services du FMI. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement traitées dans le présent protocole, mais qui sont nécessaires à la mise en œuvre du programme et à informer les services du FMI de la situation concernant l'atteinte des objectifs du programme.

Tableau 1. Résumé des exigences sur la transmission des données

Information	Institution responsable	Fréquence des données	Délai de transmission
Finances publiques			
La situation résumée des Opérations du Trésor, incluant l'état des restes à payer de plus de 90 jours ou moins, ainsi que la situation des comptes correspondants	Ministère des Finances (MINFI)/ DGTC	Mensuelle	6 semaines
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels ; (les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs doivent être disponibles à temps pour permettre de déterminer les objectifs quantitatifs du programme à bonne date ; en cas de non-disponibilité de l'exécution physique des projets sur financement extérieur, les informations sur les demandes de retrait de fonds auprès des bailleurs seront utilisées)	MINFI/DP	Mensuelle	6 semaines, sauf pour la fin décembre, période à laquelle les données seront transmises au plus tard le 15 mars de l'année suivante
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État, stock des bons et obligations du Trésor non remboursés, la situation du remboursement de la dette intérieure, les recettes de privatisation et les abandons de créances)	MINFI/Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	Mensuelle	6 semaines
Situation de la mise en œuvre des dépenses sociales définies au paragraphe 11	MINEFI/Direction générale du budget (DGB)	Mensuelle	6 semaines
Situation sur le remboursement de la dette intérieure	MINFI/Caisse autonome d'amortissement (CAA)	Mensuelle	6 semaines
Statistique de la dette extérieure contractée et garantie (service détaillé de la dette extérieure échu/payé, liste des nouveaux prêts spécifiant les conditions financières, les prêts garantis et les arriérés extérieurs, liste des contrats en cours de négociation)	MINFI/CAA	Mensuelle	4 semaines La signature ou la garantie de dettes extérieures et la survenance d'arriérés de paiements extérieurs doivent être immédiatement notifiées au FMI

Tableau 1. Résumé des exigences sur la transmission des données (suite)

Service prévisionnel et actuel de la dette structurée bancaire et non bancaire	MINFI/CAA	Mensuelle	6 semaines
Rapport de suivi des appels de fonds et des décaissements effectifs	CAA/Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)	Mensuelle	4 semaines
Données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement	MINFI/MINEPAT/CAA	Trimestrielle	6 semaines
Extraits comptables indiquant le montant des avances de trésorerie et de caisses d'avance, ainsi que le solde des engagements provisionnels	MINFI	Mensuelle	6 semaines
La structure des prix des produits pétroliers, qui est à publier	MINFI/Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures (CSPH)	Mensuelle	1 ^{re} semaine du mois en cours
Les prix, la consommation et la taxation des produits pétroliers, incluant : i) la structure des prix en vigueur durant le mois concerné ; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix entrée dépôt — pour aboutir au prix de détail ; iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par les distributeurs de pétrole (Société nationale de raffinage (SONARA) et marketeurs), avec distinction entre vente au détail et vente aux industries ; et iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxe spéciale sur les produits pétroliers et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) —, le soutien à la raffinerie et la situation des manques à gagner et trop-perçus	MINFI/Commission technique de réhabilitation (CTR)/CSPH	Mensuelle	6 semaines

Tableau 1. Résumé des exigences sur la transmission des données (suite)

Les prévisions des recettes de la Direction générale des impôts (DGI), la Direction générale des douanes (DGD) et la DGB, par type d'impôt, sur une base annuelle et mensuelle, et les réalisations comparées aux prévisions	DGI/DGD/DGB	Mensuelle	6 semaines
Solde de remboursement de la TVA (les demandes de remboursement, les paiements effectués et la situation du compte de remboursement de TVA)	MINFI/DGI	Mensuelle	6 semaines
Les rapports conjoints de collaboration de la DGI/DGD indiquant notamment les résultats en matière d'identification des fraudes et de recouvrement de recettes supplémentaires	DGI/DGD	Trimestrielle	6 semaines
La situation de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) y compris les volumes exportés, les prix, les taux de changes, les coûts d'opérations, les interventions directes, les engagements envers l'État et le solde transférable au Trésor	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
Le montant total des recettes pétrolières de la SNH et des interventions directes, à inclure dans le TOFE	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Extrait comptable et budgétaire indiquant la situation de paiement des factures de l'État envers les entreprises de services publics (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA CAMPOST, SIC)	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
Publier le rapport d'exécution du budget	MINFI	Trimestrielle	8 semaines
<i>Secteur monétaire</i>			
Le bilan consolidé des institutions monétaires	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	10 semaines
La position nette du gouvernement	BEAC	Mensuelle	6 semaines

Tableau 1. Résumé des exigences sur la transmission des données (fin)

La situation du solde du compte spécial des avances statutaires non décaissées	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Le taux directeur et les taux d'intérêts créditeur et débiteur	BEAC	Mensuelle	6 semaines
<i>Balance des paiements</i>			
Les données préliminaires de la balance des paiements	MINFI	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	MINFI/INS	Mensuelle	6 semaines
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital)	BEAC/MINFI	Dès la révision	2 semaines
<i>Secteur réel</i>			
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	Institut national de la Statistique (INS)	Annuelle	6 mois
Les comptes nationaux	INS	Trimestrielle	3 mois
Les indices des prix à la consommation désagrégés pour les villes de Douala et Yaoundé	INS	Mensuelle	4 semaines
Les indices des prix à la consommation désagrégés par ville et produit, et au niveau national	INS	Mensuelle	6 semaines
<i>Réformes structurelles et autres données</i>			
Toute étude ou tout rapport officiels consacrés à l'économie du Cameroun, à compter de sa date de publication ou de sa finalisation	MINEPAT		2 semaines
Toute décision, loi, ordonnance ou circulaire ou tout arrêté ou décret ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa date de publication ou de son entrée en vigueur	MINFI/MINEPAT		2 semaines
Rapport sur l'exécution des dépenses du compte d'affectation spéciale COVID-19 (CAS-COVID-19)	MINFI/DGB	Semestrielle	3 mois
Rapport d'audit des dépenses du CAS-COVID-19	MINFI/DGB	Annuelle	6 mois
Données sur les interventions directes de la SNH	MINFI/DGB	Trimestrielle	6 semaines



CAMEROUN

TROISIÈMES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR L'APPLICABILITÉ DE CRITÈRES DE RÉALISATION, LE NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET LA MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

27 février 2023

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko et Geremia Palomba (FMI) et Manuela Francisco et Abebe Adugna Dadi (IDA)

Établi par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

Cameroun Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque de surendettement global	Élevé
Décomposition de la notation du risque	Viable
Élément d'appréciation	Non

Le Cameroun présente toujours un risque élevé de surendettement. Les indicateurs de viabilité de sa dette globale se sont quelque peu détériorés par rapport à la précédente AVD, essentiellement en raison de chocs exogènes parmi lesquels un affaiblissement du taux de change, mais aussi du fait de facteurs intérieurs comme les projections de ralentissement de la croissance réelle. La capacité d'endettement est plus faible, comme le laisse entrevoir l'indicateur composite le plus récent, et l'écart de rendement observé sur les obligations est supérieur à la valeur de référence. Par ailleurs, si les indicateurs de l'encours de la dette extérieure du Cameroun restent en dessous du seuil, ceux du service de sa dette extérieure dépassent encore le seuil mais se sont améliorés sous l'effet de la gestion active de la dette par les autorités. Les deux indicateurs du service de la dette extérieure ont tendance à diminuer. En tenant compte de tous ces facteurs, les services du FMI continuent à juger la dette du Cameroun viable, étant donné la détermination des autorités à atteindre les objectifs du

programme, notamment à travers leurs efforts de rééquilibrage budgétaire et la gestion active de la dette. La probabilité que le Cameroun ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières actuelles et futures est faible.

Parmi les principaux risques de dégradation figure la guerre en cours en Ukraine, qui pourrait retarder la reprise mondiale et prolonger les perturbations des approvisionnements, ce qui accentuerait les pressions sur l'économie camerounaise. Un resserrement des conditions financières mondiales pourrait augmenter les coûts des emprunts. Une révision à la baisse des prix mondiaux de l'énergie pourrait provoquer une dégradation des recettes d'exportation et budgétaires. Sur le plan intérieur, la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants, parallèlement à une réduction des subventions, pourrait accentuer les tensions socioéconomiques, et un retard dans la restructuration de la dette de la SONARA mettrait en péril la viabilité de la dette. S'ils ne sont pas endigués, les conflits sécuritaires dans la région pourraient aussi aggraver les difficultés budgétaires.

Pour réduire les risques, le Cameroun devrait faire avancer résolument son programme de réformes afin de garantir la viabilité de sa dette, tout en mettant sa politique macroéconomique en adéquation avec les autres objectifs économiques et sociaux. Premièrement, pour maintenir la dynamique de la dette publique sur une trajectoire viable, un rééquilibrage progressif des finances publiques s'impose. Pour assurer la viabilité de la dette, il faut ambitionner de réduire encore le déficit budgétaire hors pétrole à court terme et y parvenir. Cela devrait aller de pair avec la poursuite des réformes budgétaires structurelles, parmi lesquelles une nouvelle réduction des subventions aux carburants et un accroissement des recettes. Deuxièmement, les autorités devraient surveiller de près le service de leur dette et gérer activement leur portefeuille afin de réduire autant que possible les risques de taux d'intérêt, dans le contexte de la hausse des coûts de financement à l'échelle mondiale. Troisièmement, les indicateurs de vulnérabilité de la dette en pourcentage des exportations mettent en évidence la nécessité de rehausser la compétitivité et de diversifier l'économie. Il faudrait accélérer encore la dynamique des réformes afin d'améliorer le climat des affaires et de l'investissement dans le pays, en attirant davantage d'IDE et en stimulant les exportations. Enfin, la gestion des entreprises publiques devrait être renforcée en vue de réduire les risques liés aux passifs conditionnels.

PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Le périmètre de la dette est resté inchangé par rapport à la précédente AVD (tableau 1 du texte). Comme convenu avec les autorités dans le protocole d'accord technique (PAT), la dette publique englobe la dette de l'administration centrale, les dépenses en cours et les arriérés, les garanties, la dette d'une compagnie pétrolière publique, la SONARA, qui représente la majorité des dettes des entreprises publiques¹, et les arriérés extérieurs d'autres entreprises publiques². L'AVD ne porte pas sur la dette des administrations locales, qui ne sont pas autorisées à emprunter sur les marchés financiers. Cette dette a pour l'essentiel été contractée auprès de fournisseurs intérieurs, dont des entreprises publiques, et doit encore faire l'objet de vérifications complémentaires³. D'autres éléments des administrations publiques tels que les caisses de sécurité sociale ou les fonds extrabudgétaires ne sont pas pris en compte⁴. La dette extérieure est essentiellement définie en fonction de la dénomination de sa devise mais est ajustée en fonction du lieu de résidence lorsque les données sont disponibles⁵.

Tableau 1 du texte. Cameroun : périmètre de la dette publique dans le scénario de référence

Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	X

2. Si la dette intérieure des entreprises publiques autres que la SONARA n'entre pas dans le périmètre de la dette de l'AVD, des progrès ont été accomplis pour prendre la mesure de la dette globale des entreprises publiques. Ces dernières années, les autorités ont amélioré l'exhaustivité des

¹ La dette extérieure totale des entreprises publiques s'établissait à 458,6 milliards de francs CFA et la dette intérieure à 407,1 milliards de francs CFA à fin 2021, la part de la SONARA représentant respectivement 80 % et 70 % de ces montants.

² Les arriérés de la dette publique officiels au-delà de 3 mois s'élevaient à 163 milliards de francs CFA à fin 2021. Les arriérés extérieurs des autres entreprises publiques comprennent un crédit fournisseur dû à une entreprise publique (8,9 millions d'euros) et une demande d'indemnisation d'une entreprise publique pour la résiliation d'un contrat (6,2 millions d'euros).

³ L'encours de la dette des collectivités territoriales décentralisées (CTD), sous la forme de dettes envers les banques, de salaires et d'autres dettes sociales, s'élevait à 5,4 milliards de francs CFA à fin 2020. En janvier 2022, les autorités n'avaient ni vérifié ces créances ni préparé un plan d'apurement.

⁴ Le système de retraite de la fonction publique au Cameroun est un régime par répartition à prestations définies. Il ressort de l'étude diagnostique du régime de retraite de la fonction publique que le déséquilibre du système est principalement lié au régime spécial des militaires.

⁵ Cela s'explique par les capacités limitées de suivi de la dette détenue par les non-résidents. La dette pour laquelle des données sont disponibles, notamment les emprunts auprès de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (25,3 milliards de francs CFA à fin 2021), est considérée comme une dette extérieure.

informations communiquées sur la dette en élargissant l'éventail des données relatives à la dette des entreprises publiques, avec l'appui des mesures de performance et de politique publique (PPA) appliquées dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP) de la Banque mondiale. Les derniers rapports montrent que la dette des entreprises publiques, hors SONARA, s'élève à 215 milliards de francs CFA, soit environ 0,9 % du PIB (tableau 3 du texte). Dans le cadre des repères structurels du programme appuyé par le FMI, des études diagnostiques portant sur de grandes entreprises publiques, dont la CAMTEL, le Port autonome de Douala (PAD) et la CAMWATER, et un inventaire des dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État sont en cours de réalisation. Les diagnostics concernant CAMTEL et CAMWATER sont en train d'être analysés par leurs directions générales et devraient être publiés d'ici à juin 2023. Les études diagnostiques d'un inventaire des dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État devraient être présentées d'ici fin 2023. Les services du FMI et les autorités préciseront les risques budgétaires liés à ces entreprises publiques après vérification des données et élargiront progressivement le périmètre de la dette.

3. Le test de résistance appliqué aux passifs conditionnels tient compte des facteurs de vulnérabilité liés à la dette n'entrant pas dans le périmètre, dont la dette intérieure des autres entreprises publiques et les partenariats public-privé (PPP) (tableau 2 du texte). Dans le prolongement de l'application concluante par le Cameroun des mesures de performance et de politique publique (PPA) de 2022, la mise en œuvre de ces mêmes mesures pour 2023 continuera à renforcer la gestion de la dette, par exemple l'élargissement de l'éventail des informations communiquées sur les passifs conditionnels des partenariats public-privé (PPP). Parallèlement, les autorités ont progressé sur la voie de l'adoption d'un cadre juridique et réglementaire régissant les PPP. Le projet actuel, dont l'adoption avait été retardée dans l'attente de l'achèvement du cadre régional à l'échelle de la CEMAC, doit être présenté au Parlement en vue de son approbation au second semestre de 2023 en attendant l'élaboration d'un cadre régional. Dans l'AVD, toutes les dettes de la SONARA et les arriérés extérieurs des autres entreprises publiques ont déjà été pris en compte dans le scénario de référence, et le scénario de choc pour la dette résiduelle des entreprises publiques n'entrant pas dans le périmètre est fixé à 2 % du PIB. Il s'agit d'une valeur par défaut correspondant au passif extérieur médian des entreprises publiques tel que recensé par une enquête réalisée par les services du FMI en 2016. Les données du stock de capital des PPP ont été actualisées en 2022, de 1 227,9 milliards de francs CFA en 2021 à 3 785,4 milliards de francs CFA en septembre 2022, soit environ 12,8 % du PIB, ce qui correspond à un passif conditionnel de 4,5 % du PIB. Les passifs conditionnels liés aux marchés financiers sont établis à la valeur minimale de 5 % du PIB, ce qui représente le coût moyen d'une crise financière pour l'État dans un pays à faible revenu depuis 1980. Les estimations des autres éléments non comptabilisés ne sont pas disponibles à ce jour.

Tableau 2 du texte. Cameroun : périmètre du test de résistance appliqué aux passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0,0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2,0	
4 PPP	35 pourcentage du stock en PP	4,5	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5,0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		11,5	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

CONTEXTE

A. Évolution de la dette

4. La dette publique a continué d'augmenter au cours des neuf premiers mois de 2022. D'après des estimations préliminaires des services du FMI⁶, le total de la dette contractée ou garantie par l'État (CGE) s'élevait à environ 12 674 milliards de francs CFA (47,5 % du PIB) en septembre 2022, contre 46,8 % du PIB à fin 2021 (tableau 3 du texte). L'encours de la dette extérieure était estimé à 8 766 milliards de francs CFA (32,8 % du PIB) et la dette intérieure à 3 908 milliards de francs CFA (14,6 % du PIB). L'accroissement de la dette s'est inscrit dans le contexte d'une dépréciation du taux de change franc CFA/dollar, qui a baissé d'environ 18 % entre janvier et septembre 2022.

Tableau 3 du texte. Cameroun : évolution du total de la dette contractée ou garantie par l'État

	2017		2018		2019		2020		2021 (prél.)		Sept. 2022 (prél.)	
	(Mrd FCFA)	% PIB 1/	(Mrd FCFA)	% PIB 1/	(Mrd FCFA)	% PIB 1/	(Mrd FCFA)	% PIB 1/	(Mrd FCFA)	% PIB 1/	(Mrd FCFA)	% PIB 1/
Total de la dette publique (estimations des autorités)	6,829	32.6	7,933	35.7	9,786	42.1	10,351	44.1	11,394	45.3	12,396	46.4
Dette de l'administration centrale	6,227	29.7	7,371	33.2	8,695	37.4	9,439	40.2	10,506	41.8	11,442	42.9
Dette extérieure	4,649	22.2	5,652	25.5	6,398	27.5	6,747	28.7	7,578	30.1	8,272	31.0
Dette intérieure (hors arriérés)	1,578	7.5	1,719	7.7	2,034	8.7	2,505	10.7	2,765	11.0	2,998	11.2
Engagements impayés de l'État (en cours et arriérés) 2/					264	1.1	187	0.8	163	0.6	171	0.6
Dette (extérieure) garantie par l'État	51	0.2	46	0.2	37	0.2	29	0.1	21	0.1	17	0.1
Dette des entreprises publiques (non garantie) 3/	551	2.6	517	2.3	1,053	4.5	883	3.8	866	3.4	937	3.5
SONARA 3/	108	0.5	156	0.7	745	3.2	655	2.8	651	2.6	738	2.8
dont : dette extérieure	33	0.2	52	0.2	371	1.6	359	1.5	366	1.5	467	1.7
dont : dette intérieure	75	0.4	103	0.5	374	1.6	296	1.3	286	1.1	271	1.0
Ex-SONARA 4/	443	2.1	361	1.6	308	1.3	228	1.0	215	0.9	199	0.7
dont : dette extérieure	64	0.3	72	0.3	145	0.6	94	0.4	93	0.4	89	0.3
dont : dette intérieure	379	1.8	289	1.3	164	0.7	134	0.6	122	0.5	111	0.4
Total de la dette extérieure	4,798	22.9	5,822	26.2	6,951	29.9	7,229	30.8	8,058	32.0	8,845	33.1
Total de la dette intérieure	2,032	9.7	2,112	9.5	2,835	12.2	3,123	13.3	3,336	13.3	3,551	13.3
Total de la dette publique (estimation des services du FMI)	7,659	36.5	8,512	38.3	9,669	41.6	10,535	44.9	11,770	46.8	12,669	47.5
Dette de l'administration centrale	7,066	33.7	7,860	35.4	9,037	38.9	9,800	41.7	11,089	44.1	11,904	44.6
Dette extérieure	4,649	22.2	5,652	25.5	6,398	27.5	6,747	28.7	7,578	30.1	8,272	31.0
Dette intérieure (hors arriérés)	1,578	7.5	1,719	7.7	2,034	8.7	2,505	10.7	2,815	11.2	3,118	11.7
Engagements impayés de l'État (en cours et arriérés) 2/	838	4.0	489	2.2	606	2.6	547	2.3	695	2.8	513	1.9
Dette (extérieure) garantie par l'État	51	0.2	46	0.2	37	0.2	29	0.1	21	0.1	17	0.1
Dette des entreprises publiques (non garantie)	542	2.6	606	2.7	594	2.6	706	3.0	660	2.6	747	2.8
SONARA 3/	534	2.5	597	2.7	585	2.5	698	3.0	651	2.6	738	2.8
dont : dette extérieure (arriérés compris)	383	1.8	446	2.0	386	1.7	370	1.6	365	1.5	467	1.7
dont : dette intérieure	151	0.7	151	0.7	199	0.9	328	1.4	286	1.1	276	1.0
Hors SONARA (extérieure) 4/	9	0.0	9	0.0	9	0.0	8	0.0	9	0.0	10	0.0
Total de la dette extérieure	5,092	24.3	6,152	27.7	6,831	29.4	7,155	30.5	7,974	31.7	8,766	32.8
Total de la dette intérieure	2,567	12.2	2,360	10.6	2,838	12.2	3,380	14.4	3,796	15.1	3,903	14.6

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

1/ Tient compte du changement de l'année de référence des comptes nationaux de 2005 à 2016.

2/ Les estimations des services du FMI incluent les arriérés, les instances de paiement et la dette intérieure « flottante » auprès du Trésor, tels que définis dans le PAT, tandis que les estimations des autorités n'incluent que les impayés de plus de trois mois.

3/ Les estimations par les autorités de la dette historique de la SONARA varient considérablement par rapport aux données précédentes. Les services du FMI maintiennent les estimations des précédentes AVD en attendant des éclaircissements. Les données des autorités incluent la dette intérieure d'autres entreprises publiques.

4/ / La différence entre les estimations s'explique par le périmètre de la dette, tel que décrit au paragraphe 2 et en notes de bas de page 2&3.

⁶ L'encours de la dette en 2021 a été révisé en raison de l'estimation actualisée des instances de paiements et des arriérés et de la comptabilisation de l'utilisation des DTS comme de la dette intérieure.

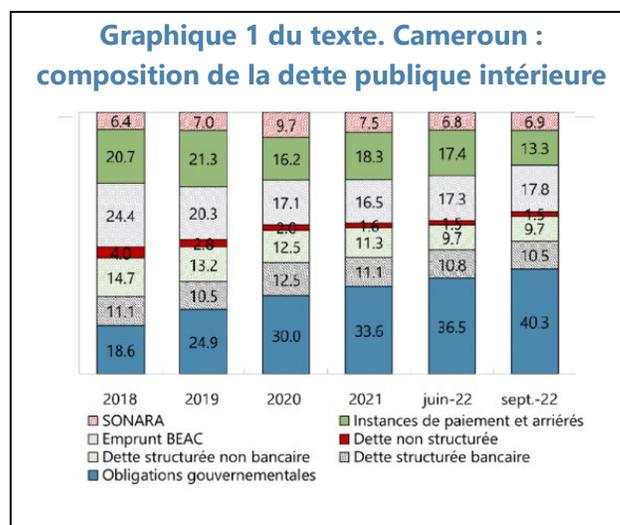
Tableau 4 du texte. Cameroun : composition de la dette extérieure

	2017	2018	2019	2020	2021	Sept. 2022 (prél.)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Sept. 2022 (prél.)
	(En milliards de FCFA)						(Part exprimée en pourcentage)						
Total dette extérieure CGE (estimation des services du FMI)	5092	6152	6831	7155	7974	8766	0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dette de l'administration centrale	4649	5652	6398	6747	7578	8272	0	91,3	91,9	93,7	94,3	95,0	94,4
Créanciers multilatéraux	1450	1995	2349	2764	3268	3693	0	28,5	32,4	34,4	38,6	41,0	42,1
FMI	191	268	302	546	671	828	0	3,7	4,4	4,4	7,6	8,4	9,5
Banque mondiale (IDA, BIRD)	725	835	1026	1029	1214	1361	0	14,2	13,6	15,0	14,4	15,2	15,5
Banque africaine/Fonds africain de développement	342	636	693	826	906	956	0	6,7	10,3	10,1	11,5	11,4	10,9
Autre dette multilatérale	192	256	328	364	477	548	0	3,8	4,2	4,8	5,1	6,0	6,2
Créanciers bilatéraux	2440	2716	3077	3070	3298	3533	0	47,9	44,2	45,1	42,9	41,4	40,3
Club de Paris	737	868	957	1020	1089	1057	0	14,5	14,1	14,0	14,3	13,7	12,1
Pays non membres du Club de Paris	1703	1848	2120	2050	2209	2476	0	33,4	30,0	31,0	28,6	27,7	28,2
dont : Chine	1649	1745	1965	1895	2046	2297	0	32,4	28,4	28,8	26,5	25,7	26,2
Créanciers commerciaux dont : Euro-obligation	760 450	941 450	972 450	913 450	1012 542	1047 542	0	14,9 8,8	15,3 7,3	14,2 6,6	12,8 6,3	12,7 6,8	11,9 6,2
Dette extérieure garantie	51	46	37	29	21	17	0	1,0	0,7	0,5	0,4	0,3	0,2
Dette des entreprises publiques non garantie (arriérés compris)	392	455	395	379	374	476	0	7,7	7,4	5,8	5,3	4,7	5,4
SONARA	383	446	386	370	365	467	0	7,5	7,2	5,7	5,2	4,6	5,3
Autres	9	9	9	8	9	9	0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

5. La part de la dette multilatérale dans la composition de la dette extérieure continue à augmenter. Elle a atteint 42,1 % du total de la dette extérieure CGE en septembre 2022 (tableau 4 du texte), contre 41,0 % à fin 2021. La dette bilatérale comme la dette commerciale ont diminué. La dette envers la Chine, qui représente 65,0 % du total de la dette bilatérale, s'est quelque peu accrue. S'agissant des engagements extérieurs signés en 2022, le montant a atteint 812 milliards de francs CFA, incluant des prêts-projets de 553,2 milliards de francs CFA, dont les deux tiers sont assortis de conditions concessionnelles. Le plafond de la dette sera ajusté en 2023 pour tenir compte des projets de la Banque mondiale, notamment un corridor de transport Cameroun-Tchad, le projet de mobilité urbaine de Douala, le projet de gouvernance locale et de résilience communautaire et le projet régional de modernisation et d'harmonisation des statistiques.

6. La composition de la dette intérieure a évolué, avec une augmentation de la part des obligations souveraines (graphique 1 du texte). Les émissions d'obligations souveraines (dont les bons du Trésor assimilables (BTA) et les obligations du Trésor assimilables (OTA)) ont continué d'augmenter, pour atteindre 40,3 % du total de la dette publique intérieure en septembre 2022. Cela s'explique par de nouvelles émissions d'OTA en février, en mars et en septembre à échéances comprise entre 4 et 7 ans et assorties d'un taux d'intérêt moyen de 5,4 %. Le Cameroun a aussi pu lever 235 milliards de francs CFA sur la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) en mai, les titres ayant une échéance de 7 ans et portant un taux d'intérêt de 6,25 %. L'émission de titres à échéance plus éloignée est bien accueillie par les investisseurs institutionnels, à l'instar des banques et des compagnies d'assurance, dans une optique de diversification des portefeuilles⁷. Parallèlement, la part des instances de paiements et des arriérés, sur la base des estimations des services du FMI, sous l'effet d'une réduction des dépenses en cours et autres arriérés, a continué à diminuer, passant de 17,4 % du total de la dette intérieure fin 2021 à 13,3 % selon les estimations en septembre 2022.



7. L'échéance moyenne de la dette publique s'est améliorée, mais progressivement. En septembre 2022, l'échéance moyenne de la dette publique a atteint 8,0 ans, contre 7,2 ans un an auparavant. Elle était néanmoins inférieure à l'objectif minimum de 11 ans fixé par les pouvoirs publics. En termes de répartition, l'échéance moyenne de la dette extérieure et de la dette intérieure était respectivement de 9,1 ans et 5,2 ans.

8. L'encours des soldes engagés non décaissés (SEND) demeure élevé, même s'il a quelque peu diminué au cours des trois premiers trimestres de 2022. L'encours des SEND en septembre 2022, hors appuis budgétaires, était estimé à 3 560 milliards de francs CFA, soit environ 13,3 % du PIB, contre 3 681 milliards de francs CFA, soit 14,6 % du PIB à fin 2021 (tableau 5 du texte), dont 58,5 % provenant de créanciers multilatéraux et 22,2 % de créanciers bilatéraux. La diminution s'explique principalement par les décaissements de quelques créanciers multilatéraux durant la période. En revanche, quelques projets supplémentaires ayant été signés au quatrième trimestre de 2022, le niveau des SEND à la fin de l'année est susceptible d'augmenter légèrement. Pour s'attaquer au problème du niveau élevé des SEND, les autorités prévoient d'appliquer le décret d'octobre 2021 qui met en place des procédures de suivi des résultats des unités de gestion de projets (repère structurel 20). La Banque mondiale, qui est à l'origine d'une proportion importante des SEND, a aussi été en discussion avec les autorités en vue de trouver des

⁷ En collaboration avec la BEAC, les autorités élaboreront une stratégie en 2023 pour encourager la participation des investisseurs non bancaires (compagnies d'assurance, caisses de retraite, particuliers, etc.), notamment aux émissions à échéance longue. Les autorités continuent à provisionner dans un compte-séquestre (caisse d'amortissement) auprès de la BEAC les ressources nécessaires pour le paiement des échéances des OTA et émissions obligataires similaires, y compris des euro-obligations.

moyens d'assurer un décaissement efficace pour les projets approuvés et futurs à l'avenir. Cela étant, il faut encore remédier à certaines difficultés liées aux SEND problématiques.⁸

Tableau 5 du texte. Cameroun : encours des soldes engagés non décaissés (SEND)

	2017		2018		2019		2020		2021 (prél.)		Sept.-22 (prél.)	
	(Mrd FCFA)	% PIB 1/	(Mrd FCFA)	% PIB 1/								
Soldes engagés non décaissés	4328	20,6	4043	18,2	3470	14,9	3146	13,4	3681	14,6	3560	13,3
Intérieurs	178	0,9	171	0,8	65	0,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Extérieurs 2/	4149	19,8	3873	17,4	3405	14,6	3146	13,4	3681	14,6	3560	13,3
dont créanciers multilatéraux	1746	8,3	1627	7,3	1671	7,2	1769	7,5	2223	8,8	2083	7,8
dont créanciers bilatéraux	1710	8,2	1545	7,0	1121	4,8	824	3,5	777	3,1	790	3,0
dont créanciers commerciaux	693	3,3	701	3,2	613	2,6	554	2,4	681	2,7	688	2,6

1/ Tient compte du changement de l'année de référence des comptes nationaux de 2005 à 2016.
2/ Hors appui budgétaire.
Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

9. L'encours de la dette garantie est resté inchangé. La dette garantie découle uniquement des anciens accords, et aucune autre dette garantie n'a été contractée depuis 2021. L'encours de la dette garantie a diminué, passant de 21,3 milliards de francs CFA à fin 2021 à 17,5 milliards de francs CFA en septembre 2022 (0,1 % du PIB), à la suite d'un remboursement de dette par trois entités publiques au deuxième trimestre de 2022.

10. Aucun nouvel arriéré extérieur au titre de la dette souveraine n'a été accumulé. L'AVD comprend les arriérés extérieurs de la SONARA et d'autres entreprises publiques, estimés respectivement à 221,1 milliards de francs CFA et 9 milliards de francs CFA à fin 2021, qui correspondent à des défauts de paiement à des fournisseurs de pétrole⁹. Si l'AVD prend en compte une partie des dettes et des arriérés des entreprises publiques, les arriérés des entreprises publiques ne constituent pas une insolvabilité et/ou une illiquidité de l'État puisque ces engagements incombent aux entreprises publiques ayant contracté les dettes, et non pas à l'administration centrale.

11. La capacité du Cameroun à suivre et à gérer la dette publique dans le cadre de la politique de plafonds d'endettement du FMI est suffisante, mais des améliorations supplémentaires s'imposent. Le Cameroun a amélioré la gestion de sa dette publique ces dernières années. Toutes les propositions de financement de projets et les projets financés par PPP sont examinés par le Comité national de la dette publique (CNDP) et la signature d'un nouvel accord de prêt n'est accordée qu'après approbation inconditionnelle. Les procédures et responsabilités relatives aux opérations de prêt et à la gestion de la dette publique ont été clarifiées dans le manuel publié en 2019. Toutefois, la participation du CNDP est souvent retardée jusqu'à la fin du processus d'endettement, et le Cameroun n'a pas encore

⁸ Les SEND sont classés comme problématiques s'ils remplissent au moins l'un des six critères suivants : i) le prêt a été signé avant 2014, ii) le décaissement du prêt était nul un an après la date de signature, iii) le prêt n'est pas entré en vigueur six mois après la signature, iv) la date limite des décaissements du prêt a expiré ou a été prolongée au moins une fois, v) la date limite du décaissement du prêt intervient dans moins d'un an et la part décaissée est inférieure à 50 %, vi) le projet n'a donné lieu à aucun décaissement pendant plus d'un an. Les SEND problématiques étaient estimés à 1 926 milliards de francs CFA (soit 8,2 % du PIB) à fin 2020.

⁹ Les arriérés extérieurs de la SONARA sont estimés en calculant la dette extérieure à court terme, dont la dette envers les fournisseurs extérieurs (compte courant et ancien encours) (2013 et 2014).

fermement ancré sa politique d'endettement à son dispositif de gestion de la dette à moyen terme, d'où des écarts considérables entre les plans annoncés et le financement réel. Il convient de redoubler d'efforts pour encourager une participation plus active du CNDP et accroître l'efficacité de la stratégie de la dette publique à moyen terme (SDMT), notamment en améliorant les estimations des besoins de financement, en élaborant des plans d'emprunt annuels cohérents et en affinant la stratégie de communication pour aider les créanciers à mieux comprendre les objectifs de gestion de la dette des autorités.

12. La dette extérieure du secteur privé a diminué en 2021. Il ressort des données disponibles issues des statistiques internationales sur la dette de la Banque mondiale que la dette extérieure privée non garantie a atteint 620 milliards de francs CFA (2,5 % du PIB) à fin 2021, contre 921 milliards de francs CFA à fin 2020.

B. Prévisions macroéconomiques

13. L'économie camerounaise continue à se redresser depuis la mi-2021, sous l'effet d'un renforcement des positions budgétaire et extérieure dans le contexte du renchérissement des prix de l'énergie. Après avoir atteint un niveau historiquement bas en 2020, la croissance du PIB réel a rebondi, à 3,6 % en 2021, à la suite de la levée des restrictions liées à la COVID-19, sous l'impulsion des très bons résultats des secteurs primaire et tertiaire. La reprise économique s'est poursuivie en 2022, mais à un rythme un peu plus lent de 3,4 % en raison d'une contraction du PIB pétrolier. Le déficit budgétaire global (base ordonnancements, hors dons) devrait diminuer pour passer de 3,2 % en 2021 à 2,4 % en 2022. Le déficit des transactions courantes devrait reculer, de 4,0 % du PIB en 2021 à 1,6 % du PIB en 2022, avant de revenir à environ 3 % à moyen terme.

14. La croissance devrait se raffermir en 2023 mais être inférieure aux projections lors de la deuxième revue, tandis que l'inflation devrait rester proche de 6 % à la fin de l'année. Selon les projections, le taux de croissance du PIB réel s'établira à 4,3 % en 2023. Il pourrait toutefois être plus bas en raison de possibles vents contraires sur de multiples fronts. Les risques, parmi lesquels une récession mondiale, une guerre de longue durée en Ukraine, des prix à l'importation élevés et des perturbations persistantes des chaînes d'approvisionnement, pourraient peser sur l'économie par le biais de la consommation et de l'investissement. Un nouveau resserrement des conditions financières mondiales pourrait aussi se traduire par une moindre disponibilité des financements concessionnels et par des risques de refinancement accrus. Une augmentation des prix des carburants à la pompe dans le pays à compter du 1^{er} février 2023 devrait réduire l'écart entre les prix intérieurs et internationaux et contribuer à limiter les risques budgétaires liés à la hausse du coût des subventions aux carburants. Selon les projections, l'inflation atteindra 5,9 % en 2023, contre 2,8 % dans la deuxième revue. Les pouvoirs publics mettent en place des mesures d'atténuation en vue de réduire les conséquences sociales des tensions inflationnistes imputables au renchérissement des carburants.

15. Les perspectives du Cameroun demeurent favorables à moyen terme. Le pays pourrait tirer parti des réformes structurelles en cours pour accélérer la croissance économique, accroître les recettes budgétaires et réduire la vulnérabilité liée à la dette. Le Cameroun s'est distingué pour ce qui est de la mise en œuvre de ses programmes macroéconomiques. Il collabore étroitement avec les donateurs. Qui plus est, son programme complet de développement des capacités est en phase avec les objectifs du

programme. Les autorités sont déterminées à adopter d'autres mesures d'urgence pour atteindre les objectifs du programme, y compris une loi de finances rectificative. Un renforcement de la gestion de la dette publique et un moindre recours à des emprunts non concessionnels pourraient aussi réduire davantage les risques qui pèsent sur la viabilité de la dette. À moyen terme, la croissance devrait s'établir à environ 4,5 % en moyenne et l'inflation mesurée par l'IPC se stabilisera entre 2 % et 3 % selon les projections. Les hypothèses macroéconomiques sous-tendant ces projections sont exposées dans l'encadré 1.

Encadré 1. Cameroun : hypothèses macroéconomiques à moyen et à long terme

Moyen terme, 2023–27

- Selon les projections, la croissance du PIB réel s'établira en moyenne à 4,5 % à moyen terme (2023–27), soit une révision à la baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport à la précédente AVD, ce qui s'explique par les conséquences de la guerre menée par la Russie en Ukraine et par un ralentissement des réformes structurelles. À titre de comparaison, la croissance moyenne s'est élevée à 4,4 % durant la période antérieure à la COVID-19 (2011–19). Cette projection révisée repose sur une poursuite de la reprise, quoique plus progressive, après la pandémie, sous l'effet d'un accroissement de la demande des partenaires commerciaux, qui est à l'origine d'une hausse de la production dans les secteurs tournés vers l'exportation, notamment l'agriculture et la sylviculture. À la suite de la levée des restrictions sociales durant la pandémie, l'activité devrait continuer à augmenter, en partant d'un niveau bas, dans le secteur des services, notamment le tourisme, l'hébergement et la restauration et le transport. Cette projection suppose aussi que les réformes génératrices de croissance dans le cadre du programme appuyé par le FMI continueront à être mises en œuvre, avec du retard pour certaines, notamment la suppression des obstacles à l'activité économique via une consultation régulière avec le secteur privé ; la révision de la loi relative aux incitations à l'investissement privé afin de stimuler la concurrence ; et la réorganisation des systèmes douaniers et portuaires en vue de réduire la durée et le coût des transits. Le faible taux de vaccination contre la COVID-19 n'a pas constitué une entrave à la reprise.
- En raison de la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie, l'inflation annuelle moyenne se hissera à 5,3 % en 2022 puis à 5,9 % en 2023, selon les projections, en intégrant l'augmentation du prix de détail des carburants afin de réduire les subventions aux carburants le 1^{er} février 2023, contre 4,6 % en 2022 et 2,8 % en 2023 dans la précédente AVD. Les tensions inflationnistes devraient s'apaiser progressivement au cours des années suivantes, à mesure que l'effet de base s'estompera et que les pénuries d'approvisionnement s'atténueront. Globalement, compte tenu des efforts déployés par la BEAC pour limiter l'inflation, du rééquilibrage budgétaire par les autorités camerounaises et du taux de change fixe avec l'euro dans l'union monétaire, l'inflation devrait reculer peu à peu pour avoisiner 2,0 % à long terme, soit un niveau inférieur au critère de convergence fixé à 3 % par la CEMAC et à comparer à une inflation moyenne de 1,8 % durant la période 2010–19.
- Le solde budgétaire devrait s'améliorer plus progressivement que prévu auparavant à court terme. En 2022, la hausse des prix mondiaux de l'énergie a été le principal facteur à l'origine de l'accroissement des recettes publiques, qui ont progressé de 2,2 points de pourcentage du PIB (dont environ 1,7 point de pourcentage du PIB grâce aux recettes du secteur pétrolier). Cependant, l'augmentation des recettes a été en partie compensée par une hausse des subventions aux carburants sur le marché intérieur, à la suite de contrôles des prix. La projection de référence suppose que les subventions aux carburants seront supprimées en 2024–25, les autorités ayant l'intention d'éliminer progressivement ces subventions à moyen terme¹. En conséquence, les dépenses consacrées aux subventions et aux transferts, dont les subventions aux carburants et autres aides, devraient culminer en 2022 à environ 4,1 % du PIB et diminuer peu à peu au cours des années suivantes. Le déficit budgétaire global (hors dons, base ordonnancements) devrait s'établir à 0,9 % du PIB en moyenne (2023–27).

- Selon les projections, le solde des transactions courantes s'améliorera en 2022, la hausse des exportations de pétrole et de produits de base non pétroliers devant être plus importante que celle des importations. Toutefois, le déficit des transactions courantes devrait se creuser en raison de la baisse des prix du pétrole pour atteindre en moyenne 2,7 % du PIB environ à moyen terme. Les entrées nettes d'investissements directs étrangers (IDE) devraient se redresser et s'établir à 2,3 % du PIB en moyenne à moyen terme, soit un niveau proche de celui observé en 2019. Compte tenu de la poursuite du rééquilibrage budgétaire à moyen terme, il est indispensable d'instaurer un climat des affaires plus favorable et d'améliorer la gouvernance pour attirer davantage d'investissements privés, dont des IDE. Sur ce point, des réformes telles que la révision de la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 (repère structurel 9) et la suppression des exonérations temporaires de l'impôt sur les sociétés (nouveau repère structurel 19) pourraient contribuer à rationaliser les incitations et stimuler une concurrence saine à l'avenir, ce qui permettra une diversification de l'économie.

¹ Pour gérer la transition, les mesures d'atténuation comprennent une revalorisation de 15,5 % du salaire minimum et de 5,2 % des salaires dans la fonction publique et une augmentation de 100 % des transferts monétaires aux personnes vulnérables.

Encadré 1. Cameroun : hypothèses macroéconomiques à moyen et à long terme (suite et fin)

Long terme, 2028–42

- La croissance à long terme a été revue à la baisse, de 5,4 % prévu début 2022 à 4,8 %, compte tenu des effets persistants de la pandémie, de la guerre menée par la Russie en Ukraine et du ralentissement de la croissance mondiale. La projection repose sur une mise en œuvre efficace, quoique différée, de la stratégie nationale de développement du Cameroun (SND-30), qui vise à stimuler la croissance, notamment en accélérant les réformes structurelles et en renforçant la gestion et la surveillance des entreprises publiques, tout en favorisant la diversification de l'économie². La stratégie ambitionne aussi de mener à leur terme des projets d'infrastructures retardés (barrage de Lom Pangar, barrage hydroélectrique de Memve'ele et projets d'adduction d'eau potable), qui devraient augmenter la production dans des secteurs clés (agriculture, industrie manufacturière).
- Selon les projections, les recettes budgétaires augmenteront, mais pour atteindre un niveau moindre que prévu auparavant, sachant que le rythme des réformes budgétaires structurelles sera plus progressif étant donné le choc récent. La mise en œuvre de la stratégie de recettes à moyen terme devrait accroître les recettes. La projection de référence suppose aussi qu'un rééquilibrage progressif des finances publiques se poursuivra au-delà de l'horizon du programme.
- Les exportations de biens et services diminueront en pourcentage du PIB à moyen terme selon les projections, ce qui s'explique par un recul de la production nationale de pétrole et par une baisse prévue des prix mondiaux de l'énergie. Le compte des transactions courantes devrait continuer à s'améliorer à moyen terme, dans la mesure où les exportations non pétrolières resteront dynamiques et où les importations augmenteront à un rythme plus lent. À plus long terme, dans le contexte de la hausse des prix du gaz, les projets en cours de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) se traduiront par une augmentation de la production de gaz à compter de 2025, ce qui contribuera à améliorer les indicateurs de viabilité de la dette liés aux exportations. La vigueur des exportations non pétrolières repose sur l'efficacité des mesures prévues, dans le cadre de la SND-30 et de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), pour diversifier les produits d'exportation, y compris par le biais d'un nouvel organisme spécialisé.

² Les scénarios de réforme font apparaître des effets positifs non négligeables sur la croissance potentielle, notamment à travers une plus grande diversification de l'économie, l'expansion des circuits financiers, le renforcement de l'efficacité des investissements, une suppression progressive des subventions aux entreprises publiques et l'élimination des distorsions intersectorielles.

16. La projection de référence intègre aussi des paramètres dans le contexte du programme appuyé par le FMI et des mesures de performance et de politique publique (PPA) dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP) de la Banque mondiale. Le programme appuyé par le FMI prévoit une trajectoire de rééquilibrage budgétaire progressif intégrant des mesures de recettes, notamment le renforcement des administrations fiscale et douanière, la rationalisation des exonérations fiscales et le recouvrement des arriérés d'impôt. Les hypothèses concernant la subvention aux carburants comprennent une réduction progressive à zéro de celle-ci en 2025 via des hausses régulières des prix intérieurs à la pompe, après l'augmentation de 2023. En outre, la projection de référence suppose que le Cameroun continuera à suivre le calendrier de mise en œuvre des mesures de performance et de politique publique (PPA) relatives à la gestion des risques budgétaires et à la dette non concessionnelle¹⁰, dans le cadre des efforts déployés par les pouvoirs publics pour remédier aux principaux facteurs de vulnérabilité liée à la dette. Ces mesures dégageront un espace pour financer des dépenses à plus fort impact économique et social et renforcer l'investissement public, ce qui se traduirait par une reprise progressive à moyen terme, suivie de perspectives de croissance plus favorables, d'un élargissement des bases d'exportation et d'un accroissement des recettes à long terme.

¹⁰ La part des prêts non concessionnels représente environ 20 % de l'encours des SEND.

Tableau 6 du texte. Cameroun : principales hypothèses macroéconomiques¹

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2023-2027	2028-2042
Croissance du PIB réel (en pourcentage)									
Actuelle	3,6	3,4	4,3	4,4	4,5	4,6	4,7	4,5	4,8
2 ^e revue FEC-MEDC	3,6	3,8	4,6	4,7	5,0	4,9	4,9	4,8	4,9
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	3,5	4,5	4,8	5,0	5,1	5,1	5,2	5,0	5,4
Demande de programme FEC-MEDC	3,6	4,6	4,9	5,3	5,4	5,6	5,6	5,3	5,8
Inflation (IPC, moyenne de la période)									
Actuelle	2,3	5,3	5,9	4,7	3,0	2,3	2,0	3,6	2,0
2 ^e revue FEC-MEDC	2,3	4,6	2,8	2,6	2,1	2,1	2,0	2,3	2,0
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Demande de programme FEC-MEDC	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Solde budgétaire global hors dons, base ordonnancements (en % du PIB)									
Actuel	-3,2	-2,4	-1,1	-0,9	-0,5	-0,8	-1,2	-0,9	-1,6
2 ^e revue FEC-MEDC	-2,6	-2,5	-0,5	-0,6	-0,6	-1,4	-1,4	-0,9	-1,0
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	-3,4	-2,4	-0,6	-0,8	-0,4	-0,6	-1,0	-0,7	-1,6
Demande de programme FEC-MEDC	-3,3	-3,0	-2,4	-2,2	-1,3	-1,4	-1,8	-1,8	-1,6
Total des recettes (hors dons, en % du PIB)									
Actuel	13,7	15,6	15,1	15,0	15,0	15,1	15,3	15,1	16,8
2 ^e revue FEC-MEDC	13,9	14,9	15,6	15,4	15,4	15,3	15,3	15,4	16,4
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	13,6	14,4	15,6	15,9	16,4	17,0	17,0	16,4	17,1
Demande de programme FEC-MEDC	14,3	15,1	15,5	16,0	16,6	17,2	17,4	16,5	18,0
Dépenses totales (en pourcentage du PIB)									
Actuelles	16,9	18,0	16,2	16,0	15,5	15,9	16,4	16,0	18,4
2 ^e revue FEC-MEDC	16,5	17,4	16,1	16,0	15,9	16,7	16,7	16,3	17,4
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	17,0	16,7	16,2	16,8	16,8	17,6	18,0	17,1	18,8
Demande de programme FEC-MEDC	17,9	18,0	17,7	18,0	17,9	18,6	19,1	18,2	19,3
Solde des transactions courantes (dons compris, en % du PIB)									
Actuel	-4,0	-1,6	-2,8	-3,0	-2,6	-2,5	-2,5	-2,7	-2,8
2 ^e revue FEC-MEDC	-4,0	-2,1	-2,6	-3,2	-3,3	-3,2	-2,9	-3,0	-2,4
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	-3,4	-2,0	-3,1	-3,2	-3,1	-3,0	-2,8	-3,1	-2,6
Demande de programme FEC-MEDC	-4,0	-3,6	-3,4	-3,2	-2,8	-2,5	-2,3	-2,9	-2,1
Exportations de biens et de services (en % du PIB)									
Actuelles	16,4	20,2	18,0	17,2	17,0	16,9	16,9	17,2	16,6
2 ^e revue FEC-MEDC	18,2	22,4	20,1	18,2	17,4	16,8	16,4	17,8	15,4
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	17,3	19,0	17,4	16,7	16,4	16,2	15,9	16,5	14,7
Demande de programme FEC-MEDC	17,6	18,0	17,5	17,5	17,5	17,5	17,4	17,5	15,6
Prix du baril de pétrole (en dollars)									
Actuel	69,2	96,4	81,9	77,1	72,6	69,1	66,4	73,4	70,4
2 ^e revue FEC-MEDC	69,1	106,8	92,6	84,2	78,5	74,7	72,5	80,5	80,6
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	69,8	75,7	70,2	67,3	65,2	63,8	63,1	65,9	70,2
Demande de programme FEC-MEDC	58,5	54,8	52,5	51,3	50,7	50,5	50,5	51,1	50,5

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

1/ Tient compte du changement de l'année de référence des comptes nationaux de 2005 à 2016.

17. Les hypothèses de financement ont été mises à jour à partir des données les plus récentes.

Les besoins de financement bruts publics du Cameroun sur la période 2022–24 sont estimés à environ 4 800 milliards de francs CFA (17,6 % du PIB 2022), dont 70 % environ (en moyenne) sont supposés être financés sur ressources extérieures¹¹. L'AVD tient compte d'un financement par le FMI de 298 milliards de francs CFA et d'une aide budgétaire potentielle des donateurs de 399 milliards de francs CFA durant la période 2022–24. Le financement extérieur des projets repose sur le budget, et la répartition des nouveaux décaissements est supposée suivre la composition des soldes engagés non décaissés (SEND) à fin 2021. Après 2025, la composition évoluera progressivement vers des emprunts aux conditions du marché, avec

¹¹ Cette proportion est supérieure à celle indiquée dans la SEMT des autorités pour la part des financements extérieurs, à savoir respectivement 68 %, 66 % et 64 % sur les trois années de la période 2022–24.

une diminution de l'élément de libéralité¹². Le calendrier de cette transition est présumé ne pas être lié à une accentuation des pressions puisque les conditions financières mondiales sont supposées être assouplies dans l'intervalle¹³. Les conditions de financement des prêts de l'IDA tiennent compte du statut de « pays mixte » du Cameroun et ont été mises à jour pour prendre en considération les 20 nouveaux instruments de l'IDA. Comme dans la précédente AVD, les hypothèses de financement intérieur illustrent une augmentation progressive de la part des obligations à échéance plus éloignée conformément à la stratégie d'endettement à moyen terme (SEMT) des autorités. En 2022, les autorités ont ajouté avec succès de nouveaux types d'émissions, dont une OTA à 4 ans et une obligation d'État (ECMR) à 7 ans afin de diversifier davantage les obligations du Trésor.

18. Les hypothèses de financement concernant la SONARA tiennent compte de ses résultats en 2022, et la restructuration de la SONARA n'est pas prise comme hypothèse. Les autorités mettront en œuvre des mesures visant à garantir la viabilité financière de la SONARA. Cela implique de i) conclure rapidement les négociations sur la restructuration de la dette envers les marketeurs dans les mêmes conditions que celles convenues avec les opérateurs bancaires, en respectant la clause de *pari passu* ; ii) valider d'éventuels insuffisances et/ou excédents de versement sur une base mensuelle, et régler les montants dus par la partie débitrice dans un délai maximum de 60 jours ; iii) imposer à la SONARA de payer les impôts et droits de douane qu'elle doit au Trésor de manière régulière ; iv) veiller à ce que les marketeurs soient autorisés à importer un volume de produits pétroliers compatible avec les engagements financiers. Les autorités sont déterminées à poursuivre la restructuration industrielle, financière et fonctionnelle de la SONARA conformément aux recommandations du comité interministériel. Concernant la restructuration de sa dette, la SONARA est parvenue à un accord avec son principal fournisseur en septembre 2022 pour rembourser sa dette (le montant de la dette s'élevait à 183 milliards de francs CFA en décembre 2022, soit 24 % de la dette totale et 48 % de la dette extérieure) sur les 10 années à venir avec un taux d'intérêt de 5,5 %, ce qui constitue une avancée après la restructuration de la dette envers les banques nationales en octobre 2021¹⁴. D'autres fournisseurs devraient signer des accords similaires en 2023, même

¹² Le récent décret annoncé en octobre 2022, dont une évaluation sur la base des résultats pour le coordinateur du projet, contribuera à accélérer le processus de décaissement.

¹³ D'après les dernières hypothèses internationales, le resserrement des conditions financières mondiales devrait cesser pendant les derniers mois de 2023, et les taux d'intérêt commenceront à baisser au premier trimestre de 2024.

¹⁴ En octobre 2021, la SONARA a signé un accord avec les banques locales portant sur la restructuration de sa dette. Il a été convenu que le montant total dû aux banques locales est de 261 milliards de francs CFA, à rembourser sur 10 ans avec un taux d'intérêt de 5,5 % par an. L'AVD tient compte du calendrier de remboursement révisé, en supposant que la différence entre le montant restructuré (261 milliards de francs CFA) et la dette bancaire à fin 2020 (287 milliards de francs CFA) a été remboursée en 2021. Comme dans la précédente AVD, les lettres de crédit fournies par les banques nationales (171,8 milliards de francs CFA à fin 2021) ont été exclues de l'encours de la dette de la SONARA, étant donné leur caractère renouvelable à court terme. La restructuration de la dette extérieure de la SONARA n'est pas prise pour hypothèse dans le scénario de référence. La dette extérieure à court terme envers les marketeurs extérieurs (213 milliards de francs CFA) et la dette extérieure à moyen et long terme devant être remboursée en 2020 et 2021 (estimée à environ 31 milliards de francs CFA pour chaque année) ont été classées dans les arriérés, et leur montant a été réduit de 54 milliards de francs CFA pour tenir compte des remboursements effectués par l'État.

si des projets et calendriers concrets doivent encore être élaborés.¹⁵ Cependant, la SONARA, qui fonctionne en qualité d'importateur de pétrole raffiné, a vu son chiffre d'affaires chuter de 18 %, avec une perte d'exploitation en 2022. Dans le contexte de la dégradation des résultats d'exploitation, l'AVD suppose un résultat net nul, et non pas positif, tandis que le coût d'une éventuelle reconstruction des unités opérationnelles de la raffinerie n'est pas intégré dans le scénario de référence. L'hypothèse sera actualisée par la suite, au moment de la réception du plan définitif de restructuration financière, industrielle et fonctionnelle de la SONARA.

19. L'outil de réalisme met en évidence des risques pour les projections de référence

(graphique 3). L'ajustement budgétaire prévu sur trois ans est considéré comme ambitieux mais réalisable, étant donné la répartition des ajustements budgétaires des pays à faible revenu dans le cadre des programmes antérieurs appuyés par le FMI. La projection de croissance s'écarte de la trajectoire induite par le rééquilibrage budgétaire prévu. Toutefois, elle ne prend peut-être pas pleinement en compte d'autres moteurs de la croissance tels que le rebond consécutif à l'ouverture de l'économie après la pandémie de COVID-19 ou le raffermissement des exportations nettes sous l'effet de la hausse des prix du pétrole et des produits de base non pétroliers.

20. Selon l'outil de réalisme portant sur les prévisions, la dynamique de la dette diffère des évolutions antérieures, ce qui laisse entrevoir d'éventuelles difficultés (graphique 4).

D'après les projections, la croissance du PIB réel contribuera à réduire encore le ratio de la dette extérieure, tandis que les variations du taux de change devraient avoir un impact très limité sur la dynamique de la dette extérieure. L'amélioration prévue du ratio de la dette publique découle de la diminution du déficit primaire compte tenu du rééquilibrage budgétaire attendu et d'une croissance du PIB réel plus soutenue. L'augmentation inattendue de la dette publique au cours des cinq dernières années est supérieure à celle d'autres pays à faible revenu¹⁶. D'importants résidus inexplicables liés à des flux générateurs d'endettement passés font apparaître des risques mais ils peuvent s'expliquer par l'élargissement du périmètre de la dette notamment aux arriérés intérieurs et à la dette de la SONARA.

C. Classement du pays et élaboration des tests de résistance des scénarios

21. La capacité d'endettement du Cameroun reste faible. L'indicateur composite, qui repose sur les projections de l'édition d'octobre 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale* et sur la note EPIN 2021 de la Banque mondiale, s'élève à 2,568, ce qui indique une faible capacité d'endettement¹⁷. L'indicateur composite moins élevé que dans la précédente AVD tient principalement à une diminution des réserves et des envois de fonds et à un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale (tableau 7 du texte).

¹⁵ En septembre 2022, les autorités ont approuvé un dispositif de restructuration pour la SONARA et un cahier des charges pour les études techniques, économiques et financières ainsi qu'un plan d'action, qui sera bouclé et présenté aux services du FMI (repère structurel 14, juin 2023).

¹⁶ La base du PIB nominal a été changée pour l'AVD 2017.

¹⁷ L'indicateur évalue la capacité d'endettement d'un pays en s'appuyant sur une série de facteurs propres au pays et internationaux (dont la solidité des institutions mesurée par la Banque mondiale et calculée à partir de la note EPIN).

Tableau 7 du texte. Cameroun : calcul de l'indicateur composite

Pays	Cameroun		
Code pays	622		
Capacité de charge de la dette	Faible		
Final	Classement basé sur le millésime en cours	Classement basé sur le millésime précédent	Classement basé sur les deux millésimes précédents
Faible	Faible 2.568	Faible 2.67	Faible 2.70
Points de références: Seuils par classement			
Seuils d'endettement extérieur	Faible	Moyenne	Élevée
VA de la dette en % de			
Exportations	140	180	240
PIB	30	40	55
Service de la dette en % de			
Exportations	10	15	21
Recettes	14	18	23
Repère dette publique totale	Faible	Moyenne	Élevée
VA du total de la dette publique en % du PIB	35	55	70

22. Les tests de résistance suivent des paramètres normalisés, auxquels sont ajoutés un choc de financement sur le marché et un choc sur les cours des produits de base. Les tests de résistance normalisés appliquent les paramètres par défaut, tandis que le test de résistance appliqué aux passifs conditionnels repose sur l'estimation chiffrée des passifs conditionnels mentionnés plus haut. Les tests de résistance adaptés au Cameroun consistent en un choc de financement sur le marché et en un choc sur les cours des produits de base, en raison d'une euro-obligation en circulation et de la part supérieure à 50 % des carburants et autres produits de base dans le total des exportations. Pour ces chocs, les paramètres du scénario standard sont appliqués.

VIABILITE DE LA DETTE

A. Viabilité de la dette extérieure

23. Le risque de surendettement extérieur est jugé élevé car deux indicateurs dépassent leurs seuils dans le scénario de référence (graphique 1 et tableau 3). Les ratios service de la dette extérieure/exportations et service de la dette extérieure/recettes dépassent leurs seuils respectifs pendant une période prolongée. En revanche, le ratio service de la dette/recettes suit une trajectoire de diminution progressive en raison de l'amélioration des perspectives de recettes, pour passer en dessous du seuil après 2028. À plus long terme, les légères hausses s'expliquent par une augmentation brutale du service de la dette du fait de l'arrivée à échéance de l'euro-obligation. Le ratio valeur actuelle (VA) de la dette/exportations baisse quelque peu sous le seuil.

24. Dans le cadre des tests de résistance, les seuils des quatre indicateurs sont dépassés. Le choc sur les cours des produits de base est le scénario de choc le plus extrême pour les indicateurs de la dette

extérieure¹⁸. Le scénario antérieur laisse entrevoir une explosion du ratio VA de la dette/exportations, qui témoigne d'un déficit courant élevé par le passé. Ce résultat diffère de la projection du scénario de référence, qui suppose une amélioration du solde des transactions courantes grâce au dynamisme des exportations non pétrolières et à une croissance modérée des importations favorisée par la convergence du solde budgétaire vers le critère de la CEMAC.

B. Viabilité de la dette publique

25. Le risque de surendettement public global est jugé élevé, dans la mesure où le ratio VA de la dette/PIB dépasse le repère dans le scénario de référence en 2022–23. Cependant, d'après les projections, ce ratio passera sous le repère en 2024 et restera inférieur à celui-ci par la suite. Les ratios VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes diminueront aussi progressivement selon les projections, après une légère hausse temporaire en 2023¹⁹. Le choc le plus extrême pour les indicateurs de la dette publique, dont le ratio VA de la dette/PIB, le ratio VA de la dette/recettes et le ratio service de la dette/recettes, est le choc sur les cours des produits de base²⁰. Selon les projections du scénario historique, la trajectoire des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/recettes sera explosive, ce qui tient essentiellement aux déficits primaires élevés par le passé par rapport aux projections.

C. Module financement sur le marché

26. Selon l'outil reproduisant le financement sur le marché, les risques liés aux difficultés de financement sur le marché sont modérés (graphique 5). Les besoins bruts de financement maximum du Cameroun sur trois ans sont estimés à 6 % du PIB, ce qui est inférieur au repère suggéré (14 %). Le dernier écart de rendement de l'indice EMBI disponible pour le Cameroun (618 points de base au 9 février 2023) dépasse le repère (570 pb) mais a diminué sensiblement par rapport au pic de plus de 750 pb atteint début janvier 2023²¹. Cependant, les données actuelles concernant l'écart de rendement sont basées sur un marché très peu actif qui se compose d'une obligation en circulation d'une valeur de 200 millions de dollars américains. Comme l'écart de rendement de l'indice EMBI dépasse son seuil, le module laisse entrevoir des difficultés modérées de financement sur le marché.

¹⁸ Si les chocs extrêmes ont été variables en raison des hypothèses actualisées de taux de change, de PIB réel et d'inflation, les chocs sur le solde primaire et sur les exportations, qui étaient les chocs extrêmes dans les précédentes analyses, restent déterminants pour la viabilité de la dette : ils imposent aux autorités de poursuivre leurs efforts de rééquilibrage budgétaire et augmentent les exportations non pétrolières via la diversification.

¹⁹ Le service de la dette existante a été actualisé par les autorités, y compris les calendriers ajustés de remboursement pour une partie de la dette structurée et la dépréciation du taux de change.

²⁰ Le test de résistance impliquant un choc sur les cours des produits de base repose sur une chute initiale de 51 % des prix des combustibles et de 34 % de ceux des autres produits de base agricoles, avec un facteur d'atténuation de 14 % pour les combustibles. Il est supposé que cet écart sera comblé dans un délai de six ans.

²¹ L'indice EMBI mentionné dans les précédentes AVD n'est plus mis à jour depuis juillet 2022. La présente AVD cite les données issues du rapport *Sovereign Spread Monitor* du département des marchés monétaires et de capitaux du FMI.

D. Notation du risque et vulnérabilité

27. Le Cameroun présente un risque élevé de surendettement, mais sa dette reste viable. Le risque de surendettement extérieur demeure élevé puisque deux indicateurs sur quatre dépassent temporairement les seuils dans le scénario de référence. Par ailleurs, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasse le repère fixé, ce qui met en évidence un risque élevé de surendettement global. Néanmoins, les indicateurs de l'encours de la dette extérieure du Cameroun restent en dessous du seuil et ceux du service de la dette extérieure se sont améliorés sous l'effet de la gestion active de la dette par les autorités. Même s'ils dépassent les seuils, les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes auront tendance à diminuer progressivement. En tenant compte de tous les éléments ci-dessus, les services du FMI continuent à juger la dette du Cameroun viable, étant donné la détermination des autorités à atteindre les objectifs du programme, notamment à travers leurs efforts de rééquilibrage budgétaire et la gestion active de la dette. La probabilité que le Cameroun ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières actuelles et futures est faible.

28. Les aléas sont orientés à la baisse. Sur le plan extérieur, la guerre en cours en Ukraine pourrait retarder la reprise mondiale et prolonger les perturbations des approvisionnements, ce qui accentuerait les pressions sur l'économie camerounaise. Un resserrement des conditions financières mondiales pourrait augmenter les coûts d'emprunt, alors que les instruments de financement sur le marché demeurent peu nombreux. Cela étant, la proportion de prêts assortis de taux d'intérêt variables est faible, à 15,9 % de la dette totale en septembre 2022, et les emprunts aux conditions du marché restent modérés, à 13 % de la dette extérieure, soit 8,5 % de la dette totale en septembre 2022. Une correction à la baisse des prix mondiaux de l'énergie pourrait provoquer une dégradation des recettes d'exportation et budgétaires. Sur le plan intérieur, la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants pourrait accentuer les tensions socioéconomiques, tandis que le maintien de la subvention aux carburants pourrait restreindre l'espace budgétaire et réduire à néant les efforts de rééquilibrage budgétaire du Cameroun. Un retard dans la restructuration de la dette de la SONARA mettrait en péril la viabilité de la dette. S'ils ne sont pas endigués, les conflits sécuritaires dans la région pourraient aussi aggraver les difficultés budgétaires. Les autres risques sont notamment la concrétisation de passifs conditionnels liés à la restructuration de banques et à des entreprises publiques non prises en compte dans le scénario de référence de l'AVD ainsi qu'une accélération des décaissements due à l'important encours des soldes engagés non décaissés (SEND).

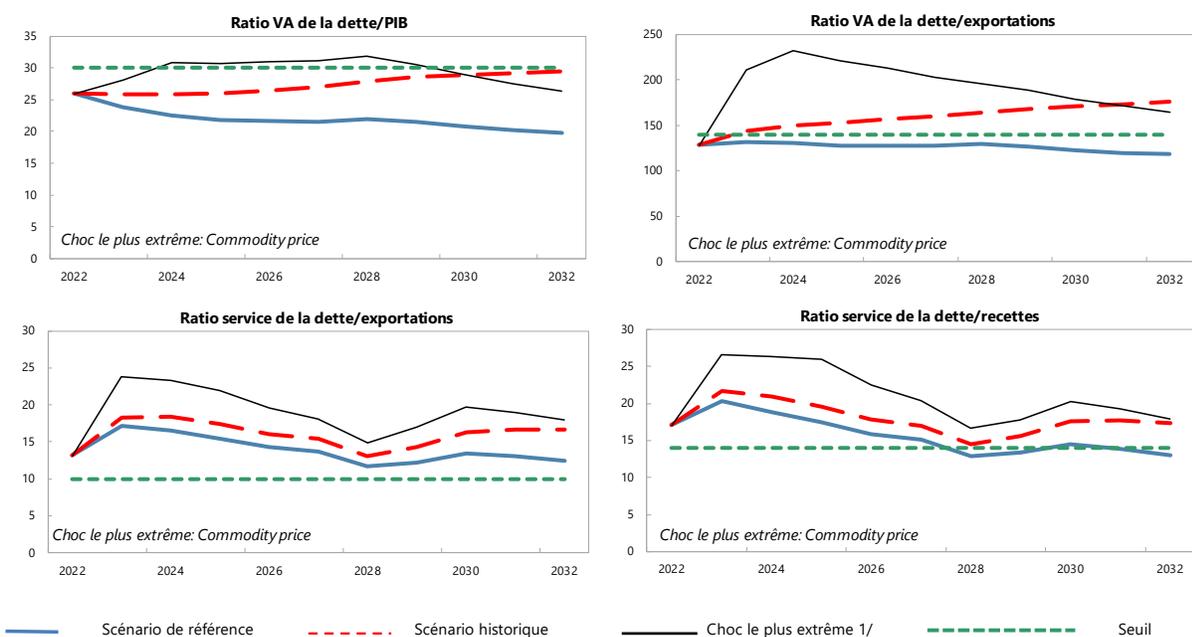
29. Pour réduire les risques, le Cameroun devrait faire avancer résolument son programme de réformes afin de garantir la viabilité de sa dette, tout en mettant sa politique d'endettement en adéquation avec les autres objectifs économiques et sociaux. Premièrement, pour maintenir la dynamique de la dette publique sur une trajectoire viable, il faut rééquilibrer progressivement les finances publiques. Une amélioration du déficit budgétaire à court terme s'impose pour assurer la viabilité de la dette. Cela devrait aller de pair avec des réformes budgétaires structurelles, parmi lesquelles une poursuite de la réduction des subventions aux carburants et un accroissement des recettes. Il faudrait mettre en œuvre une politique d'emprunt prudente axée sur des prêts concessionnels et sur un moindre recours à des emprunts non concessionnels, tout en renforçant la gestion des SEND. Par ailleurs, la réorientation des ressources avec des dépenses ciblées devrait être amplifiée, en utilisant les gains exceptionnels tirés des

recettes pétrolières par exemple pour protéger les personnes les plus vulnérables et en privilégiant des investissements publics générateurs de croissance. Deuxièmement, les autorités devraient surveiller de près les coûts du service de leur dette et gérer activement leur portefeuille afin de réduire autant que possible les risques de taux d'intérêt, dans le contexte de la hausse des coûts de financement à l'échelle mondiale. Troisièmement, les indicateurs de vulnérabilité de la dette en pourcentage des exportations mettent en évidence la nécessité d'améliorer la compétitivité et de diversifier l'économie. Il faudrait accélérer la dynamique des réformes afin d'améliorer le climat des affaires et de l'investissement dans le pays, en attirant davantage d'IDE et en stimulant les exportations. Enfin, la gestion des entreprises publiques devrait être renforcée en vue de réduire les risques liés aux passifs conditionnels. Il convient notamment d'intensifier encore les efforts de restructuration de la dette de la SONARA, tout en consolidant foncièrement sa viabilité financière.

Vues des autorités

30. Les autorités soulignent que la réduction de la vulnérabilité liée à la dette est une priorité absolue pour favoriser le développement économique. Elles admettent que le risque de surendettement demeure élevé et que le pays est exposé à d'importants risques de dégradation, parmi lesquels une aggravation des perturbations des échanges commerciaux imputable à la guerre en Ukraine et une exacerbation des tensions sociopolitiques. S'agissant de la restructuration de la dette de la SONARA, les autorités restent mobilisées et feront avancer les négociations avec les parties prenantes en 2023 en vue d'achever le plan de restructuration, dont ses volets industriel et financier. Les autorités restent déterminées à améliorer l'évaluation du risque d'endettement du Cameroun, ce qui dépendra d'une gestion active de la dette dans la durée, des exportations et des recettes budgétaires ainsi que de l'indicateur composite du pays, qui rend compte de sa capacité d'endettement. En 2023, le gouvernement élaborera une stratégie pour accroître les financements intérieurs en encourageant la participation d'investisseurs non bancaires.

Graphique 1. Cameroun : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2022–32



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	No	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	No	No
Financement de marché	No	No

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2,2%	2,2%
Taux d'actualisation, dollars EU	5,0%	5,0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	22	22
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

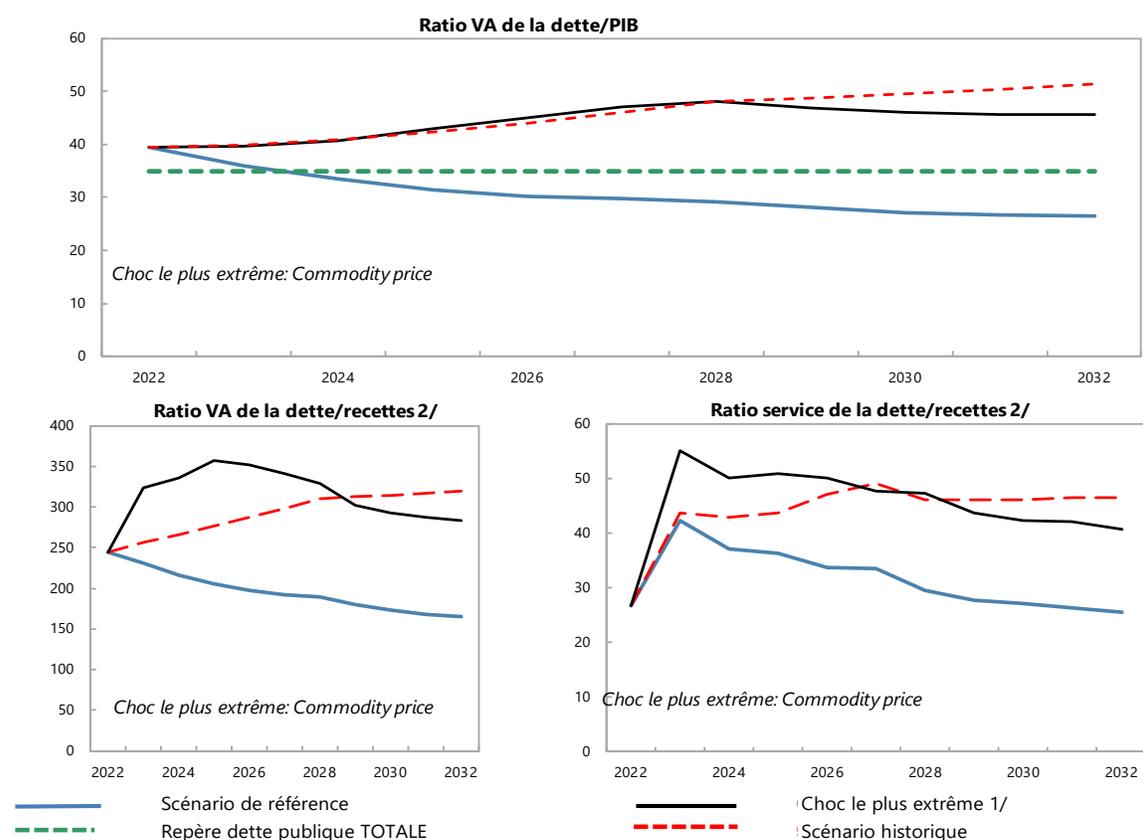
* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Cameroun : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2022–32



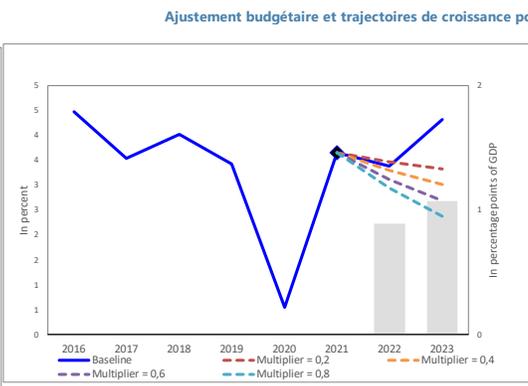
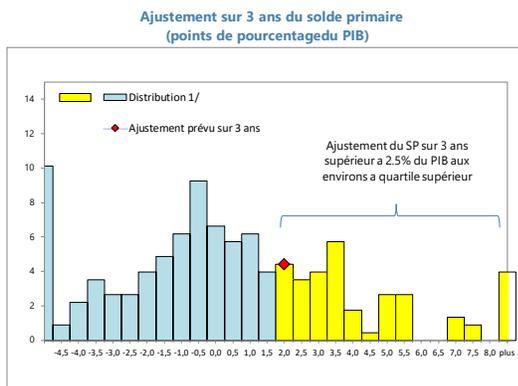
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	59%	59%
Dette intérieure à moyen et long terme	28%	28%
Dette intérieure à court terme	13%	13%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2,2%	2,2%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	22	22
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	2,5%	2,5%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	2	2
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0,2%	0,2%

* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

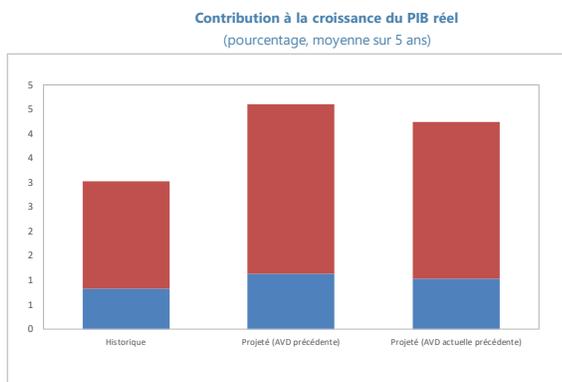
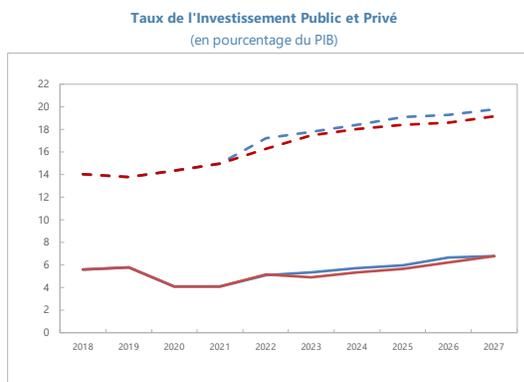
1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Cameroun : outils de réalisme



1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

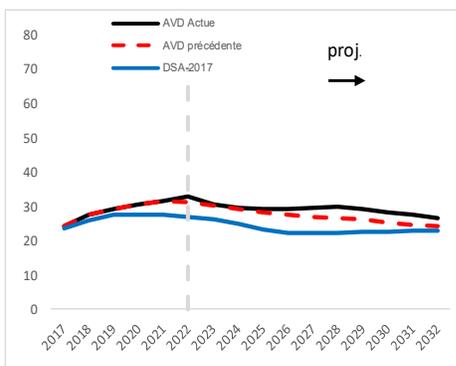


— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

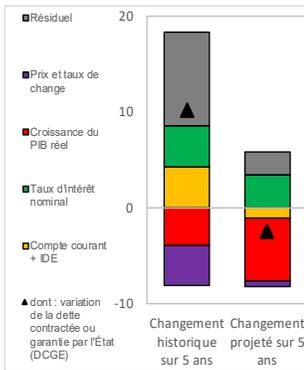
Graphique 4. Cameroun : facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence

Dettes Extérieures Brut, Nominale
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)

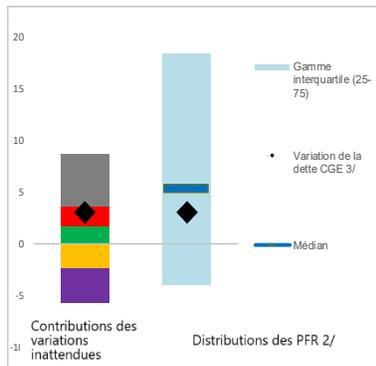


Dettes extérieures

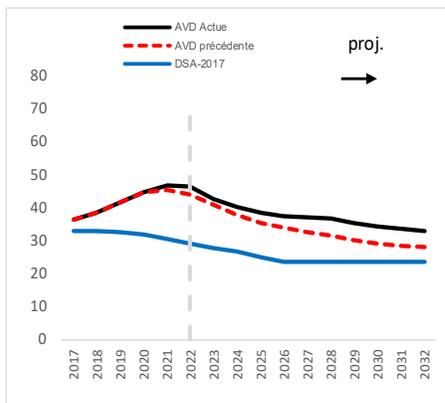
Flux Créateurs d'Endettement
(en pourcentage du PIB)



Variations de la Dette Inattendues 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

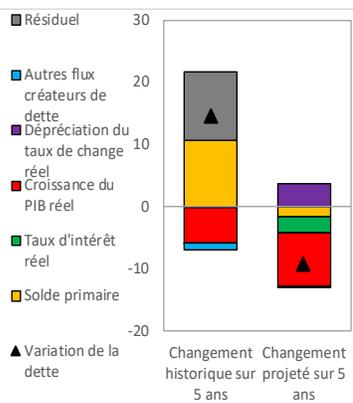


Dettes Publiques Brut, Nominale
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)

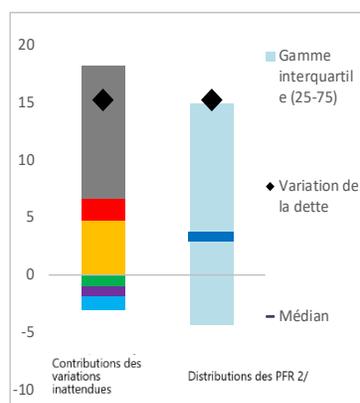


Dettes publiques

Flux Créateurs d'Endettement
(en pourcentage du PIB)



Variations de la Dette Inattendues 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

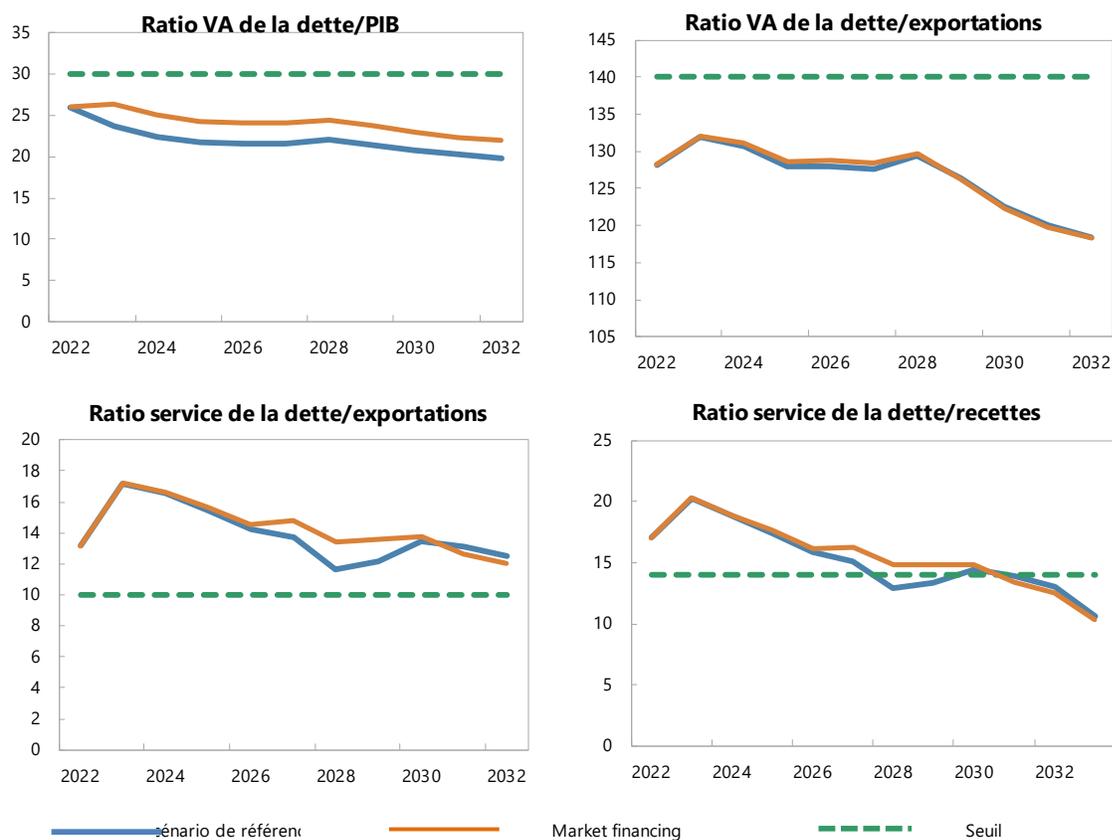
3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 5. Cameroun : indicateurs du risque de financement sur le marché

	GFN 1/	EMBI 2/
Niveaux de référence	14	570
Valeurs actuelles	6	682
Dépassement	No	Yes
Besoins accrus de liquidité potentiels	Moderate	

1/ Besoins de financement bruts maximum (BFB) sur un horizon de projection de référence de trois ans.

2/ Les spreads EMBI correspondent aux dernières données disponibles.



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Tableau 1. Cameroun : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2019–42
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif										Projections										Moyenne S/ Scénario	Définition de la dette extérieure/intérieure Existe-t-il une grande différence entre les deux critères? Residency-based						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038			2039	2040	2041	2042		
Dette extérieure (nominale) 1/ <i>dont: contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	32.9	32.3	33.4	34.5	32.3	31.4	30.9	30.8	31.0	27.9	27.9	27.9	27.9	27.9	27.9	27.9	27.9	27.9	27.9	27.9	27.9	27.9	27.9	27.9	30.9	29.3	Yes	
Variation de la dette extérieure	3.5	-0.6	1.0	1.1	-2.2	-0.8	-0.5	0.0	0.1	-0.8	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-0.8	1.9		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	2.2	1.3	-1.3	-1.4	-0.5	-0.5	-0.9	-1.0	-1.1	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.6	2.8		
Déficit extérieur courant hors intérêts	3.2	3.1	3.2	1.1	2.1	2.2	1.9	1.8	1.8	2.3	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	2.4	2.8		
Déficit de la balance des biens et services	3.4	2.7	3.5	1.6	2.7	2.7	2.5	2.3	2.3	2.9	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.8		
Exportations	19.5	15.0	16.4	20.2	18.0	17.2	17.0	16.9	16.9	16.7	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1		
Importations	2.9	17.6	19.9	21.9	20.8	19.9	19.5	19.2	19.2	19.6	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5		
Transferts courants nets (légaux = entrées)	-1.3	-1.0	-1.1	-1.4	-1.1	-0.9	-1.0	-0.9	-0.9	-1.0	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1		
dont: officiels	-0.3	-0.2	-0.2	-0.6	-0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres flux extérieurs courants (légaux = entrées nettes)	1.1	1.4	1.8	0.9	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	1.1		
Autres flux extérieurs courants (légaux = entrées nettes)	-2.3	-1.5	-2.0	-1.8	-2.0	-2.1	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2	-1.9	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-2.0	-2.1		
ID Frets (négatifs = entrées)	1.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5		
Dynamique endogène du déficit extérieur	1.0	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5		
Contribution de la dette extérieure	-1.0	-0.6	-0.6	-1.1	-1.2	-1.3	-1.3	-1.4	-1.4	-1.4	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5		
Contribution des variations de prix et de taux de change	1.3	-0.6	-2.2	2.5	-1.7	-0.4	0.4	1.0	1.2	0.0	-0.5	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	1.7	0.4		
dont: financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.4		
Indicateur de viabilité																												
VA de la dette extérieure CGE/PIB	23.9	26.0	23.7	22.5	21.7	21.6	21.5	19.8	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9	4.1	4.1		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	145.5	128.2	131.9	130.7	127.9	127.9	127.9	118.4	98.8	98.8	98.8	98.8	98.8	98.8	98.8	98.8	98.8	98.8	98.8	98.8	98.8	98.8	3.2	3.2		
Ratio service de la dette CGE/exportations	19.3	10.2	20.4	13.2	17.2	16.6	15.5	14.2	13.7	12.5	10.1	10.1	10.1	10.1	10.1	10.1	10.1	10.1	10.1	10.1	10.1	10.1	10.1	10.1	2.0	2.0		
Ratio service de la dette CGE/recettes	25.2	11.5	23.6	17.0	20.3	18.8	17.5	15.8	15.1	13.0	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	14.9	14.9		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	3.0	1.6	2.3	1.1	1.7	1.7	1.4	1.3	1.3	2.1	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	4.5	4.5		
Principales hypothèses macroéconomiques																												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.4	0.5	3.6	3.4	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.5	4.5		
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-4.1	2.4	7.2	-6.8	6.6	3.6	0.3	-1.0	-1.6	1.8	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	0.6	0.6		
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	3.5	1.9	2.7	1.3	2.3	2.6	2.5	2.3	2.3	2.2	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.2	2.2		
Croissance des exportations de biens & services (s en %)	5.5	-21.0	22.1	18.6	-1.1	3.2	3.7	2.9	3.1	6.0	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.4	5.4		
Croissance des importations de biens & services (s en %)	7.6	-20.7	25.5	5.7	5.5	3.7	2.8	2.1	2.9	7.2	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.0	5.0		
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	30.3	30.9	30.5	30.7	28.1	28.3	24.8	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	28.3	28.3		
Recettes publiques hors dons, en pourcentage du PIB	14.9	13.3	14.2	15.7	15.2	15.1	15.1	15.2	15.3	16.1	18.9	18.9	18.9	18.9	18.9	18.9	18.9	18.9	18.9	18.9	18.9	18.9	18.9	18.9	15.5	15.5		
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	2583.0	0.1	0.1	0.4	0.4	0.4	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.0	1.0		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	1.7	1.4	1.3	1.1	0.9	0.9	0.6	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	31.5	31.5		
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	38.7	37.1	36.3	36.1	31.1	30.9	24.8	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2	21.2		
PIB nominal (milliards de dollars EU)	40	41	45	44	49	53	55	57	59	78	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150		
Croissance du PIB nominal en dollars	-0.8	3.0	11.1	-3.7	11.2	8.2	4.8	3.6	3.1	6.7	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	5.2	5.2		
Pour mémoire :																												
VA de la dette extérieure 7/	25.6	27.7	25.5	24.2	23.5	23.2	23.1	21.0	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	4.1	4.1		
En pourcentage des exportations	153.7	136.9	141.7	140.8	138.1	137.6	136.9	125.6	103.4	103.4	103.4	103.4	103.4	103.4	103.4	103.4	103.4	103.4	103.4	103.4	103.4	3.2	3.2		
Ratio service de la dette/exportations	25.0	16.0	23.9	15.6	19.0	18.0	17.0	15.8	15.2	13.7	10.9	10.9	10.9	10.9	10.9	10.9	10.9	10.9	10.9	10.9	10.9	10.9	10.9	10.9	2.0	2.0		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	1.1	0.5	0.5	0.3	0.6	0.9	0.6	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2		
(VAE - VA) / PIBE-1 (en pourcentage)	
Déficit extérieur courant trois intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-0.2	3.7	2.1	0.0	4.4	3.0	2.4	1.9	1.7	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1		

Sources: autorités nationales, estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Équation $(1 - g - p)(1 + g) + \text{tax}(1 + g) / (1 + g) + p + gp$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU, E = appréciation nominale de la monnaie locale, et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'alégement de la dette); les variations des arriérés extérieurs bruts et les ajustements de valeur; Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'alégement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 2. Cameroun : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2019–42
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections											Moyenne 6/						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		2030	2031	2032	2033	2034	Scénario historique
Dette du secteur public 1/	41,6	44,9	46,8	46,4	42,8	40,4	38,5	37,5	37,2	37,0	37,2	37,0	37,2	37,0	37,2	37,0	37,8	37,8
dont : libellée en devises	29,4	30,5	31,7	32,7	30,5	29,7	29,1	29,2	29,4	29,4	29,4	29,4	29,4	29,4	29,4	29,4	29,3	29,3
Variation de la dette du secteur public	3,3	3,3	1,9	-0,4	-3,7	-2,4	-1,9	-1,0	-0,4	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-1,9	-1,9
Flux générateurs d'endettement identifiés	1,9	-0,1	1,7	-3,0	-3,1	-2,3	-2,5	-2,0	-1,6	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	2,7	2,7
Déficit primaire	15,5	13,5	14,4	16,2	15,6	15,4	15,3	15,3	15,4	16,1	16,1	16,1	16,1	16,1	16,1	16,1	15,1	15,6
Recettes et dons	0,6	0,1	0,3	0,5	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,1	15,6
dont : dons	17,5	15,6	16,0	16,8	15,2	14,9	14,4	14,9	15,4	16,8	16,8	16,8	16,8	16,8	16,8	16,8	17,9	17,9
Dynamique automatique de la dette	-0,3	-2,2	0,1	-3,6	-2,7	-1,8	-1,6	-1,5	-1,6	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	1,9	1,9
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1,1	0,1	-2,4	-3,6	-2,7	-1,8	-1,6	-1,5	-1,6	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	2,7	2,7
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0,1	0,3	-0,8	-2,1	-0,7	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,9	1,9
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1,3	-3,2	-1,6	-1,5	-1,9	-1,8	-1,7	-1,7	-1,7	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	0,8	0,8
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0,8	-2,3	-2,3	0,8	0,8
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Produit des privatisations (piégé)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compensation des passifs imprévisibles ou conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allègement de la dette (Initaire PFE et autres)	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résidu	1,4	3,4	0,3	2,6	-0,6	0,0	0,6	1,0	1,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,3	0,6
Indicateurs de viabilité																		
VA de la dette du secteur public 2/	40,1	39,5	36,0	33,4	31,4	30,3	29,7	26,5	25,9	25,9	25,9	25,9	25,9	25,9	32,5	32,5
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	278,4	244,3	231,2	216,7	205,2	197,9	192,6	164,8	153,3	153,3	153,3	153,3	153,3	153,3	22,1	22,1
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	48,3	46,2	42,4	37,2	36,3	33,8	33,6	25,5	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	2,7	2,7
Besoin de financement brut 4/	7,7	8,7	8,2	5,0	6,2	3,2	4,7	4,7	5,1	4,8	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	22,1	22,1
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																		
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3,4	0,5	3,6	3,4	4,3	4,4	4,5	4,6	4,7	4,8	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,1	4,5
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette (en pourcentage)	2,8	2,1	2,2	1,2	2,0	2,5	2,3	2,2	2,1	2,1	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,8	2,1
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-1,2	1,0	-1,5	-2,9	-0,9	-0,1	1,4	2,4	2,5	2,8	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	-1,2	1,4
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	3,0	-8,0	8,9	3,3	4,6	4,8	4,3	3,0	2,0	1,8	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	2,2	2,2
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1,2	0,5	3,3	4,6	4,8	4,3	3,0	2,0	2,0	1,8	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6	2,8
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigees du déflateur du PIB, en %)	6,6	-10,3	6,2	9,0	-6,0	2,3	1,7	7,7	8,4	7,5	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	3,3	5,1
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-1,3	-1,2	-0,4	1,0	3,2	1,8	1,0	0,5	0,3	1,3	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	1,3	1,3
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,0	-1,0

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.
 1/ Indiquer la couverture du secteur public. Administration centrale/Dette garantie par l'Etat/Dette non garantie des entreprises publiques. Définition de la dette extérieure/intérieure est Residency-based.
 2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.
 3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.
 4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.
 5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette/PIB (t) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.
 6/ Les moyennes historiques et les écarts-types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

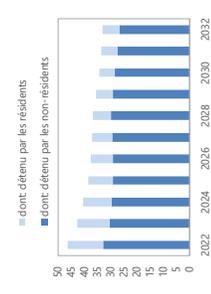
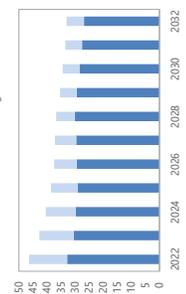


Tableau 3. Cameroun : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2022–32 (en pourcentage)

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	26	24	22	22	22	22	22	21	21	20	20
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	26	26	26	26	26	27	28	29	29	29	29
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	26	24	24	23	23	23	23	23	22	21	21
B2. Solde primaire	26	26	29	28	28	29	30	29	28	27	27
B3. Exportations	26	26	29	28	28	28	28	27	26	25	24
B4. Autres flux 3/	26	24	23	23	22	22	23	22	21	21	20
B5. Dépréciation	26	30	25	25	24	24	25	24	23	23	23
B6. Combinaison de B1-B5	26	27	25	24	24	24	24	24	23	22	22
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	26	29	28	27	28	29	29	29	28	27	27
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	26	28	31	31	31	31	32	31	29	28	26
C4. Financement de marché	26	26	25	24	24	24	24	24	23	22	22
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	128	132	131	128	128	128	129	126	123	120	118
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	128	143	150	153	157	160	164	168	171	173	176
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	128	132	131	128	128	128	129	126	123	120	118
B2. Solde primaire	128	143	167	166	169	172	175	171	166	162	159
B3. Exportations	128	166	216	212	213	213	216	210	201	195	190
B4. Autres flux 3/	128	135	136	133	133	133	135	131	127	124	122
B5. Dépréciation	128	132	119	116	116	115	117	114	111	110	109
B6. Combinaison de B1-B5	128	150	133	151	151	151	153	149	144	141	139
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	128	159	162	161	168	170	172	170	166	163	161
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	128	211	232	221	213	203	196	189	179	171	165
C4. Financement de marché	128	132	131	129	129	128	130	126	122	120	118
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	13	17	17	15	14	14	12	12	13	13	13
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	13	18	18	17	16	15	13	14	16	17	17
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	13	17	17	15	14	14	12	12	13	13	13
B2. Solde primaire	13	17	17	17	16	16	14	15	17	16	16
B3. Exportations	13	20	23	22	20	20	17	18	22	21	20
B4. Autres flux 3/	13	17	17	16	14	14	12	12	14	14	13
B5. Dépréciation	13	17	17	15	14	13	11	12	12	12	12
B6. Combinaison de B1-B5	13	18	19	18	17	16	14	15	16	15	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	13	17	17	16	15	15	13	13	15	14	14
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	13	24	23	22	20	18	15	17	20	19	18
C4. Financement de marché	13	17	17	16	14	15	13	14	14	13	12
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	17	20	19	17	16	15	13	13	14	14	13
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	17	22	21	20	18	17	14	16	18	18	17
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	17	21	20	18	17	16	14	14	15	15	14
B2. Solde primaire	17	20	20	20	18	17	15	16	18	17	16
B3. Exportations	17	21	20	19	17	17	14	16	18	17	16
B4. Autres flux 3/	17	20	19	18	16	15	13	14	15	14	13
B5. Dépréciation	17	25	23	21	19	18	16	16	17	16	15
B6. Combinaison de B1-B5	17	22	21	19	17	17	14	15	16	15	14
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	17	20	20	18	17	16	14	15	16	15	14
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	17	27	26	26	22	20	17	18	20	19	18
C4. Financement de marché	17	20	19	18	16	16	15	15	15	13	13
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Cameroun : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2022–32

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	40	36	33	31	30	30	29	28	27	27	26
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	40	40	41	42	44	46	48	49	49	50	51
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	40	37	36	35	34	34	35	34	34	34	34
B2. Solde primaire	40	40	43	41	40	39	38	37	36	35	34
B3. Exportations	40	38	39	36	35	35	35	33	32	31	30
B4. Autres flux 3/	40	37	34	32	31	31	30	29	28	27	27
B5. Dépréciation	40	42	38	35	32	31	30	27	25	24	23
B6. Combinaison de B1-B5	40	38	39	37	35	34	34	32	31	30	29
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	40	46	43	40	39	38	38	36	35	34	34
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	40	40	41	43	45	47	48	47	46	46	46
C4. Financement de marché	40	36	34	32	30	30	29	28	27	27	26
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	244	231	217	205	198	193	189	181	173	168	165
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	244	256	265	277	288	298	311	313	315	318	320
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	244	240	236	228	225	223	224	219	214	212	211
B2. Solde primaire	244	255	279	267	258	251	248	237	226	219	213
B3. Exportations	244	243	250	238	231	226	223	213	202	195	189
B4. Autres flux 3/	244	235	222	211	204	198	195	186	178	173	169
B5. Dépréciation	244	270	246	227	212	200	191	175	161	150	141
B6. Combinaison de B1-B5	244	244	254	240	230	222	217	206	195	188	183
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	244	293	276	264	254	248	245	234	224	217	212
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	244	323	336	358	352	342	329	302	293	288	283
C4. Financement de marché	244	231	217	206	199	193	190	180	173	168	165
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	27	42	37	36	34	34	30	28	27	26	26
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	27	44	43	44	47	49	46	46	46	46	46
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	27	44	40	39	37	38	34	33	33	32	32
B2. Solde primaire	27	42	42	44	44	46	36	34	35	32	32
B3. Exportations	27	42	38	37	35	34	30	29	30	29	28
B4. Autres flux 3/	27	42	37	36	34	34	30	28	28	27	26
B5. Dépréciation	27	43	42	40	37	37	32	31	31	30	28
B6. Combinaison de B1-B5	27	41	41	41	41	42	32	29	29	27	26
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	27	42	49	40	53	40	33	34	31	29	28
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	27	55	50	51	50	48	47	44	42	42	41
C4. Financement de marché	27	42	37	37	34	35	32	29	27	26	25

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.
2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.
3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**DOCUMENT DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL À USAGE OFFICIEL
UNIQUEMENT**

BUFF/ED/23/33

Le 3 mars 2023

**Déclaration de MM. Sylla, N'Sonde et Diakite concernant la réunion
du conseil d'administration relative au Cameroun
Le 8 mars 2023**

Les autorités camerounaises que nous représentons se félicitent de la collaboration avec le FMI et remercient la direction et les services du FMI pour le dialogue de qualité mené dans le cadre des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC). Les entretiens dans le cadre de la troisième revue ont notamment porté sur la nécessité de maintenir la trajectoire de rééquilibrage budgétaire prévue dans le programme, de créer une marge de manœuvre budgétaire pour engager des dépenses productives et des dépenses sociales, de renforcer le secteur financier et d'accélérer les réformes structurelles afin de stimuler une croissance inclusive alimentée par le secteur privé. La mission que le directeur général adjoint du FMI effectuera prochainement à Yaoundé, en mars 2023, offrira l'occasion d'approfondir ces discussions dans un contexte marqué par des conditions sanitaires, économiques et sécuritaires difficiles, et par le conflit en Ukraine.

Après la contraction économique que le pays a connue au milieu de 2020, la reprise s'est poursuivie en 2022, mais plus lentement que prévu. Le rebond de l'économie amorcé au milieu de 2021, à la faveur de la hausse des cours du pétrole et de la production non pétrolière, a marqué le pas, principalement en raison du niveau élevé des prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers, de la faiblesse de la demande extérieure et du durcissement des conditions financières mondiales. Les résultats quantitatifs du programme et la réalisation de certains repères structurels durant la période considérée ont été difficiles dans un contexte de chocs multiples.

Les autorités camerounaises demeurent attachées aux objectifs du programme appuyé par la FEC/le MEDC. Elles sont déterminées à maintenir la stabilité macroéconomique et à accélérer les mesures visant à remédier efficacement aux séquelles de la crise liée à la pandémie et à atténuer les conséquences négatives des chocs simultanés sur les populations vulnérables et sur l'économie. Elles continueront d'appliquer des politiques conformes au programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC) qui visent à préserver la stabilité extérieure et reconstituer les réserves en devises de la banque centrale régionale (BEAC). La stratégie nationale de développement (SND-30), dont l'objectif est d'atteindre un taux de croissance annuel moyen de 8,1 % à l'horizon 2030, continuera de constituer le cadre des politiques économiques et financières à moyen terme des autorités destinées à retrouver une croissance vigoureuse, soutenue et inclusive.

I. Évolution récente de l'économie

L'économie camerounaise a bien résisté en 2022, alors que les risques étaient élevés et la conjoncture incertaine. La croissance devrait avoir atteint 3,4 % et l'inflation 6 % à la fin de 2022, en raison de la flambée des prix internationaux des produits alimentaires et pétroliers et des engrais. Le coût élevé des produits alimentaires et agricoles a suscité des préoccupations quant à la sécurité alimentaire, et les autorités renforcent cette dernière avec le concours de partenaires au développement, notamment la Banque africaine de développement et la Banque mondiale.

Dans le domaine budgétaire, l'effet positif sur le budget de l'augmentation des recettes pétrolières et de la forte performance des recettes non pétrolières a été atténué par des chocs extérieurs et la réaction nécessaire des autorités face à la crise, notamment sous forme de subventions aux carburants. Le solde primaire hors pétrole s'est ainsi creusé, s'établissant à 4,5 % du PIB en 2022, contre 3,9 % du PIB en 2021. Le ratio dette publique/PIB devrait cependant rester stable à 46,4 % du PIB, en partie du fait du durcissement de l'orientation globale de la politique budgétaire des autorités.

La position extérieure a bénéficié de la hausse des prix des exportations de pétrole qui a plus que compensé l'augmentation des prix des importations de produits pétroliers raffinés. Le déficit des transactions courantes (dons compris) devrait s'être amélioré et s'établirait à 1,6 % du PIB, contre 4 % du PIB en 2021. De plus, les sorties de capitaux ont été restreintes, grâce notamment à la réglementation des changes de la CEMAC, même si celle-ci a ralenti le règlement des importations.

II. Résultats au titre du programme appuyé par la FEC/le MEDC

Les résultats enregistrés dans le cadre du programme ont été mitigés, dans un contexte difficile marqué par des chocs multiples. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 ont été remplis. Cependant, le plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole à la fin décembre 2022 et le plafond nul d'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs n'ont pas été respectés. Le non-respect du plancher du solde primaire hors pétrole s'explique par la sous-estimation de la subvention aux carburants dans le budget.

S'agissant de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, comme l'ont indiqué les services du FMI, tous les arriérés ont depuis été apurés. Des mesures correctives ont été prises, notamment une mesure préalable relative à l'augmentation des prix intérieurs des carburants. Deux des cinq objectifs indicatifs pour fin juin et fin septembre 2022 ont été atteints. Les plafonds sur les interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH), la part des dépenses dérogoires et l'accumulation nette d'arriérés intérieurs n'ont pas été respectés. Les deux premiers objectifs indicatifs n'ont pas été atteints essentiellement en raison des dépenses de sécurité (interventions directes de la SNH) et des avances plus élevées aux marketeurs sur fond de hausse des cours internationaux du pétrole et d'une absence d'ajustement des prix à la pompe. À terme, les autorités se sont engagées à améliorer le suivi des dépenses engagées par le biais de procédures exceptionnelles, ainsi que de celles liées aux interventions directes de la SNH.

Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des réformes structurelles se sont poursuivis, mais avec certains retards. Sur les 14 repères structurels pour la troisième revue, 7 ont été atteints, dont 5 avec retard. Six des sept repères structurels qui n'avaient pas été respectés ont été reportés. À ce sujet, des mesures correctives ont été prises et les autorités ont redoublé d'efforts pour accélérer la mise en œuvre du programme de réformes structurelles.

III. Politique macroéconomique et réformes structurelles à moyen terme

Les autorités estiment que bien qu'assombries par de fortes incertitudes, les perspectives économiques à moyen terme demeurent positives. Leur anticipation d'une reprise pérenne repose sur la forte contribution du secteur non pétrolier, à condition que la pandémie de COVID-19 s'atténue. La croissance économique devrait se situer à 4,3 % en 2023. La production du secteur pétrolier devrait se redresser en 2023 puis demeurer globalement inchangée à moyen terme, alors que la hausse de la production gazière compense l'épuisement des champs pétroliers. D'après les projections, l'inflation moyenne devrait atteindre 5,9 % en 2023 et se stabiliser autour de 2 % à moyen terme, en deçà du seuil de convergence de la CEMAC. Le déficit des transactions courantes devrait également s'améliorer et s'établir à moins de 3 % du PIB à moyen terme, principalement en raison de l'efficacité des programmes de promotion des exportations non pétrolières, des mesures de substitution des produits nationaux aux importations et de l'intégration régionale. En outre, le respect de la réglementation des changes de la CEMAC devrait accroître le rapatriement des recettes d'exportation et limiter les sorties de capitaux illicites. C'est dans ce contexte que les autorités vont continuer de mettre en œuvre leur programme appuyé par le FMI afin de renforcer la stabilité macroéconomique et stimuler une croissance plus vigoureuse, résiliente et inclusive alimentée par le secteur privé.

Politique et réformes budgétaires

L'orientation de la politique budgétaire à moyen terme des autorités reste prudente afin de préserver la viabilité des finances publiques et de la dette et créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour financer les dépenses sociales et d'infrastructures prioritaires. À cet effet, les autorités vont poursuivre leurs efforts de rééquilibrage budgétaire tout en atténuant les répercussions du contexte international difficile sur les groupes vulnérables, et en répondant aux besoins sur le plan de la sécurité et de la protection sociale. C'est pourquoi, en 2023, la politique budgétaire visera globalement à maintenir la sécurité et encourager la reconstruction dans les régions sinistrées, à achever les grands projets dans les secteurs de l'énergie et des transports et à renforcer les dispositifs de protection sociale.

Au chapitre des recettes, les autorités sont conscientes de la nécessité d'accroître sensiblement les recettes non pétrolières dont le taux de recouvrement est actuellement faible, à 12 % du PIB. Dans ce domaine, elles appliqueront des réformes aussi bien de la politique fiscale que de l'administration fiscale, conformément aux recommandations de l'étude diagnostique de la politique fiscale entreprise en octobre 2022 avec l'assistance technique du FMI. Parmi les principales mesures que les autorités vont prendre pour accroître les ressources intérieures, on peut citer l'amélioration du recouvrement de la TVA et la rationalisation des incitations aux investissements, ce qui favorisera une concurrence loyale entre les entreprises. De plus, les administrations fiscale et douanière poursuivent leurs efforts en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, supprimer les niches fiscales et élargir l'assiette de l'impôt. Pour assurer la discipline fiscale, l'une des priorités majeures sera d'intensifier la coopération entre les organismes collecteurs, en particulier en créant un fichier unique des contribuables.

Du côté des dépenses, les priorités sont de supprimer progressivement les subventions aux carburants et de doper les dépenses sociales. Les autorités reconnaissent la nécessité de mettre fin progressivement aux subventions aux carburants, tout en introduisant des mesures visant à atténuer l'effet de cette suppression sur les populations les plus vulnérables. À cet effet, elles entendent augmenter progressivement les prix de détail des carburants afin

de créer l'espace budgétaire nécessaire pour engager des dépenses d'investissement productives et des dépenses sociales. Le 1^{er} février 2023, les autorités ont pris la décision audacieuse d'augmenter les prix des carburants, de 15,9 % pour le super et de 25,2 % pour le gasoil, conformément à leur stratégie destinée à réduire les subventions aux carburants et ramener leur impact fiscal net à zéro en 2023. D'autres ajustements des prix intérieurs à la pompe sont prévus en 2024 et 2025 à mesure que les autorités mettront en œuvre une réforme plus vaste du mécanisme de fixation des prix des carburants. À la suite de leur engagement d'atténuer l'effet des ajustements sur les ménages défavorisés, les autorités ont annoncé un train de mesures comprenant notamment l'augmentation du salaire minimum de 15,5 % et des traitements de la fonction publique de 5,2 %. De plus, elles se sont engagées à augmenter davantage les transferts monétaires conditionnels en plus de ceux déjà prévus dans le budget 2023, dans une prochaine loi de finances rectificative.

Les autorités vont poursuivre les réformes en cours en vue d'améliorer la qualité de la dépense publique et la gestion de la trésorerie. Ces réformes sont notamment destinées à améliorer la crédibilité et la transparence de l'exécution budgétaire, y compris à l'aide de plans de trésorerie mensuels crédibles conformes aussi bien aux plans d'engagements qu'aux plans de passation des marchés publics. En outre, les autorités limiteront le recours aux procédures exceptionnelles. S'agissant du compte unique du Trésor (CUT), tous les comptes à transférer ont été recensés mais leur transfert au CUT est subordonné à la mise en service de la plateforme régionale de la BEAC. D'autres réformes importantes de la gestion des finances publiques viseront à renforcer la gouvernance et la gestion des entreprises publiques tout en améliorant la prestation des services et en limitant les risques budgétaires ; à consolider le régime de retraite de la fonction publique en vue de réduire les risques quasi-budgétaires ; et à conforter le dispositif de sélection, de planification et d'exécution des projets d'investissement.

Les autorités sont déterminées à améliorer la gestion et la viabilité de la dette.

Conscientes du risque élevé de surendettement qui pèse sur le pays, les autorités vont adopter une politique d'emprunt soigneusement échelonnée qui privilégie les prêts concessionnels. Elles entendent limiter les prêts non concessionnels au financement de projets hautement prioritaires et efficaces par rapport à leur coût, dont la rentabilité socioéconomique est avérée et pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible. Cette politique d'endettement prudente s'accompagnera d'efforts de renforcement de la gestion de la dette. À cet égard, les autorités comptent sur le Comité national de la dette publique (CNDP) pour jouer un rôle central en approuvant toutes les propositions d'endettement public et toutes les demandes d'octroi de garanties publiques. De plus, les autorités restent engagées à apurer les arriérés intérieurs et à assurer le service de la dette du secteur public.

Réformes structurelles, changement climatique et gouvernance

Les autorités poursuivront leurs efforts en vue de supprimer les obstacles structurels qui empêchent le secteur privé de se développer et à l'économie de se diversifier davantage. Les autorités mettent l'accent sur la promotion d'un secteur privé robuste appelé à jouer un rôle central dans la stratégie du pays visant à stimuler une croissance vigoureuse et inclusive. À cet effet, des consultations se tiennent régulièrement avec le secteur privé en vue de lancer la réforme des incitations aux entreprises, en particulier la loi sur les incitations à l'investissement privé, afin de faire émerger un environnement commercial concurrentiel. L'économie du Cameroun étant la plus grande de la CEMAC, elle est un moteur de la croissance régionale, et la facilitation des échanges commerciales joue un rôle essentiel dans le renforcement de la compétitivité. À ce sujet, les autorités vont soutenir les initiatives régionales qui favorisent en particulier l'interconnexion des systèmes d'information douaniers et la poursuite de la simplification des procédures et formalités administratives

pour les échanges transfrontaliers. De plus, les réformes dans le secteur financier viseront en priorité à accroître la stabilité du système, en favorisant l'inclusion financière et en améliorant la qualité des actifs. En collaboration avec la COBAC, autorité de supervision régionale, les autorités vont exécuter le plan de restructuration de deux banques en difficulté qui devraient être privatisées d'ici trois ans.

Protéger l'environnement et renforcer la résilience au changement climatique, pilier essentiel de la SND-30. Dans ce domaine, les autorités s'emploient à restaurer environ 12 millions d'hectares de terres dégradées dans le cadre de l'initiative AFR 100, en application de la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres publiée lors de la COP26 en 2021. Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre des mesures en vue d'améliorer la résilience du Cameroun face au changement climatique dans quatre domaines prioritaires : l'agriculture, la sylviculture et l'utilisation des terres, le développement urbain, les infrastructures et le capital humain.

Les autorités entendent remédier aux insuffisances de leur cadre de gouvernance et de lutte contre la corruption. À partir du diagnostic de la gouvernance qui doit être réalisé avec le concours du FMI, elles se pencheront sur les facteurs de vulnérabilité revêtant un caractère critique sur le plan économique et qui nuisent à l'activité, en particulier en matière de gouvernance budgétaire ; la supervision du secteur financier ; l'État de droit et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les autorités mettront en œuvre des mesures pour renforcer le cadre national de LBC/FT, conformément au rapport de mars 2022 du groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC). De plus, au sujet de la transparence, le rapport 2020 de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) a été publié en décembre 2022, et les autorités s'emploient à mettre en œuvre 15 mesures correctives en vue de la nouvelle session de validation prévue en avril 2023, qui sera suivie de la publication du rapport ITIE 2021 prévue en juin 2023. S'agissant des dépenses liées à la COVID-19, la Chambre des Comptes a achevé le rapport sur les dépenses de 2021 et est en train de finaliser l'audit de ces dépenses, qui a été retardé afin de donner le temps aux administrations bénéficiaires de réagir aux observations de l'audit.

IV. Conclusion

Les autorités camerounaises que nous représentons restent attachées aux objectifs du programme appuyé par la FEC/le MEDC qui sont conformes à la stratégie nationale de développement SND-30. Elles continueront de mettre en œuvre des politiques et des réformes judicieuses visant à préserver la stabilité macroéconomique et la stabilité extérieure de la région, améliorer la gestion des finances publiques et le climat des affaires et parvenir à une croissance économique robuste et durable.

Compte tenu des difficultés que posent les chocs extérieurs et de l'engagement du Cameroun pour les réformes, les autorités sollicitent le soutien des administrateurs pour l'approbation de la troisième revue des accords au titre de la FEC/du MEDC. En outre, elles demandent des dérogations pour l'applicabilité des critères de réalisation, le non-respect des critères de réalisation, et la modification des critères de réalisation.